



CANADA

Débats de la Chambre des communes

VOLUME 137 • NUMÉRO 127 • 1^{re} SESSION • 37^e LÉGISLATURE

COMPTE RENDU OFFICIEL
(HANSARD)

Le vendredi 7 décembre 2001

—
Présidence de l'honorable Peter Milliken

TABLE DES MATIÈRES

(La table des matières quotidienne des délibérations se trouve
à la fin du présent numéro.)

Toutes les publications parlementaires sont disponibles sur le
réseau électronique « Parliamentary Internet Parlementaire » à l'adresse suivante :

<http://www.parl.gc.ca>

CHAMBRE DES COMMUNES

Le vendredi 7 décembre 2001

La séance est ouverte à 10 heures.

Prière

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

• (1000)

[Traduction]

LE CODE CRIMINEL

L'hon. Anne McLellan (ministre de la Justice et procureur général du Canada, Lib.) propose: Que le projet de loi C-46, Loi modifiant le Code criminel (programme d'utilisation d'antidémarrage avec éthylomètre), soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité.

—Monsieur le Président, les députés de la Chambre se rappellent sans doute que j'ai fait part, lors de la période de questions du 12 juin, de mon intention de présenter, dès l'automne, une mesure législative sur les antidémarrage. Aujourd'hui, je suis ravie de me pencher sur le projet de loi permettant de respecter cet engagement.

Je prends d'abord quelques minutes pour expliquer le fonctionnement de l'antidémarrage et pour souligner l'importance de ce dispositif au titre de la prévention et de la réhabilitation pour lutter contre la conduite avec facultés affaiblies.

Lorsqu'un véhicule est muni d'un antidémarrage en vertu d'un programme provincial, le conducteur doit fournir un échantillon d'haleine satisfaisant avant que le véhicule ne démarre. Si l'analyse de l'échantillon révèle un taux d'alcoolémie supérieur au niveau prescrit, le véhicule ne peut démarrer. À intervalles périodiques, un signal avise le conducteur qu'il est tenu de s'arrêter et de fournir un échantillon d'haleine pour analyse. Le dispositif enregistre la date et l'heure de tous les échantillons de même que les résultats de l'analyse.

Conformément aux programmes provinciaux en vigueur actuellement, les fiches correspondant à chaque dispositif antidémarrage font l'objet d'un suivi. Ce contrôle est effectué à chaque visite d'entretien des véhicules munis d'un antidémarrage.

En 1990, ma province, l'Alberta, est devenue la première au Canada à lancer un projet pilote pour les récidivistes qui utilisent un dispositif d'antidémarrage. En 1997, le Québec a mis en place un programme similaire.

L'Alberta a été la première en Amérique du Nord à offrir un programme d'antidémarrage sur tout son territoire. Une évaluation a montré que le taux de récidive chez les délinquants participant au programme en Alberta est inférieur à celui des délinquants dont les véhicules ne sont pas munis d'un antidémarrage.

La mise en place de ce dispositif n'est qu'une des mesures qui peuvent être prises pour s'attaquer aux problèmes graves de santé et

de sécurité ainsi qu'aux problèmes sociaux liés à la conduite avec facultés affaiblies. La Fondation de recherches sur les blessures de la route recommande le recours à une série de mesures, notamment la pose d'un antidémarrage, l'évaluation obligatoire et l'éducation ou le traitement des conducteurs trouvés coupables de conduite avec facultés affaiblies.

On me dit que bon nombre de conducteurs frappés d'une interdiction de conduire en vertu d'une loi fédérale, ou dont le permis de conduire a été suspendu en vertu d'une loi provinciale, conduisent pendant la période où ils sont privés du droit de conduire et que certains n'essaient jamais de réintégrer le système en obtenant un permis de conduire valide de la province ou du territoire.

Le programme d'antidémarrage permet d'exercer un contrôle sur des personnes qui pourraient se retrouver dans ce groupe et d'assurer une surveillance dans l'intérêt de la protection du public. Ce type de programme peut aussi contribuer à la réadaptation des délinquants en les amenant à modifier leur comportement qui consiste à conduire avec des facultés affaiblies, en particulier si le programme est utilisé de concert avec d'autres mesures comme l'éducation et le traitement.

En mai 1999, le Comité permanent de la justice et des droits de la personne a déposé son rapport sur la conduite avec facultés affaiblies, auquel il a joint un avant-projet de loi. Le gouvernement a adopté les mesures figurant dans l'avant-projet de loi proposé par le comité et a adopté le projet de loi C-82 tel qu'amendé en juin 1999.

Le projet de loi C-82 faisait notamment passer de trois mois à un an la période minimale d'interdiction de conduire pour une première infraction aux termes du Code criminel. Pour une deuxième infraction, la peine minimale passait de six mois à deux ans. Pour toute infraction subséquente, la période minimale d'interdiction de conduire était portée de douze mois à trois ans.

Seul un délinquant primaire peut conduire après avoir terminé une période d'interdiction absolue de conduire de trois mois, dans la mesure où il participe à un programme provincial d'antidémarrage pendant le reste de la période d'interdiction de conduire.

Même si la recommandation du comité permanent limitait l'autorisation restreinte de conduire à un délinquant primaire participant à un programme provincial d'antidémarrage, le rapport du comité permanent était favorable à une utilisation plus large du dispositif d'antidémarrage afin d'assurer la protection de la population et d'obtenir un véritable effet de dissuasion sur les délinquants.

[Français]

L'expérience en Alberta et au Québec indique que le recours aux dispositifs d'antidémarrage donne de bons résultats.

Initiatives ministérielles

[Traduction]

Cependant, depuis l'augmentation en 1999 de la période minimale d'interdiction de conduire infligée aux termes du Code criminel, il a été difficile d'amener les contrevenants récidivistes à participer au programme d'antidémarrage. À l'heure actuelle, un délinquant trouvé coupable d'une deuxième infraction ne peut participer à un programme provincial d'antidémarrage avant l'expiration d'une période minimale de deux ans. Dans le cas d'un délinquant trouvé coupable de plus de deux infractions, la période minimale avant qu'il puisse participer au programme d'antidémarrage est de trois ans.

En 2000, la Section du droit pénal de la Conférence pour l'harmonisation des lois a adopté à l'unanimité une résolution proposée par le Québec visant à permettre aux personnes trouvées coupables de conduite avec facultés affaiblies de conduire leur véhicule, après avoir terminé une période d'interdiction absolue de conduire, dans la mesure où elles participent à un programme d'antidémarrage pendant le reste de la période d'interdiction de conduire prévue par le Code criminel.

Les amendements proposés permettraient à un juge d'autoriser un délinquant trouvé coupable d'une deuxième infraction à conduire pendant le reste de la période d'interdiction, après avoir servi une période d'interdiction de conduire absolue de six mois, si cette personne participe à un programme d'antidémarrage géré par une province ou un territoire. Dans le cas d'un récidiviste trouvé coupable de plus de deux infractions, un juge pourrait, après une période d'interdiction absolue de douze mois, l'autoriser à conduire pour le reste de la période prévue d'interdiction si cette personne participe à un programme d'antidémarrage administré par une province ou un territoire.

Cette approche rejoint la solution adoptée par le Parlement en 1999 relativement aux personnes reconnues coupables d'une première infraction. Elle réunit un élément punitif, soit la période d'interdiction absolue de conduire, et une période d'interdiction relativement plus longue durant laquelle le délinquant peut seulement conduire un véhicule muni d'un dispositif d'antidémarrage.

La délivrance d'un permis de conduire est une question de compétence provinciale ou territoriale. Il revient à la province ou au territoire de décider si l'on permettra aux délinquants trouvés coupables de conduite avec facultés affaiblies de conduire avant l'expiration de l'ordonnance d'interdiction de conduire en leur accordant un permis de conduire restreint de concert avec l'utilisation d'un dispositif d'antidémarrage. Certaines provinces pourraient exiger que les délinquants servent toute la période d'interdiction de conduire prévue par la loi fédérale et la pleine période de suspension du permis de conduire prévue par la province ou le territoire avant qu'on ne leur permette de conduire avec un dispositif d'antidémarrage, ou qu'on ne les y oblige. D'autres choisiront d'offrir une réduction de la période de suspension du permis si un dispositif d'antidémarrage est posé sur le véhicule dès l'expiration de la période d'interdiction absolue de conduire prévue par le Code criminel et jusqu'à la fin de la période d'interdiction prévue par le code.

J'ai eu l'occasion de rencontrer Louise Knox, la présidente de Mothers Against Drunk Driving et d'autres représentants de l'organisation MADD le 26 novembre dernier. Les représentants m'ont dit qu'il faudrait étendre les dispositions sur le dispositif d'antidémarrage contenues dans le Code criminel à tous les contrevenants reconnus coupables de conduite avec facultés affaiblies afin de les encourager à participer à un programme d'antidémarrage, qu'ils soient ou non des récidivistes.

Je ne crois pas que les dispositifs d'antidémarrage soient la panacée du problème de la conduite avec facultés affaiblies. Utilisés toutefois de concert avec d'autres mesures telles que l'éducation et le traitement, ils constituent un outil important de la lutte contre la conduite avec facultés affaiblies. J'espère que mes collègues appuieront cette proposition importante, car elle devrait en partie améliorer la sécurité sur nos routes.

● (1010)

M. Chuck Cadman (Surrey-Nord, Alliance canadienne): Monsieur le Président, je crois savoir qu'il y a eu entente pour faciliter l'adoption du projet de loi. Je serai bref, car certains de mes collègues veulent aussi faire des observations.

Alors que nous approchons de la période de Noël, nous nous préparons tous au carnage qui a habituellement lieu sur les routes à cause de la conduite avec facultés affaiblies. Tout message, et ce projet de loi en est un, que le Parlement peut envoyer à la population canadienne pour annoncer son intention de prendre très au sérieux toute la question de la conduite avec facultés affaiblies sera bien reçu. J'aurais aimé que cela se fasse plus tôt, mais mieux vaut tard que jamais.

Lorsque le projet de loi sur la conduite avec facultés affaiblies a été examiné à la dernière législature, le Parti réformiste de l'époque, qui est maintenant devenu l'Alliance canadienne, a appuyé tout le principe des antidémarrageurs avec éthylomètre. Je félicite mon collègue de Prince George—Bulkley Valley de tout le travail qu'il a accompli au sujet de la conduite avec facultés affaiblies au cours des dernières législatures.

Je suis certain que l'organisme MADD a communiqué récemment avec tous les députés. Actuellement, cet organisme fait très activement campagne en faveur d'une baisse du taux d'alcoolémie qui passerait de 0,08 à 0,05. Permettez-moi de donner au gouvernement l'assurance que nous travaillerons en collaboration avec MADD pour que cela se fasse. À notre avis, c'est un problème qu'il faut régler.

Parmi les autres problèmes que nous avons constatés au cours des législatures précédentes, il y a eu des plaintes des corps policiers et des procureurs qui dénonçaient les nombreux problèmes de procédure et obstacles à surmonter avant que nous puissions avoir ce que la plupart des gens considèrent comme des dispositions législatives efficaces pour lutter contre la conduite avec facultés affaiblies. Le projet de loi à l'étude s'ajouterait aux nombreuses améliorations que nous avons apportées au cours de la dernière législature. C'est un excellent pas dans la bonne direction, mais il y a encore beaucoup de travail à faire.

J'encourage tous les gens à l'écoute aujourd'hui à passer une période des Fêtes en sécurité. S'ils consomment de l'alcool, je leur demande de ne pas prendre le volant.

● (1015)

[Français]

M. Bernard Bigras (Rosemont—Petite-Patrie, BQ): Monsieur le Président, c'est avec une grande joie que je prends la parole aujourd'hui sur le projet de loi C-46, un projet de loi qui modifie notre Code criminel en y intégrant le programme d'utilisation d'antidémarrageurs avec éthylomètre.

Initiatives ministérielles

C'est un petit projet de loi, mais c'est quand même un projet de loi majeur. Il insère dans le Code criminel, comme la ministre de la Justice l'a indiqué, un programme que des provinces ont déjà établi. Ce programme a fait ses preuves aux États-Unis et dans certaines provinces, dont l'Alberta et bien sûr le Québec, ce que la ministre a d'ailleurs souligné avec éloquence. J'aurai la chance d'élaborer tout à l'heure sur le fait que le Québec s'est doté, dès 1997, de son propre programme d'utilisation d'antidémarrateurs.

Avant d'aller plus loin dans ce projet de loi parce que, comme je l'ai dit, c'est un petit projet de loi, mais c'est un projet de loi important parce qu'il vient modifier le Code criminel, j'aimerais, si possible, énoncer un certain nombre de statistiques et de faits. Avant de débattre de ce projet de loi et de voter à son sujet, il est important de bien connaître le portrait actuel de la situation.

Prenons la situation qui s'échelonne sur une période de 20 ans. Ce sont les chiffres que nous possédons actuellement. Ciblons la période entre 1977 et 1996. Rappelons-nous qu'on estime actuellement au Canada que 40 p. 100 des accidents causés par des conducteurs ayant reçu des peines, allant d'une suspension de permis à l'emprisonnement, ont causé des décès, et que 30 p. 100 de ces accidents ont causé des blessures. Donc, parmi les accidents causés par des conducteurs qui ont reçu des peines de suspension de permis ou d'emprisonnement, 40 p. 100 de ces accidents ont causé des décès et 30 p. 100 de ceux-là ont causé des blessures. Tout cela concerne la période entre 1977 et 1996.

De plus, rappelons que pendant cette même période de 1977 à 1996, 35 000 personnes ont été tuées dans une collision ou ont subi des blessures importantes causées par des conducteurs qui ont été reconnus coupables d'avoir conduit avec des facultés affaiblies. Ce n'est pas rien.

Ce nombre de 35 000 paraît peut-être modeste. Mais si on fait une certaine répartition en terme de jours, on se rend compte que ce sont 4,5 personnes par jour qui ont été tuées dans le cas de collisions d'automobiles impliquant des conducteurs ayant des facultés affaiblies.

Il y a un coût relié à cela. Il y a un coût à payer sur le plan personnel pour ceux qui conduisent leur voiture avec les facultés affaiblies et qui reçoivent des peines. Il y a aussi des coûts sociaux et des coûts économiques importants. On estime les coûts économiques à 52,1 milliards de dollars jusqu'en 1996. Des coûts importants sont engendrés, soit des coûts sociaux, personnels et économiques.

De plus, en 20 ans, on estime à 1 505 000 le nombre de personnes blessées dans des collisions où des conducteurs avaient les facultés affaiblies. Plus d'un million de personnes ont subi des blessures graves ou moins graves. Le chiffre est quand même important. Il s'agit non seulement de collisions d'automobiles, mais de collisions bien souvent dues à des citoyens qui ont enfreint la loi, qui se sont permis de prendre leur véhicule automobile après avoir dépassé la norme permise, une norme que souvent eux-mêmes ne connaissent pas et ne sont pas en mesure d'évaluer parce qu'ils n'ont pas un appareil d'alcootest à la portée de la main.

● (1020)

Donc, 1,5 million de personnes ont été blessées en 20 ans impliquant des conducteurs avec facultés affaiblies, entraînant des coûts de 42 millions de dollars. Ce n'est pas rien.

C'est un problème économique, comme je viens de le dire, à cause des coûts engendrés par ces collisions, quelquefois fatales—si on est plus chanceux, on s'en tire avec quelques lésions—mais cela entraîne également des coûts sociaux également très importants sur le plan de notre système de santé.

Donc, il faut agir de façon responsable afin de pénaliser, mais aussi de rendre service aux conducteurs en état d'ébriété. Il ne s'agit pas simplement d'agir par répression. L'histoire a démontré, et je citerai d'autres chiffres un peu plus tard, que les simples sanctions—si je peux qualifier de sanctions les peines d'emprisonnement, les suspensions de permis et les révocations—n'ont pas permis, par le passé, d'empêcher les citoyens de conduire en état d'ébriété et d'en être même quelquefois à leur deuxième et troisième infractions.

L'expérience a aussi démontré que la répression n'est pas toujours la meilleure conseillère à la problématique des conducteurs qui prennent le volant avec les facultés affaiblies.

Il faut trouver, je ne dirais pas une alternative, mais une complémentarité entre ce que nous connaissons actuellement en termes de sanctions, que j'ai énoncées plus tôt, et une approche plus humaine et plus accompagnatrice auprès du conducteur en état d'ébriété.

Non seulement ce mécanisme d'utilisation d'antidémarrateurs rend-il service au citoyen victime d'un accident automobile, mais il rend aussi service au conducteur lui-même, qui est en état d'ébriété. Cela permet justement de lui sauver aussi la vie.

C'est pour cette raison que dès 1997, le Québec, entre autres, mais aussi l'Alberta se sont penchés sur la question—et on a appliqué des programmes semblables aux États-Unis—pour trouver de bonnes conclusions et rendre service.

Le Comité permanent de la justice et droits de la personne s'est aussi penché sur cette question de l'état d'ébriété des conducteurs automobile dès 1999. Plusieurs séances du comité ont permis de faire la lumière là-dessus. Plusieurs témoins ont comparu, ainsi que des spécialistes de la question, et aussi des parents qui ont décidé de se regrouper au sein d'un organisme qui s'appelle MADD, qui vient justement en aide, entre autres, aux victimes.

Je veux aussi rappeler les chiffres et les études assez éloquentes rapportés par un témoin qui s'est présenté le 4 février 1999 au Comité permanent de la justice et droits de la personne. Je me permets de le nommer, il s'agit de M. Herb Simpson, qui est membre du conseil d'administration de la Fondation de recherche sur les blessures de la route.

M. Simpson a fait un témoignage important, éloquent, mais je retiendrai au fond une seule étude qu'il a mentionnée dans son exposé. C'est une étude réalisée assez récemment qui concluait que 70 p. 100 des contrevenants sont bien souvent des récidivistes.

Donc, la morale de l'histoire, c'est qu'il existe un noyau dur de conducteurs qui, après avoir conduit une fois en état d'ébriété, se font arrêter et, se font suspendre leur permis de conduire, soit reçoivent une sanction autre que la suspension du permis de conduire.

● (1025)

Bien souvent, dans 70 p. 100 des cas, il s'agit de personnes qui en sont à leur deuxième infraction. C'est ce que l'étude a qualifié de «noyau dur», un noyau irréductible de conducteurs qui, malgré les campagnes de sensibilisation que font les gouvernements, malgré les campagnes de promotion et de sensibilisation de regroupements qui tentent, dans la mesure du possible, d'informer les citoyens sur le danger de l'alcool au volant, malgré tout cela, des citoyens continuent à conduire en état d'ébriété.

Initiatives ministérielles

Plus encore, ces citoyens eux-mêmes, ceux que l'on appelle les récidivistes, les irréductibles, le noyau dur, sont responsables de 65 p. 100 des accidents graves. C'est assez éloquent. De plus, 70 p. 100 des gens qui sont arrêtés en état d'ébriété en sont souvent à leur deuxième offense. Lorsqu'on fait des enquêtes de sécurité routière à la suite d'accidents de la route, on se rend compte que les responsables sont souvent des récidivistes.

Il faut cependant être prudents. Est-ce que ces chiffres signifient que la majorité de la population continue à avoir ce comportement de récidive et de conduite en état d'ébriété après une première offense? La réponse est non. Ce groupe de récidivistes ne représente, selon les études, que 1 p. 100 de la population totale canadienne.

Je pense donc que ces trois paramètres étudiés, à savoir le pourcentage de récidivistes, le pourcentage de récidivistes responsables d'accidents graves et le troisième paramètre, à savoir si la population en général conduit en état d'ébriété ou récidive—ce qui n'est pas le cas—doivent nous indiquer la politique à suivre.

Cette politique doit être équilibrée. Par exemple, devons-nous installer pour autant dans tous les véhicules automobiles un mécanisme ou un dispositif antidémarrage? Est-ce que ce serait socialement acceptable, économiquement rentable? Est-ce que cela doit devenir la norme? La réponse est non. Je pense qu'il doit y avoir un juste équilibre nécessaire entre les sanctions et le dispositif antidémarrage. Le dispositif antidémarrage ne doit jamais être considéré comme une alternative aux sanctions, mais on doit cependant l'ajouter au Code criminel en tant que possibilité, pour le juge, de pouvoir ordonner que ce dispositif soit installé dans les automobiles.

La conclusion à notre réflexion est de dire oui à un dispositif antidémarrage, surtout un dispositif comme celui-là, pour les récidivistes, et non pas pour l'ensemble de la population québécoise et canadienne. Si tel était le cas, ce ne serait pas une réponse convenable, justifiable et équilibrée à la réalité sociologique et de fait que j'ai énoncée dans les trois paramètres d'états de fait ou de situation.

Un autre aspect que j'aimerais aborder concerne les lois pénales et ce qui s'applique dans le cas de l'alcool au volant. Il faut se rappeler qu'au Québec, c'est la Société de l'assurance automobile du Québec qui a cette responsabilité de gestion.

● (1030)

Il faut se rappeler que si le détenteur d'un permis probatoire ou d'apprenti conducteur ne peut consommer aucun alcool avant de prendre le volant, soit la tolérance zéro, nous savons qu'il n'est pas défendu pour les détenteurs d'un permis de conduire régulier de boire et ensuite de prendre le volant. Mais la limite de consommation d'alcool est toujours de 0,08 p. 100, à savoir que personne ne commet une infraction s'il respecte cette disposition.

Une autre question concerne les sanctions. Les sanctions en vertu du Code criminel—que j'énoncerai peut-être un peu plus tard—sont-elles une véritable réponse à l'état et à la gravité de la situation que nous connaissons?

Rappelons que ce combat pour la mise en place d'un dispositif d'antidémarrage a été mené par le Bloc québécois. C'est le Bloc qui a mené cette campagne. Par l'entremise de mon collègue de Témiscamingue et whip en chef du Bloc québécois, accompagné de mon collègue de Berthier—Montcalm, le Bloc québécois a mené cette bataille en comité. Pourquoi? Parce que des citoyens de nos circonscriptions sont venus nous voir parce que eux-mêmes, des parents ou des enfants ont été victimes de l'alcool au volant. Plusieurs organismes sont également venus nous voir.

La première question qu'on peut se poser est celle-ci: est-ce que les sanctions en vertu du Code criminel reflètent adéquatement la gravité de la situation, surtout dans le cas des récidivistes? J'insiste encore une fois pour faire la différence non pas sur le plan des sanctions, mais sur celui de l'accompagnement et des solutions proposées entre un citoyen qui se retrouve pour la première fois en état d'ébriété et qui commet une infraction, et un récidiviste? La solution ne peut pas être la même parce que les chiffres, les études et les états de fait ont démontré que 70 p. 100 des citoyens arrêtés avec un taux d'alcoolémie supérieur à 0,08 p. 100 en sont souvent à leur deuxième offense. La solution ne peut donc pas être la même.

À cet égard, il y a deux études importantes à retenir. Tout d'abord, une étude a été menée à Toronto auprès de 27 390 contrevenants, toutes sanctions confondues. On ne parle pas simplement de citoyens qui ont vu leur permis de conduire suspendu et révoqué. On avait un échantillonnage de quelque 27 000 contrevenants, soit des gens qui avaient reçu des amendes, des peines d'emprisonnement, des probations et suspensions de permis et ainsi de suite. On s'est rendu compte que, dans le cas des citoyens qui en étaient à leur première offense, c'est probablement la révocation du permis de conduire qui était la mesure la plus dissuasive, davantage même que la peine d'emprisonnement. C'est assez paradoxal comme situation. Lorsqu'on a expliqué à un citoyen qu'il risquait davantage de perdre son permis que de faire de la prison, cela a été le motif le plus probant pour le dissuader de conduire son véhicule avec des facultés affaiblies.

La ligne dure, soit l'emprisonnement à perpétuité, n'est pas toujours la meilleure conseillère dans certains cas. La menace d'emprisonnement n'est pas toujours un motif de dissuasion de ne pas conduire en état d'ébriété.

Notre approche doit donc tenir compte non seulement des faits, mais des attitudes, des comportements et de la façon dont le citoyen réagit aux campagnes de sensibilisation gouvernementale ou d'autres regroupements ou lobbies. La situation doit être diamétralement différente quand on tient compte du citoyen.

● (1035)

Une autre recherche a été menée en 1991 et a démontré que la suspension du permis réduisait de 30 à 50 p. 100 les infractions pour conduite avec facultés affaiblies.

Donc, le motif de révocation est le principal motif de dissuasion. Dans une étude californienne, on a démontré que la suspension du permis permettait de réduire de 30 à 50 p. 100 les infractions pour conduite avec facultés affaiblies.

De là l'importance que les moyens mis en place visent la complémentarité entre les sanctions. Un nouvel élément nous permet et permet aux sociétés comme les nôtres de trouver des solutions modernes à des problèmes complexes, soit la technologie.

Il y a 20 ou 30 ans, nous ne pouvions jamais espérer pouvoir changer les comportements et les attitudes par l'entremise de moyens technologiques efficaces, tel le dispositif d'antidémarrage. Nous ne pouvions que compter sur des sanctions pénales. Aujourd'hui, la technologie nous permet de présenter des programmes complets, efficaces et répondant non pas aux besoins du citoyen, mais lui permettant d'agir comme une personne responsable en respectant un certain nombre de normes sociales.

Initiatives ministérielles

C'est pour cette raison que le programme d'utilisation d'antidémarrage est, à mon avis, une bonne solution et une bonne approche tenant compte des nouvelles technologies. Ce programme, je l'ai dit tout à l'heure, ne doit cependant pas remplacer les peines et les sanctions existantes qui s'appliquent déjà.

Rappelons ce qu'est un dispositif d'antidémarrage. D'une part, un dispositif d'antidémarrage est un appareil analyseur d'haleine. Il s'installe dans un véhicule de manière à ce que son fonctionnement soit relié à l'allumage, au démarreur du moteur, aux circuits électriques et aux autres systèmes de bord.

De plus, le dispositif sert à mesurer le taux d'alcoolémie du conducteur visé et à empêcher le démarrage du moteur ou l'utilisation du véhicule si le taux d'alcoolémie mesuré excède une limite prédéterminée.

En outre, le conducteur visé doit subir un test d'haleine avant qu'il ne puisse faire démarrer le moteur ou utiliser le véhicule. D'autres tests d'haleine sont exigés à intervalles aléatoires, pendant que le moteur est en marche. Si ces tests ne sont pas subis ou si le taux d'alcoolémie excède la limite prédéterminée, une alarme sera déclenchée et continuera à sonner jusqu'à ce que le conducteur réussisse le test d'haleine ou qu'il arrête le moteur.

Les nouveaux modèles de dispositifs comportent aussi différents mécanismes qui empêchent l'usage abusif. Cela concerne la technologie du dispositif d'antidémarrage.

À quoi peut correspondre un programme d'utilisation d'antidémarrage dont se sont dotés, entre autres, le Québec, l'Alberta et les États-Unis? Un programme d'utilisation d'antidémarrage prévoit la surveillance et la supervision des contrevenants accusés de conduite avec faculté affaiblies. Il est administré par les fonctionnaires de la cour en vertu d'une ordonnance de probation ou par les autorités responsables de la délivrance d'un permis de conduire comme condition au rétablissement du permis de conduire.

Le dispositif d'antidémarrage enregistre les résultats des tests d'haleine et autres données relatives au respect des conditions du programme.

● (1040)

Ces données peuvent ensuite être examinées par les administrateurs du programme, au moment de l'entretien du véhicule. Le dispositif doit faire l'objet d'un entretien à intervalle régulier, soit de 30 à 60 jours. Les exigences en matière d'entretien doivent être rigoureusement respectées, faute de quoi le dispositif empêchera le démarrage du véhicule.

Le programme de dispositifs d'antidémarrage n'est nullement destiné, je le rappelle, à remplacer les sanctions applicables en cas de conduite avec facultés affaiblies. Il vise plutôt à fournir un moyen additionnel de réduire le récidivisme. La participation au programme pourrait être ajoutée à la peine, à titre de condition à la mise en probation ou au rétablissement du permis de conduire.

Je me permets de prendre du temps pour parler du dispositif et du programme, parce que peu de provinces encore se sont dotées de ce genre de programme. Aujourd'hui, on prend des moyens, en modifiant le Code criminel, au niveau de la loi fédérale, mais il faudra, dans les prochains mois, faire en sorte que ces modifications législatives soient adaptées à des programmes dans les provinces afin de réduire le récidivisme. Des programmes tels que ceux dont je viens d'énoncer les paramètres—même si je ne suis pas entré dans les détails—doivent être mis en place.

On croit souvent que ce type de dispositions et de mesures engendreront des coûts énormes, que des coûts économiques

exorbitants y sont associés. Je rappelle qu'il en coûterait seulement 3 \$ par jour pour installer un tel dispositif sur le véhicule d'un conducteur accusé de conduite avec facultés affaiblies.

Certains parlent souvent des coûts comme de facteurs de prise de décision dans les politiques gouvernementales. Mais il faut regarder aussi les avantages. Les coûts ne doivent pas seulement et toujours être perçus comme étant des coûts économiques. Il faut les calculer en termes de coûts de renonciation. Il faut les calculer en termes sociaux, parce qu'en bout de ligne, on se rend compte que plusieurs études d'évaluation ont démontré que le programme de dispositifs d'antidémarrage est très efficace.

Le taux d'arrestation chez les contrevenants, dont le véhicule avait été muni d'un dispositif d'antidémarrage, était jusqu'à 75 p. 100 plus bas que chez les contrevenants dont le véhicule n'était pas muni de cet appareil. On voit qu'on réussit à faire des pas importants grâce à la mise en place de ce programme.

On me dira qu'il y a 25 p. 100 qui manquent. Bien sûr, comme dans toute technologie, il y a toujours moyen de la contourner. Je n'ai pas besoin de vous donner des trucs pour détourner ce type de dispositif, mais ils sont présents. Force est de constater qu'il y a une efficacité, si ce n'est que sur le plan de la conduite avec facultés affaiblies, car c'est l'objectif des modifications présentées par le gouvernement.

On se rend compte que ce sont les contrevenants qui assument le coût du programme. C'est intéressant. Donc, ils sont prêts à investir la somme, bien sûr amortie, de 3 \$ par jour. Ce sont les contrevenants eux-mêmes qui, de bonne foi, décident d'assumer les coûts de ce programme.

Donc, à cet égard, je pense qu'il y a là une démonstration que même dans le cas d'un récidiviste, s'il en est à sa deuxième infraction, ce citoyen peut prendre conscience, à n'importe quel moment, de son niveau d'alcoolisme. L'emprisonnement n'est pas toujours, comme je l'ai dit, la voie à suivre, encore moins l'emprisonnement à perpétuité.

● (1045)

Donc, il y a des citoyens qui acceptent de l'installer dans leur véhicule et d'assumer les coûts d'un tel dispositif. Comme je l'ai dit tout à l'heure, je rappelle que 38 États aux États-Unis, de même que les provinces de l'Alberta et du Québec, ont mis en place un tel programme. En outre—le chiffre est intéressant—, plus de 40 000 dispositifs antidémarrage sont utilisés dans le monde, dont 4 500 au Canada. Donc, 40 000 véhicules dans le monde ont actuellement ce dispositif antidémarrage et seulement 4 500 au Canada. C'est certain qu'il ne peut y avoir plus de 4 500 dispositifs dans les voitures canadiennes puisqu'il n'y a que l'Alberta et le Québec qui se sont dotés de tels programmes.

Aujourd'hui, il est clair que dans la mesure où nous adoptons ces modifications législatives, accompagnées dans les provinces de programmes tels que ceux du Québec et de l'Alberta, nous pourrions sans aucun doute affirmer que le Canada serait le principal chef de file de cette nouvelle solution, qui permet une responsabilisation de l'individu, dans un premier temps, mais aussi une amélioration de la sécurité routière.

Dans la mesure où les actions suivent les décisions que nous prenons ou que nous prendrons dans les prochains jours, on pourrait voir le Québec et l'Alberta, parce qu'ils ont été les premiers chefs de file au Canada, et le Canada lui-même, devenir un leader dans le monde en la matière. Ce n'est pas à négliger.

Article 31 du Règlement

Rappelons également les prises de position d'un organisme que j'ai personnellement eu la chance de rencontrer dans ma circonscription parce qu'ils sont venus me voir, soit l'organisme MADD, qui vient en aide aux victimes. Il disait clairement, lors de comparutions en comité et par l'entremise d'une exceptionnelle campagne de sensibilisation du public menée au Canada en novembre 1999, et je cite la représentante de l'organisme, Mme Swinson:

De nouvelles lois fédérales adoptées en juillet habilent les juges à exiger l'utilisation d'un dispositif antidémarrreur comme mesure conditionnelle. De plus, ce dispositif est très abordable.

Des organismes, des groupes et des conseils d'administration sont venus dire à mes collègues de Témiscamingue et de Berthier—Montcalm l'importance de se doter de tels changements législatifs. Je pense à la Fondation de la recherche sur les blessures de la route, mais aussi à l'organisme MADD.

Doit-on pour autant aller plus vite et faire en sorte d'exiger l'installation d'un tel dispositif de sorte qu'il devienne une norme automobile au Canada? La réponse est non. Pourquoi? Parce que le pourcentage de récidive ne touche que 1 p. 100 de la population. Cependant, des actions doivent être prises.

Je rappelle la position énoncée, le 16 février 1999, par le Conseil sur l'usage abusif de la drogue. M. Bates est venu témoigner en comité. Il a dit deux choses, à savoir qu'on devrait installer ces dispositifs antidémarrreurs dans les véhicules à deux conditions.

• (1050)

Premièrement, ces dispositifs devraient donc être installés si la personne est coupable et a dans son organisme un taux d'alcoolémie supérieur à 0,165—on sait que la norme actuelle est de 0,08—et, deuxièmement, si cette personne est un récidiviste, ce que j'ai appelé tout à l'heure le «noyau dur» et le «noyau des conducteurs automobile irréductibles».

Nous devons donc, à mon avis, prendre les moyens, agir de façon responsable, mais aussi de façon réfléchie.

Je conclus en disant que oui, nous appuyons ces modifications au Code criminel, oui, nous croyons qu'il faut intégrer au Code criminel le dispositif antidémarrreur et, oui, des programmes doivent être mis en place dans les provinces. Mais il ne faut pas que ce dispositif devienne une norme automobile. Et nous sommes également d'accord pour que ces dispositifs soient installés dans les véhicules des récidivistes.

Ainsi, nous serons en mesure d'offrir à la société québécoise et canadienne et à ceux et celles qui abusent de l'alcool, non seulement de vivre dans une société plus équilibrée, mais aussi de pouvoir continuer à être près de leur famille et de pouvoir faire en sorte que nous aurons tous un très joyeux Noël, ainsi qu'une bonne et heureuse année 2002.

[Traduction]

Mme Libby Davies (Vancouver-Est, NPD): Monsieur le Président, c'est avec beaucoup de plaisir que je prends aujourd'hui la parole au nom du Nouveau Parti démocratique pour appuyer le projet de loi C-46. Le projet de loi est très important, en fait. Il est plutôt rare que toute la Chambre s'entende sur un projet de loi, surtout lorsque celui-ci est relativement court, mais nous croyons que cette mesure-ci est dans l'intérêt des Canadiens.

Le projet de loi vise à sauver des vies grâce à un appareil très ingénieux, à un dispositif technologique. Il nous arrive à tous de nous demander parfois si la technologie nous est vraiment utile mais, dans ce cas-ci, la technologie que représente l'antidémarrreur avec éthylomètre est vraiment un moyen simple et économique de réduire

le nombre de décès sur nos routes. Elle empêcherait les contrevenants récidivistes de conduire en état d'ébriété. Je crois que c'est là une percée importante. Nous, néo-démocrates, appuyons le projet de loi et en recommandons vivement l'adoption. Le projet de loi est attendu depuis longtemps.

Dans mes recherches sur le projet de loi et les antidémarrreurs, j'ai appris que la société CBC avait diffusé, en 1996, dans le cadre de son émission bien connue de protection des consommateurs appelée *Marketplace*, un reportage sur les ivressomètres de bord, comme on les appelait à l'époque et, en février 1997, une version actualisée de celui-ci. L'information et la technologie existent évidemment depuis un certain nombre d'années. C'est dommage qu'elles aient mis tellement de temps à arriver à la Chambre sous la forme d'un projet de loi relativement simple.

Comme d'autres l'ont signalé aujourd'hui, il est prouvé que 70 p. 100 des gens qui perdent leur permis pour s'être rendus coupables de conduite avec facultés affaiblies reprendront à nouveau le volant en état d'ébriété. On ne peut mesurer toute l'ampleur des dommages matériels, des blessures et des décès qui en découlent qu'en termes de tragédies individuelles, familiales et communautaires. Le fait est que 40 p. 100 des décès qui surviennent dans des accidents de la route sont causés par la conduite avec facultés affaiblies. Cela représente quelque 2 000 Canadiens chaque année. On peut empêcher que ces vies soient perdues. On peut empêcher que des milliers de personnes soient blessées.

J'appuie le projet de loi, mais il est très important de prévoir également toute une série de mesures, à des fins notamment de prévention. Si quelqu'un a trop bu à la maison ou dans un lieu public, que ce soit dans un bar, un pub, un bar-salon ou à une soirée, et prend ensuite le volant de son véhicule en état d'ébriété, non seulement nous devrions savoir s'il s'agit d'un récidiviste mais nous devrions aussi nous intéresser à la source. Cela devrait faire partie de nos programmes de prévention de la consommation excessive d'alcool.

L'alcool est une source d'énormes profits pour diverses sortes d'entreprises. Même si la plupart d'entre elles agissent de façon très responsable, il arrive en réalité que des personnes qui sont en train de s'enivrer et de dépasser la limite permise se voient servir de l'alcool et incités à boire davantage à un débit de boissons. Je trouve donc très important que, dans le cadre de notre programme global de lutte contre la consommation excessive d'alcool, nous nous intéressions également aux problèmes de criminalité, de négligence et de responsabilité à la source.

• (1055)

Il est important de sévir contre les individus qui conduisent en état d'ébriété, surtout quand il s'agit de récidive. Il est cependant également important de prévoir une formation en matière de prévention et des sanctions pénales pour les exploitants de débit de boissons qui ne s'acquittent pas de leur devoir de servir de l'alcool de façon socialement responsable.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[Traduction]

FRANK DOYLE

M. Mac Harb (Ottawa-Centre, Lib.): Monsieur le Président, je prends la parole aujourd'hui à la Chambre pour rendre hommage à Frank Doyle, qui a perdu tragiquement la vie dans l'effondrement de la tour 2 du World Trade Centre le 11 septembre.

Frank Doyle était un citoyen américain ayant de solides liens au Canada. Ses deux parents viennent de la région de Pontiac et sa femme adorée, Kim, est une citoyenne canadienne née au Québec. Il laisse dans le deuil de nombreux êtres chers, dont sa fille Zoe et son fils Garrett.

Demain, sa famille et ses amis se réuniront pour célébrer sa mémoire lorsqu'il sera inhumé au Canada. Il est le premier Américain disparu le 11 septembre à être rendu à sa famille.

Je me joins à mes collègues pour offrir, au nom de tous les Canadiens, nos plus sincères condoléances à la famille Doyle.

* * *

L'EXPLOSION À HALIFAX EN 1917

Mme Cheryl Gallant (Renfrew—Nipissing—Pembroke, Alliance canadienne): Monsieur le Président, le 6 décembre 1917, vers 8 heures le matin, le navire de sauvetage belge *Imo* a quitté le bassin Bedford pour se rendre en haute mer. Au même moment, le navire de munitions français *Mont Blanc* pénétrait dans le port. Il avait à son bord 400 000 livres de TNT.

Les deux navires sont entrés en collision. Le *Mont Blanc* a pris feu. À 9 h 5 du matin, la terre a tremblé et le ciel s'est soudainement illuminé à cause de la plus forte explosion d'origine humaine avant Hiroshima.

Mille neuf cent personnes sont mortes sur le coup. En un an, le nombre de morts a dépassé de beaucoup le chiffre de 2 000. Neuf mille personnes ont été blessées. Presque tout le secteur nord de Halifax a été soufflé. Un blizzard a balayé la région le lendemain, recouvrant les ruines de 16 pouces de neige.

En un temps record, les secours se sont organisés. Les habitants de Halifax se souviennent de la générosité de l'État du Massachusetts. Tous les ans depuis lors, Halifax envoie un arbre de Noël à la ville de Boston pour exprimer sa gratitude.

Par suite des événements du 11 septembre, arrêtons-nous un instant pour rendre hommage à la générosité de nos voisins du Sud qui sont venus aux côtés des Canadiens quand ceux-ci en ont eu le plus besoin.

* * *

• (1100)

LEO MCISAAC

L'hon. Wayne Easter (Malpeque, Lib.): Monsieur le Président, je voudrais féliciter Leo McIsaac de Mermaid, dans Île-du-Prince-Édouard, qui a été récemment admis au Temple de la renommée agricole des provinces atlantiques.

Après son service dans les forces aériennes, lors de la Deuxième Guerre mondiale, Leo est entré au ministère de l'Agriculture de l'Île-du-Prince-Édouard, où il a travaillé fort en faveur de la vulgarisation agricole et des clubs 4-H de la province.

Leo a été le premier secrétaire permanent de la Fédération de l'agriculture de l'Île-du-Prince-Édouard; il a participé à la création de l'Office de vente des pommes de terre de l'Île-du-Prince-Édouard et a fait partie du comité consultatif de la Fédération canadienne de l'agriculture dont l'action a amené le gouvernement fédéral à adopter la Loi sur la commercialisation des produits naturels. Leo a également trouvé le temps de publier trois livres.

En 1996, Leo McIsaac a été nommé agronome de l'année. Il continue de s'intéresser de près à la vie de sa communauté. Son admission au Temple de la renommée agricole des provinces atlantiques est un hommage que lui rendent ses pairs pour sa

Article 31 du Règlement

contribution importante à l'agriculture de l'Île-du-Prince-Édouard et du Canada. Qu'il en soit félicité.

* * *

[Français]

LE PROGRAMME DES LUMIÈRES DE NOËL

Mme Yolande Thibeault (Saint-Lambert, Lib.): Monsieur le Président, hier soir, nous avons vu la Colline parlementaire et ses alentours s'illuminer. Une cérémonie féerique a en effet eu lieu, alors que la saison 2001-2002 des Lumières du Canada était lancée.

À Ottawa, jusqu'au 13 janvier prochain, 250 000 lumières illuminent plus de 60 emplacements tous les jours, dès 16 heures.

Le programme des Lumières de Noël au Canada est une initiative de la Commission de la capitale nationale. Les 13 provinces et territoires sont reliés par ce programme. Chaque année, à l'approche du temps des Fêtes, le pays s'illumine d'est en ouest.

Ce festival éveille la magie de Noël dans les coeurs des Canadiennes et des Canadiens. Il nous rapproche de nos valeurs et de ce que nous sommes.

Laissons-nous emporter par ce spectacle merveilleux!

* * *

LES ACTES DE BRAVOURE

Mme Hélène Scherrer (Louis-Hébert, Lib.): Monsieur le Président, le 6 décembre dernier, des Québécoises et des Québécois exceptionnels ont été récompensés par la Gouverneure générale du Canada pour leur bravoure.

Je tiens à féliciter l'agent Louis Gignac, de Québec, qui a reçu l'Étoile du courage. En 1999, il était en mission au Kosovo et il a mis sa vie en danger afin de protéger celle de sept civils serbes attaqués par plusieurs Albanais.

La médaille de la bravoure a été remise à 30 courageux Canadiens. De ceux-ci, je souligne l'intervention de Jacques Couillard, qui a risqué sa vie en défiant un homme armé à la Caisse populaire de Baie-des-Sables, et celle de Mathieu Cusson, de Daniel Douville, de Benoît Roy et de Shaul et Yonatan Petel.

Votre capacité à venir en aide à vos compatriotes est remarquable. Vous êtes certainement des héros dans votre communauté et je vous en félicite.

* * *

[Traduction]

LE BOIS D'OEUVRE

M. Andy Burton (Skeena, Alliance canadienne): Monsieur le Président, j'ai demandé à intervenir aujourd'hui pour parler d'un sujet qui revient constamment sur le tapis. J'ai prononcé à la Chambre trois discours et fait au moins trois déclarations sur la question. Depuis le mois d'août, j'ai écrit maintes fois au premier ministre et au ministre du Commerce international, mais je n'ai pas reçu de réponse à ce jour. Je me vois aujourd'hui forcé de relancer avec insistance le ministre du Commerce international afin qu'il fasse le nécessaire pour régler le différend concernant le bois d'oeuvre.

Article 31 du Règlement

Les Canadiens sont nombreux à se préparer pour les fêtes de fin d'année, mais, pour ceux qui travaillent dans l'industrie forestière de la Colombie-Britannique et ailleurs au Canada, il n'y aura par de Noël cette fois, du fait du laxisme dont le gouvernement fait preuve lorsqu'il s'agit de protéger les emplois dans les industries primaires. Il est grand temps que le ministre cesse d'espérer qu'un règlement arrive tout seul et qu'il aille plutôt le chercher.

* * *

L'INDUSTRIE DU FILM ET DE LA TÉLÉVISION

M. Lynn Myers (Waterloo—Wellington, Lib.): Monsieur le Président, l'industrie canadienne du film et de la télévision est confrontée depuis plusieurs décennies à d'énormes défis auxquels on a fait et on continue de faire face en dotant cette industrie solide et dynamique d'outils propres à favoriser sa croissance.

Cette industrie joue un rôle important. Elle offre des avantages et des possibilités d'emploi créatifs à tous les Canadiens. Le secteur de la production cinématographique et télévisée a connu une croissance dans pratiquement toutes les régions du Canada. Par exemple, en 1999-2000, le volume total des activités de production a représenté 4,4 milliards de dollars, ce qui représente une croissance de 12 p. 100 par rapport à l'année précédente.

Il est important que le Canada soutienne l'industrie du film et de la télévision afin que tous les Canadiens puissent recueillir les avantages d'une industrie dynamique et créative qui forme une importante partie de notre identité.

* * *

● (1105)

[Français]

L'ASSURANCE-EMPLOI

Mme Monique Guay (Laurentides, BQ): Monsieur le Président, le ministre des Finances, avec la complicité de la ministre du Développement des ressources humaines, a profité d'une journée de relâche à la Chambre des communes pour annoncer, vendredi dernier, qu'il continuerait de piger à deux mains dans la caisse d'assurance-emploi, malgré le fait que le gouvernement n'y verse aucun sou.

En se vantant de réduire les cotisations à l'assurance-emploi de 5¢ en 2002, ces matamores du gouvernement libéral déguisent la triste réalité. Ce que ces maîtres de l'illusionnisme ne disent pas mais qu'il faut savoir est le fait suivant:

Les nouveaux arrivants sur le marché du travail qui n'ont cumulé que 900 heures, à un taux horaire de 10 \$ de l'heure, garniront les goussets du ministre des Finances de 198 \$ au lieu de 202,50 \$ et ce, sans avoir droit aux prestations d'assurance-emploi. Belle générosité.

Voilà qui en dit long sur les paroles creuses de compassion que tient, sur les tribunes internationales, ce ministre à 5¢ qui est davantage préoccupé par la course à la succession de l'actuel premier ministre que de justice sociale et d'équité.

Le masque du ministre vient de tomber.

* * *

[Traduction]

LE PRIX DE LA FEMME ENTREPRENEURE

Mme Sarmite Bulte (Parkdale—High Park, Lib.): Monsieur le Président, le jeudi 22 novembre, à Toronto, s'est tenue pour la 10^e année, la remise des Prix Rotman de la femme entrepreneur pour l'année 2001. Ces prix ont pour but de rendre hommage à la

créativité et au succès des femmes entrepreneures qui font à une contribution importante à la croissance et au renforcement de l'économie canadienne.

Je voudrais féliciter les cinq lauréates du prix de cette année : Kim McArthur, président et éditrice de MacArthur & Company de Toronto; Linda Knight, présidente-directrice générale de CarePartners, de Belgrave, en Ontario; Rosemary Marr, présidente-directrice générale de Transera Group of Companies, de Calgary; Doreen Braverman, présidente d'International Flag & Banner Inc., de Vancouver; et Jody Steinhauer, présidente et visionnaire en chef de The Bargains Group Ltd., de Toronto.

Je demande à tous les députés de se joindre à moi pour féliciter ces femmes exceptionnelles et remarquables qui font une importante contribution au monde canadien des affaires.

* * *

LE CANADA AIME NEW YORK

Mme Betty Hinton (Kamloops, Thompson and Highland Valleys, Alliance canadienne): Monsieur le Président, par leurs propres moyens, des députés de l'Alliance se sont joints aux quelque 20 000 Canadiens qui se sont rendus à New York à l'occasion de la fin de semaine Le Canada aime New York. Le maire Rudolph Giuliani s'est réjoui de l'appui des Canadiens, appui qui a touché un grand nombre de New Yorkais.

Nous étions fiers de nous joindre à nos soeurs et à nos frères américains et de leur montrer que nous partageons leur peine. Nous leur avons fait savoir aussi que les Canadiens se souciaient autant qu'eux de la question des droits et libertés et qu'ils étaient inquiets au sujet de nos relations commerciales exceptionnelles. Mes collègues et moi avons saisi l'occasion de faire part à des membres du Congrès ainsi qu'à des sénateurs des inquiétudes qu'entretenaient les Canadiens au sujet de nos échanges commerciaux avec les États-Unis.

Félicitations aux organisateurs de la fin de semaine Le Canada aime New York. Nous avons témoigné notre sympathie à nos voisins et nous avons discuté de questions importantes pour le Canada.

* * *

[Français]

L'HÔPITAL MONTFORT

M. Mauril Bélanger (Ottawa—Vanier, Lib.): Monsieur le Président, en politique comme dans la vie, on rencontre parfois des moments difficiles, mais il y a aussi des journées extraordinaires comme aujourd'hui, alors que la Cour d'appel de l'Ontario a rejeté l'appel du gouvernement de l'Ontario et a confirmé la décision de la Cour divisionnaire dans le dossier de l'hôpital Montfort.

Surtout, ce qui est important, c'est que la Cour s'est inspirée d'un des principes constitutionnels non écrits, celui du respect et de la protection des minorités linguistiques. Je cite une partie de la décision:

Le principe structurel du respect et de la protection des minorités renfermé dans la Constitution est un principe fondamental qui a une incidence directe sur l'interprétation à donner à la Loi sur les services en français en Ontario.

Toutes les communautés minoritaires, anglophones au Québec et francophones ailleurs au pays, se voient ainsi attribuer des assises solides pour le respect de leurs droits.

Il ne me reste qu'à féliciter les dirigeants de l'hôpital, ceux et celles de SOS Montfort et les milliers de Canadiens, anglophones et francophones, qui nous ont appuyés dans cette cause.

* * *

[Traduction]

LE LOGEMENT

Mme Libby Davies (Vancouver-Est, NPD): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter à la Chambre mon rapport intitulé «Le logement et les sans-abri: un autre désastre surnaturel».

Je suis allée dans sept villes et je me suis entretenue avec des défenseurs des mal-logés qui m'ont donné des preuves irréfutables que la crise du logement va s'aggravant et frappe de plus en plus de Canadiens.

L'entente cadre sur le logement conclue récemment répond à moins du dixième des besoins réels au plan de l'accès au logement abordable au Canada. De fait, c'est au National Housing and Homelessness Network et à la Fédération canadienne des municipalités, qui ont fait un travail exceptionnel en vue d'attirer l'attention sur la situation dans laquelle vivent des millions de Canadiens et de faire ressortir ce problème criant, que l'on doit l'entente cadre qui est survenue entre le gouvernement fédéral, les provinces et les territoires.

Mais nous devons faire plus. Mon rapport presse le gouvernement fédéral de reconnaître le logement au titre d'un droit de la personne et de faire de l'accès au logement abordable un point prioritaire de son prochain budget.

Je défie le ministre des Finances de donner suite aux paroles qu'il a prononcées lorsqu'il était dans l'opposition, soit d'investir dans le logement social et de ne pas laisser les Canadiens sans abri. Toutes les familles et tous les gens ont le droit...

• (1110)

Le Président: La députée de Jonquière a la parole.

* * *

[Français]

LE PROGRAMME D'INFRASTRUCTURES

Mme Jocelyne Girard-Bujold (Jonquière, BQ): Monsieur le Président, à l'aube d'un nouveau budget fédéral, j'invite le ministre des Finances à répondre à l'appel lancé par sa collègue du Québec, Pauline Marois, dans son discours du budget du 1er novembre dernier, d'investir de l'argent neuf dans les infrastructures du Québec pour stimuler l'économie et la création d'emplois.

Depuis le 11 septembre dernier, un ralentissement économique frappe et plusieurs travailleurs ont malheureusement perdu leur emploi. Selon le président de la Coalition pour le renouvellement des infrastructures au Québec, M. Gilles Vaillancourt, chaque milliard investi dans les infrastructures crée 12 500 emplois. Il s'agit d'une solution que le ministre des Finances doit envisager sérieusement dans son prochain budget.

Je lui rappelle également qu'en octobre dernier, il s'était montré ouvert à l'idée de participer, dans une proportion de 50-50 avec le Québec, pour l'élargissement à quatre voies de la route du parc des Laurentides.

Article 31 du Règlement

Les attentes sont élevées au Saguenay. Le grand argentier du gouvernement serait mal avisé de ne pas investir les sommes tant attendues. Après tout, chose promise, chose due.

* * *

[Traduction]

LE BOIS D'OEUVRE

M. Jay Hill (Prince George—Peace River, PC/RD): Monsieur le Président, la province de Colombie-Britannique continue de payer un lourd tribut parce qu'elle ne compte pas de ministre influent.

Adoptant la même attitude que dans le différend relatif au bois d'oeuvre, le gouvernement a omis d'intervenir et d'offrir son aide à la province dans la lutte qu'elle mène contre le dendroctone du pin. Le ministre des Ressources naturelles semble maintenant penser que son gouvernement a fait sa part, soulignant à la province qu'elle était aux prises avec ce problème en 1995 et lui fournissant l'avis opportun suivant: «Il se peut que vous vouliez y remédier».

Tout comme dans le cas des soins de santé et des routes, le gouvernement a abandonné ma province et il ne lui est pas venu en aide pour trouver de l'argent et des ressources afin de lutter contre une crise. C'est un changement complet d'attitude de la part du ministre qui, en mai, en réponse à une question que je lui posais, a dit que le gouvernement essaierait par tous les moyens raisonnables d'aider notre secteur forestier à trouver une solution.

Une guerre contre le dendroctone coûte cher. Le 6 novembre, j'ai écrit au ministre des Finances pour lui demander d'affecter annuellement 50 millions de dollars à la lutte contre le dendroctone du pin.

Si le gouvernement prend ce problème au sérieux, les fonds nécessaires seront prévus dans le budget de lundi.

* * *

LES LAURÉATS DU NUNAVUT

Mme Nancy Karetak-Lindell (Nunavut, Lib.): Monsieur le Président, les habitants du Nunavut avaient tout lieu d'être fiers cette semaine. Mercredi, Ashley Dean, de Rankin Inlet, a reçu une bourse Prince de Galles de l'action communautaire pour ses nombreux travaux bénévoles, depuis l'entraînement des enfants au patinage artistique et au soccer, à l'organisation d'activités spéciales pour les aînés en passant par la lutte contre le racisme.

Jeudi, Moses Aliyak, également de Rankin Inlet, a reçu la Médaille de la bravoure des mains de la gouverneure générale pour avoir confronté un ours polaire qui attaquait le campement de sa famille, en 1999. Faisant preuve d'un grand courage, Moses Aliyak a distrait l'ours permettant ainsi à son petit-fils de s'enfuir. Moses a été grièvement blessé en accomplissant cet acte de bravoure. Au cours d'une cérémonie précédente, la Médaille de la bravoure avait également été décernée à titre posthume à Hattie Amitnak, mutilée à mort lors du même incident.

J'invite les députés à se joindre à moi pour rendre hommage à ces citoyens hors de l'ordinaire.

* * *

PEARL HARBOR

M. Brian Pallister (Portage—Lisgar, Alliance canadienne): Monsieur le Président, il y a 60 ans aujourd'hui, Pearl Harbor était l'objet d'une attaque qui a tué 2 390 Américains. C'était une journée d'infamie.

Questions orales

L'attaque a galvanisé les États-Unis en entier et a provoqué leur entrée dans la guerre. «N'oubliez pas Pearl Harbor!» est devenu le cri de ralliement des Américains.

Pearl Harbor continue de rappeler qu'il faut rester vigilant pour défendre ses valeurs et de ses libertés.

Depuis quelques années, avec la fin de la guerre froide, certains gouvernements ont pu oublier cette leçon. Il n'y a pas tout à fait trois mois, une tragédie est venue rappeler au monde libre les dangers d'un relâchement de la vigilance.

Aujourd'hui, le monde libre doit encore se défendre contre les agresseurs qui veulent s'en prendre à ses valeurs. Le 11 septembre est aussi devenu une journée d'infamie.

Il faut espérer que les événements tragiques du 7 décembre 1941 et du 11 septembre 2001 serviront d'exemples aux générations futures, illustrant les tragédies causées par le terrorisme et le courage de ceux qui nous défendent contre le terrorisme.

* * *

• (1115)

LA JOURNÉE DU HOCKEY

M. Scott Brison (Kings—Hants, PC/RD): Monsieur le Président, la télévision anglaise de Radio-Canada diffusera dans la nouvelle année une émission de trois heures sur le hockey à l'occasion d'un événement portant l'appellation de «Journée du hockey au Canada». La ville de Windsor servira de point d'ancrage à l'émission à laquelle participeront neuf autres collectivités du pays.

Windsor est connue comme étant «la petite ville des grandes premières», et on y trouve notamment la plus ancienne foire agricole en Amérique du Nord, la première école indépendante au Canada et la plus vieille bibliothèque du pays. C'est le domicile des premières citrouilles géantes et des premières régates des citrouilles. Plus important que toute autre chose encore, Windsor est le berceau du hockey.

C'est dans les écrits de l'auteur de réputation internationale Thomas Chandler Haliburton, résident de Windsor, que l'on trouve la première mention d'une forme de hockey sur glace. Le Dr Garth Vaughan, résident de Windsor, a publié les résultats de ses vastes travaux de recherche destinés à confirmer la prétention de Windsor dans un livre intitulé *The Puck Starts Here*.

De fait, en 1844, alors qu'il décrivait sa jeune enfance dans les années 1800, Thomas Chandler Haliburton a évoqué directement les garçons qui s'amusaient comme des fous à un jeu alors connu sous l'appellation de hurley...

QUESTIONS ORALES

[Traduction]

LE RAPPORT DE LA VÉRIFICATRICE GÉNÉRALE

M. Stockwell Day (chef de l'opposition, Alliance canadienne): Monsieur le Président, le rapport de la vérificatrice générale continue de confirmer que les députés d'en face sont les pires gestionnaires d'argent de l'histoire du Canada. Il y a deux ans, on a vu du gaspillage de 1,6 milliard de dollars en subventions inutiles. Cette affaire a ébranlé le gouvernement, et il ne s'agissait que d'un seul ministère. Cette fois-ci, la vérificatrice générale parle d'environ 16,3 milliards de dollars de gaspillage en subventions inutiles dans l'ensemble du gouvernement.

Nous pouvons accepter une augmentation des dépenses au titre de la santé, de la sécurité et de la défense si le gouvernement est prêt à mettre fin au gaspillage. Le premier ministre, qui dit être celui qui prépare le budget, laissera-t-il échapper une bonne nouvelle en nous disant qu'il y aura une réduction générale de ces 16,3 milliards de dollars de subventions inutiles? Laissera-t-il échapper cette bonne nouvelle?

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, le chef de l'opposition devrait savoir que le gouvernement a été très assidu dans sa façon de contrôler les dépenses. Si nous comparons nos dépenses à ce qu'elles étaient lors de notre accession au pouvoir, cela devient très clair.

Pour l'instant, je me contenterai de dire au député que je suis impatient de lui présenter mon budget lundi.

M. Stockwell Day (chef de l'opposition, Alliance canadienne): Monsieur le Président, le gouvernement n'a pas été assidu. Il a plutôt été insidieux. Nous voulons connaître la raison de tout ce gaspillage.

[Français]

La vérificatrice générale a clairement démontré la mauvaise gestion de ce gouvernement. Même après le scandale au ministère du Développement des ressources humaines, il n'y a pas de contrôle sur les 16,3 milliards de dollars de subventions. Nous devons couper le gaspillage pour financer la santé et la sécurité.

Ce gouvernement va-t-il annoncer aujourd'hui des coupures aux octrois et subventions dans son budget de lundi prochain?

L'hon. Herb Gray (vice-premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, comme d'habitude, le chef de l'opposition a tort.

La vérificatrice générale n'a pas dit que tous ces montants sont gaspillés. Elle a parlé d'une amélioration de la gestion et a confirmé que les étapes pour améliorer la gestion de ces contributions sont en train d'être réalisées.

[Traduction]

M. Stockwell Day (chef de l'opposition, Alliance canadienne): Monsieur le Président, chaque fois que le gouvernement se met dans l'embarras, au lieu de régler le problème, il adopte la stratégie de la diversion. Il s'en va dans un coin, se pare, prend quelques coups puis crée une diversion ailleurs dans l'arène.

Cette fois, ce sont des fuites en ce qui a trait au budget, des fuites selon lesquelles la SRC, que le premier ministre appelle sa propre station de télévision, recevrait plus d'argent, ou encore des fuites selon lesquelles certains projets politiques privés seraient favorisés, par exemple le projet d'Internet à haute vitesse du ministre de l'Industrie.

J'ai une meilleure stratégie, une stratégie moins destructrice. Le premier ministre annoncera-t-il dès maintenant une réduction générale de ce gaspillage à des fins politiques...

Le Président: Le vice-premier ministre a la parole.

L'hon. Herb Gray (vice-premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, le député a parlé d'une stratégie de diversion. Cette idée lui est-elle venue lorsqu'il s'est regardé dans le miroir? Est-ce là une observation personnelle au sujet de lui-même ou est-ce que cela vient de l'époque de Muhammad Ali?

J'aimerais dire que, lorsque le député parle d'une réduction, il doit parler d'une réduction des dépenses au titre des soins de santé et de l'enseignement supérieur. Ce n'est pas ce que les Canadiens veulent, et je suis certain que nous verrons lundi un excellent budget que même le député devra appuyer.

Questions orales

• (1120)

[Français]

LA FISCALITÉ

M. Jason Kenney (Calgary-Sud-Est, Alliance canadienne): Monsieur le Président, nous avons appris aujourd'hui que le taux de chômage a encore augmenté, atteignant ce mois-ci 7,5 p. 100, soit plus que prévu; 43 000 emplois à temps plein ont disparu, grâce à la récession libérale.

Nous savons quelles sont les priorités du gouvernement. Au lieu de réduire les charges sociales destructrices d'emplois, et elles vont encore augmenter l'an prochain, il refile des milliards de dollars aux ministères du Patrimoine et de l'Industrie.

Pourquoi le gouvernement ne met-il pas de l'ordre dans ses priorités et n'accorde-t-il pas aux Canadiens la sécurité d'emploi qu'ils réclament en réduisant les charges sociales destructrices d'emplois au lieu d'accroître le gaspillage?

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, chaque fois qu'un emploi disparaît au Canada, c'est une source de vive inquiétude pour le gouvernement. Cela devrait être tout aussi inquiétant pour l'opposition, de telle sorte que nous puissions avoir un débat intelligent. Autrement dit, le porte-parole de l'opposition ne devrait pas citer des chiffres qui n'ont aucun sens.

Le fait est que le taux de chômage a augmenté parce qu'un plus grand nombre de Canadiens sont arrivés sur le marché du travail, ce qui est un signe de confiance. Le fait est que, le mois dernier au Canada, le nombre d'emplois créés a dépassé celui des emplois perdus; par rapport aux 330 000 emplois...

Le Président: Le député de Calgary-Sud-Est a la parole.

M. Jason Kenney (Calgary-Sud-Est, Alliance canadienne): Monsieur le Président, le ministre des Finances se réjouit de la disparition de 43 000 emplois à plein temps et pense que c'est un signe de confiance dans l'économie. Certes, quelques emplois à temps partiel ont été créés sous sa férule, mais ils remplacent de véritables emplois rémunérateurs et à temps plein. Cette situation est due en partie au fait que le ministre des Finances ne cesse d'augmenter les charges sociales.

Peut-être veut-il rejeter la responsabilité sur le premier ministre puisqu'on nous dit, au cabinet du premier ministre, que c'est ce dernier et non le ministre des Finances qui rédige le budget.

L'an prochain, le ministre va-t-il réduire les charges sociales, comme le réclament les employeurs et les employés, au lieu de les augmenter?

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, la Chambre des communes et les Canadiens ont droit à autre chose qu'aux foutaises et aux bêtises que nous sert le porte-parole de l'opposition.

En fait, comme je l'ai dit dans mon introduction, la perte d'emplois à plein temps nous inquiète, mais il n'en demeure pas moins que, au Canada, la création d'emplois a dépassé la perte d'emplois.

Le problème que nous avons en Amérique du Nord est que 330 000 emplois ont disparu aux États-Unis, ce qui va avoir des répercussions sur nous au Canada. C'est le genre de chose qui nous inquiète. Comment stimuler la demande intérieure? Comment assurer le bon fonctionnement de l'économie? C'est ça qui devrait inquiéter le député d'en face.

L'ASSURANCE-EMPLOI

Mme Caroline St-Hilaire (Longueuil, BQ): Monsieur le Président, il y a quelque chose d'étrange dans le fonctionnement du régime d'assurance-emploi. Ceux qui cotisent ne contrôlent rien, ni ce qu'ils payent, ni ce qu'ils reçoivent, alors que le gouvernement, qui ne paie pas un sou, ne se gêne pas pour vider la caisse de ses surplus. Or, le rôle de l'assurance-emploi n'est pas de faire des surplus démesurés, mais bien d'offrir une assurance aux travailleurs et aux travailleuses qui en ont réellement besoin.

La ministre du Développement des ressources humaines va-t-elle reconnaître que si l'assurance-emploi n'offre pas cette garantie, c'est qu'elle est devenue, en bout de ligne, une taxe à l'emploi?

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, la députée doit savoir que, d'une part, nous venons de baisser les cotisations à l'assurance-emploi et que, d'autre part, elles ont été baissées de 6,8 milliards de dollars depuis que nous avons pris le pouvoir. C'est de l'argent dans les poches des contribuables et c'est très important au point de vue de la création d'emplois.

Mme Caroline St-Hilaire (Longueuil, BQ): Monsieur le Président, dans le budget de lundi prochain du ministre des Finances, nous serons à même de constater l'impuissance de la ministre du Développement des ressources humaines à donner suite aux recommandations du rapport unanime du Comité permanent du développement des ressources humaines.

La ministre va-t-elle reconnaître qu'elle manifeste plus de talent à justifier le détournement des surplus de la caisse, plutôt qu'à donner aux chômeurs et aux chômeuses la protection qu'ils sont en droit d'attendre d'un véritable régime d'assurance-emploi?

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, je peux assurer la Chambre que la ministre du Développement des ressources humaines a travaillé très fort pour les Canadiens et les Canadiennes.

On le voit d'ailleurs dans les améliorations apportées au programme d'assurance-emploi. Je pense aux congés parentaux et à toute la question des petites semaines pour aider les travailleuses et les travailleurs canadiens.

Elle a travaillé très fort. C'est d'ailleurs pour cela que le système a été si amélioré.

M. Michel Guimond (Beauport—Montmorency—Côte-de-Beaupré—Île-d'Orléans, BQ): Monsieur le Président, après le rapport unanime du Comité permanent du Développement des ressources humaines, le rapport de la vérificatrice générale, l'avis de l'actuaire en chef de Développement des ressources humaines Canada, qui dénoncent tous les trois les surplus inutiles de la caisse de l'assurance-emploi, la ministre s'entête à ne rien modifier.

La ministre se rend-elle compte dans quelle spirale le gouvernement entraîne le régime d'assurance-emploi: d'un côté, on vide la caisse, et de l'autre, on respecte de moins en moins le mandat original du programme, qui est de compenser financièrement les travailleurs qui ont perdu leur emploi?

Questions orales

● (1125)

[Traduction]

L'hon. Jane Stewart (ministre du Développement des ressources humaines, Lib.): Monsieur le Président, regardons les faits. D'abord et avant tout, la commission de l'assurance-emploi procède chaque année à un examen du programme d'assurance-emploi. Cette commission est composée d'employeurs, d'employés et de représentants du gouvernement. Elle a indiqué que 88 p. 100 des Canadiens occupant un emploi rémunéré seraient admissibles à l'assurance-emploi s'ils en avaient besoin.

Rappelons-nous également que le gouvernement n'a pas hésité à apporter des changements pour améliorer le régime d'assurance-emploi lorsque des témoignages probants lui ont été présentés.

Je souligne encore une fois que chaque fois que le gouvernement veut prendre des mesures pour améliorer le programme d'assurance-emploi, les députés bloquistes votent contre ces mesures.

[Français]

M. Michel Guimond (Beauport—Montmorency—Côte-de-Beaubré—Île-d'Orléans, BQ): Monsieur le Président, on comprend pourquoi le gouvernement ne veut pas d'une caisse autonome. C'est parce que le ministre des Finances ne pourrait pas utiliser à sa guise les énormes surplus de la caisse d'assurance-emploi. Et l'impuissance de la ministre du Développement des ressources humaines s'explique d'autant plus que les surplus ont déjà été dépensés.

Est-ce que la ministre du Développement des ressources humaines se rend compte qu'après avoir abandonné les chômeurs, les travailleurs âgés et les retraités, le seul message clair qu'elle envoie, c'est qu'il n'y a plus d'espoir avec elle comme ministre?

[Traduction]

L'hon. Jane Stewart (ministre du Développement des ressources humaines, Lib.): Monsieur le Président, je dirais que c'est plutôt le contraire. C'est le gouvernement actuel qui a doublé les prestations parentales, et c'est ce parti-là qui a voté contre cela. C'est notre gouvernement qui a aboli la règle de l'intensité, et c'est encore ce parti-là qui a voté contre cette mesure.

C'est notre parti qui a proposé d'intégrer le projet pilote d'ajustement relatif aux petites semaines de travail dans le programme national, et tout ce que peuvent faire nos voisins d'en face, c'est de manifester leur désaccord.

Il est clair que les députés de ce côté-ci de la Chambre sont ici pour appuyer les travailleurs canadiens. Ce n'est vraiment pas le cas des députés d'en face.

* * *

L'ÉCONOMIE

L'hon. Lorne Nystrom (Regina—Qu'Appelle, NPD): Monsieur le Président, le taux de chômage s'est accru en novembre et 57 000 emplois à temps plein ont été remplacés par 43 000 emplois à temps partiel. La vision libérale d'une économie fondée sur des emplois à temps partiel mal rémunérés est une réalité. L'écart s'élargit entre les riches et les pauvres.

Y a-t-il un seul ministre prêt à tenir tête au ministre libéral des Finances, qui est en fait un ministre conservateur, et à réclamer un budget de l'emploi pour les Canadiens au lieu d'un budget pour les grandes entreprises? Y a-t-il un seul ministre prêt à faire cela, y compris le ministre de l'Industrie?

L'hon. Herb Gray (vice-premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, les autres ministres et moi-même sommes solidaires du

ministre des Finances, le plus remarquable ministre à ce portefeuille de l'histoire moderne.

Lorsque nous appuyons le ministre des Finances, nous sommes avec tous les Canadiens qui ont profité des mesures qu'il a présentées dans ses budgets que nous sommes fiers d'appuyer. Nous serons fiers d'appuyer celui de lundi.

Le député devrait avoir honte de ne pas reconnaître cette réalité et de ne pas lui accorder tout son soutien également.

L'hon. Lorne Nystrom (Regina—Qu'Appelle, NPD): Le vice-premier ministre et le ministre de l'Industrie sont sur la défensive, monsieur le Président. La vision libérale d'une économie fondée sur des emplois à temps partiel mal rémunérés est une réalité. Même à Toronto, des dizaines de milliers de personnes sont sur le point d'être licenciées dans l'industrie de l'accueil. Entre-temps, les profits des banques n'ont jamais été aussi élevés malgré le ralentissement économique.

Le ministre sait que 80 p. 100 des nouveaux emplois sont créés par les petites entreprises. Que va faire le ministre des Finances pour aider les petites entreprises à créer des emplois et à redonner du travail aux Canadiens? Quelles mesures va-t-il prendre à cet égard?

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, le député a tout à fait raison lorsqu'il affirme que les petites et moyennes entreprises constituent le moteur de la croissance. Il devrait savoir que la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante a effectué des sondages réguliers au cours des trois ou quatre derniers mois. Or, ces sondages ont montré que les membres de la fédération étaient très optimistes à l'égard de l'économie et de leur capacité de créer des emplois. Ils disent qu'ils appuient les politiques de notre gouvernement et ils ont tout à fait raison.

J'ignore si je peux invoquer le Règlement durant la période des questions, mais il est sûrement non parlementaire de qualifier qui que ce soit de ministre conservateur.

Le Président: Je donne la parole à un ancien premier ministre conservateur, le très honorable député de Calgary-Centre.

* * *

LA BANQUE DE DÉVELOPPEMENT DU CANADA

Le très hon. Joe Clark (Calgary-Centre, PC/RD): Monsieur le Président, ma question porte sur le document de la Banque de développement du Canada alléguant que le prêt de la BDC à l'Auberge Grand-Mère aurait été utilisé en partie pour rembourser une dette de 23 040 \$ au holding familial du premier ministre.

Le premier ministre soutient que le document renfermant cette allégation est un faux. Après huit mois d'enquête, la GRC n'a trouvé aucune preuve pour corroborer les prétentions du premier ministre, mais la GRC veut quand même fermer le dossier.

Au lieu de laisser ainsi sans preuve les affirmations du premier ministre, le gouvernement ne préférerait-il pas demander à des vérificateurs judiciaires indépendants d'examiner le document pour déterminer s'il s'agit vraiment d'un faux?

● (1130)

L'hon. Herb Gray (vice-premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, le chef du Parti conservateur interprète mal les propos de la GRC. Comme on a pu le voir dans les médias le printemps dernier, on me dit que la banque a comparé le document à l'original qui se trouve dans ses classeurs et a déterminé qu'il s'agissait d'un faux. Je crois que cela répond à la question.

Questions orales

Le très hon. Joe Clark (Calgary-Centre, PC/RD): Monsieur le Président, lequel de ces documents est un faux? J'ai trois questions connexes à poser au ministre responsable de la Banque de développement du Canada auprès du Parlement.

Premièrement, le Commissaire à l'information a-t-il demandé à examiner les dossiers de la BDC concernant le prêt à l'Auberge Grand-Mère?

Deuxièmement, le ministre pourrait-il certifier inconditionnellement à la Chambre qu'aucun des dossiers de la BDC demandés par le commissaire n'ont été épurés ou autrement modifiés avant d'être remis au Commissaire à l'information?

Troisièmement, le ministre pourrait-il dire si M. Luc Provencher et M. Jean Carle faisaient partie des gestionnaires de la banque qui ont répondu à la demande du Commissaire à l'information?

L'hon. Brian Tobin (ministre de l'Industrie, Lib.): Monsieur le Président, on a déjà répondu à toutes ces questions. Tant le Commissaire à l'information que la GRC ont fait un examen indépendant de ces points.

En fait, alors que les Canadiens s'intéressent à la campagne de terreur qui approche de sa conclusion en Afghanistan, alors que les Forces canadiennes vont en mission à l'étranger, alors que l'économie sombre dans une récession qui affecte toute la planète, il est surprenant et décevant de voir cet ancien premier ministre s'accrocher si désespérément à cette cause perdue.

* * *

L'IMMIGRATION

M. Leon Benoit (Lakeland, Alliance canadienne): Monsieur le Président, lorsque l'opposition officielle a critiqué la mauvaise gestion que fait la ministre de l'Immigration du système de détermination du statut de réfugié, elle a réagi en disant que ces critiques constituaient un chapitre sombre de l'histoire canadienne.

Lorsque mon collègue a critiqué la ministre d'avoir laissé les arrivants non munis de documents entrer au Canada comme à travers une passoire, elle a crié à la trahison.

Maintenant que le collègue libéral de la ministre et président du comité de l'immigration recommande plusieurs des mesures qu'avait déjà proposées l'Alliance canadienne, quels qualificatifs la ministre va-t-elle appliquer au député?

Le Président: J'ai des doutes au sujet de cette question.

L'hon. Elinor Caplan (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, Lib.): Monsieur le Président, j'étais heureuse de recevoir le rapport du comité. Je viens tout juste d'en prendre connaissance.

J'ai constaté que le rapport ne recommande pas la détention obligatoire, mais propose plutôt, et à juste titre, d'appliquer cette mesure aux demandeurs non munis de documents qui refusent de coopérer. Le projet de loi C-11 contenait déjà des dispositions en ce sens, et le rapport présenté par le comité en mars 2000 faisait une recommandation similaire.

Le gouvernement a l'intention de répondre intégralement au rapport du comité, mais je précise que bon nombre des questions qui sont soulevées dans le rapport font déjà partie intégrante de la politique du gouvernement. Nous examinerons le reste très...

Le Président: Le député de Lakeland a la parole.

M. Leon Benoit (Lakeland, Alliance canadienne): Monsieur le Président, je ne suis pas convaincu que la ministre ait lu le rapport ou qu'elle ait fait référence aux observations auxquelles elle a déjà

répondu. Elle n'a peut-être pas vraiment compris ce que voulait dire l'opposition, mais ce n'est certainement pas parce que les questions n'étaient pas claires.

En fait, le comité de l'immigration, qui est dominé par les libéraux, a produit un rapport qui recommande bon nombre des mesures que la ministre de l'Immigration avait déjà jugées inacceptables. En fait, elle s'en est prise féroce aux porte-parole qui avaient réclamé les mêmes changements.

Quand la ministre de l'Immigration va-t-elle renoncer à son discours partisan et au dénigrement? Quand va-t-elle présenter des excuses et apporter les changements voulus au système de filtrage des réfugiés, afin d'assurer la protection des Canadiens?

L'hon. Elinor Caplan (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, Lib.): Monsieur le Président, la recommandation n° 36 du rapport stipule, et je cite:

Que la détention continue de faire partie des mesures utilisées pour assurer la sécurité de nos frontières...

Le comité insiste cependant pour que les personnes soient détenues pour la période minimale nécessaire et qu'un contrôle de la détention soit effectué dans un délai de 48 heures. C'est ce que prévoit déjà la politique du gouvernement.

La recommandation 37 précise ce qui suit:

Qu'on évite de détenir des mineurs...

Puis, la recommandation n° 38:

Que Citoyenneté et Immigration Canada veille à ce que les demandeurs non munis de documents et qui ne veulent pas coopérer à l'établissement de leur identité soient détenus.

Cela aussi fait déjà partie intégrante de la politique gouvernementale.

* * *

[Français]

LE SUPPLÉMENT DU REVENU GARANTI

M. Marcel Gagnon (Champlain, BQ): Monsieur le Président, selon la ministre du Développement des ressources humaines, la tâche du gouvernement consiste simplement à informer la population.

Visiblement, la ministre n'a pas eu un gros succès jusqu'ici et semble incapable de défendre les personnes les plus démunies qui ont droit au Supplément du revenu garanti.

Qu'attend la ministre du Développement des ressources humaines pour faire amende honorable et payer leur dû aux personnes âgées?

● (1135)

[Traduction]

L'hon. Jane Stewart (ministre du Développement des ressources humaines, Lib.): Monsieur le Président, je le répète, le Supplément de revenu garanti constitue un très important élément du programme global des pensions du Canada. Ce programme renferme, depuis sa création il y a 30 ans, une disposition de rétroactivité d'un an.

Cette disposition est aussi généreuse, voire davantage, que les dispositions semblables qu'on trouve dans le Régime de pensions du Canada, le Régime de rentes du Québec ou dans tout autre régime de soutien du revenu provincial ou fédéral.

[Français]

M. Marcel Gagnon (Champlain, BQ): Monsieur le Président, ce serait intéressant que la ministre soit au courant du programme.

Questions orales

La ministre reconnaît-elle qu'on devrait rendre hommage aux chômeurs, aux travailleurs âgés et aux personnes retraitées, qui sont les vrais artisans de l'équilibre budgétaire de ce gouvernement qui, pour atteindre ses objectifs, les a honteusement volés?

[Traduction]

L'hon. Jane Stewart (ministre du Développement des ressources humaines, Lib.): Monsieur le Président, je conviens certes que les travailleurs plus âgés représentent un très important rouage de l'économie canadienne, et ils méritent sans conteste que nous les respections. C'est pourquoi nous sommes si heureux et si fiers de notre système global de pensions qui a vraiment relevé le niveau de revenu des personnes âgées au fil des ans au Canada.

Cependant, je réfute l'accusation portée par le député d'en face dans sa question. Le gouvernement soutient vraiment les personnes âgées au Canada, que ce soit au moyen de pensions, de mesures de soutien ou de programmes pilotes destinés aux travailleurs plus âgés ou du régime d'assurance-emploi.

* * *

LA JUSTICE

M. Kevin Sorenson (Crowfoot, Alliance canadienne): Monsieur le Président, après que l'opposition eut posé hier à la Chambre des questions à propos d'allégations de méfaits de la part d'agents de correction, le solliciteur général a finalement annoncé la tenue d'une enquête à ce sujet. Nous félicitons le Service correctionnel du Canada de cette initiative. Nous nous inquiétons cependant de la portée limitée de l'enquête.

Ma question s'adresse au solliciteur général. S'agira-t-il d'une autre enquête interne du Service correctionnel ou fera-t-on intervenir la GRC?

M. Lynn Myers (secrétaire parlementaire du solliciteur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, nous sommes parfaitement au courant de ces allégations. Comme la Chambre le sait, nous observons une politique de tolérance zéro à l'égard de ce genre de choses. Nous allons poursuivre cette affaire jusqu'au bout.

Si le député possède de l'information à ce sujet, il devrait faire ce qui s'impose et communiquer cette information à la GRC ou au Service correctionnel du Canada. Ce serait la meilleure façon d'aborder le problème.

M. Kevin Sorenson (Crowfoot, Alliance canadienne): Monsieur le Président, le solliciteur général ou son secrétaire parlementaire seraient bien inspirés de visiter certaines de nos prisons. Il est absolument évident qu'un problème de drogue sévit dans nos prisons, de même que d'autres problèmes. Contraints par la menace et l'intimidation, des agents de correction de même que des visiteurs ont participé au trafic et à la distribution de drogue.

De toute évidence, nous devons aller au-delà de ce que le solliciteur général a présenté hier à la Chambre en guise de solution.

Je le demande au solliciteur général, que fait-on pour débarrasser vraiment nos prisons de la drogue? Quelles mesures nouvelles envisage-t-il de prendre étant donné l'ampleur du problème?

M. Lynn Myers (secrétaire parlementaire du solliciteur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, j'ai visité à maintes reprises les prisons partout au Canada et je continuerai de le faire dans le cadre de mes fonctions. Je suis heureux de signaler que nous avons doté les prisons non seulement de détecteurs ioniques mais aussi de chiens-détecteurs de drogue.

Nous continuerons de faire en sorte que la sécurité demeure la priorité numéro un. Nous continuerons de veiller à ce que nous

ayons le meilleur système carcéral au monde. Nous continuerons de faire en sorte que ce secteur important fasse la fierté du Canada.

* * *

[Français]

LA SANTÉ

M. Réal Ménard (Hochelaga—Maisonneuve, BQ): Monsieur le Président, au Québec, un consensus existe sur l'importance et la façon de fournir des soins de santé à domicile qui répondent aux besoins de la population.

Malheureusement, encore une fois, l'argent est à Ottawa, alors que les besoins, l'expertise et les consensus, eux, sont au Québec.

Plutôt que d'amorcer lui-même une politique nationale de soins de santé, le ministre de la Santé ne convient-il pas qu'il devrait transférer l'argent au Québec et ainsi laisser ceux qui s'y connaissent vraiment faire leur travail, c'est-à-dire le Québec et les provinces?

M. Jeannot Castonguay (secrétaire parlementaire du ministre de la Santé, Lib.): Monsieur le Président, je suis très heureux que notre collègue soulève la question, parce que, en septembre 2000, lorsque les ministres de la Santé se sont rencontrés, ils se sont mis d'accord sur une entente: 800 millions de dollars seraient consacrés aux soins de première ligne, qui incluent ce genre de projet.

Je dois également dire que 135 millions de dollars étaient disponibles pour le Québec, mais on attend toujours que le Québec s'assoit à la table pour en venir à une entente sur la façon dont il va venir chercher l'argent.

● (1140)

M. Réal Ménard (Hochelaga—Maisonneuve, BQ): Monsieur le Président, le Québec étant déjà très avancé dans l'établissement d'un programme de soins de santé à domicile, le ministre de la Santé peut-il nous assurer qu'il va engager des discussions sérieuses avec le gouvernement du Québec, pour lui permettre d'aller de l'avant avec la mise sur pied de son propre programme, en lui transférant les sommes nécessaires, parce que le Québec est capable d'être le maître d'oeuvre en matière de soins de santé à domicile?

M. Jeannot Castonguay (secrétaire parlementaire du ministre de la Santé, Lib.): Monsieur le Président, le Québec, comme toutes les autres provinces canadiennes, a droit à un partage des biens du Canada.

Comme je l'ai mentionné tout à l'heure, et je crois que mon collègue n'a pas écouté la réponse, l'argent est disponible. Il y a 135 millions de dollars. Il s'agit de s'asseoir à la table et de s'entendre de sorte qu'on soit redevables de l'investissement qu'on fait envers tous les Canadiens. Ils sauront comment on investit leur argent.

Questions orales

[Traduction]

LA SÉCURITÉ NATIONALE

M. Myron Thompson (Wild Rose, PCC): Monsieur le PrésiAlliance canadiennedent, le gouvernement n'investit pas dans les services de sécurité. D'abord, la Police provinciale de l'Ontario doit se charger de l'application des dispositions sur l'immigration. Puis, les services de police du Grand Toronto accusent un déficit de 1 million de dollars parce que le gouvernement leur a refilé les enquêtes sur la sécurité et le terrorisme.

Le gouvernement va-t-il finir par débloquer les crédits nécessaires à la GRC et à d'autres services de sécurité pour que les forces de police locales n'aient pas à compenser les lacunes du gouvernement?

M. Lynn Myers (secrétaire parlementaire du solliciteur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, nous continuons de fournir à la GRC les outils et les ressources nécessaires. Depuis le dernier budget, par exemple, près de 3 milliards de dollars ont été débloqués. Cela en dit long sur l'engagement du gouvernement lorsqu'il s'agit de garantir la sûreté et la sécurité non seulement dans nos quartiers, mais aussi dans nos villes, localités et villages, bref dans tout le Canada. C'est justement ce que recherche le gouvernement: la sûreté et la sécurité pour tous les Canadiens, où qu'ils habitent.

M. Myron Thompson (Wild Rose, Alliance canadienne): Monsieur le Président, la réponse que je viens d'entendre ne tient aucun compte de ce que disent les services de police de Toronto, qui accusent un déficit de 1 million de dollars. Ils ne reçoivent pas un sou, et ils ne reçoivent aucune aide.

Le gouvernement a fait adopter rapidement un projet de loi sur le terrorisme dans l'espoir que nos forces policières appliqueraient les nouvelles dispositions sans recevoir de ressources supplémentaires. Cela s'appelle mettre la charrue avant les boeufs.

Le gouvernement va-t-il débloquer des ressources à l'intention de nos forces de police pour que les lois ne restent pas lettre morte? Oui ou non?

M. Lynn Myers (secrétaire parlementaire du solliciteur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, si le député d'en face veut dire que M. Harris et l'Ontario ne font pas leur travail, en ce qui concerne la police de Toronto, je suis d'accord avec lui.

Je sais en tout cas que le gouvernement fédéral continue de fournir les ressources et les outils nécessaires pour que l'ensemble de notre pays soit sûr pour tous ses habitants, où qu'ils se trouvent dans notre grand pays.

* * *

[Français]

LA CONDUITE AVEC FACULTÉS AFFAIBLIES

M. Robert Bertrand (Pontiac—Gatineau—Labelle, Lib.): Monsieur le Président, la conduite en état d'ébriété est un grave problème au Québec et à travers le Canada. Trop de gens meurent tragiquement et inutilement chaque année.

La ministre de la Justice a-t-elle l'intention de présenter de nouvelles initiatives afin de répondre plus efficacement au problème de conduite avec facultés affaiblies?

[Traduction]

L'hon. Anne McLellan (ministre de la Justice et procureur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, le député soulève une question très grave pour nous tous à l'approche du temps des Fêtes. La dernière année pour laquelle nous avons des statistiques,

soit 1999, 906 personnes innocentes ont perdu la vie à cause de conducteurs aux facultés affaiblies. Le gouvernement a agi en présentant les projets de loi C-82 et C-18.

Permettez-moi de dire que, avec la coopération de tous les partis à la Chambre, nous présentons une nouvelle modification au Code criminel qui concerne les antidémarrageurs avecéthylomètre. Ces dispositifs sont utilisés avec succès dans des provinces comme l'Alberta et le Québec. Le projet de loi présenté aujourd'hui nous permettra d'écarter de la route un plus grand nombre de conducteurs aux facultés affaiblies et, par conséquent, de sauver des vies.

* * *

[Français]

L'ASSURANCE-EMPLOI

M. Yvon Godin (Acadie—Bathurst, NPD): Monsieur le Président, le ministre des Finances dit qu'il n'aime pas se faire appeler «un conservateur».

Quand le ministre se lève le matin et qu'il se regarde dans le miroir, ne voit-il pas un conservateur à la place d'un libéral? S'il ne voit pas un conservateur, pourquoi ne donne-t-il pas le droit à la ministre du Développement des ressources humaines de faire les changements à l'assurance-emploi, surtout qu'il y aura 42 milliards de dollars de surplus en mars 2002?

Pourquoi ne lui donne-t-il pas l'argent puisqu'il appartient aux travailleuses et aux travailleurs canadiens?

● (1145)

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, encore une fois, le député devrait savoir que, selon le vérificateur général, il faut consolider les cotisations de l'assurance-emploi dans les revenus du gouvernement.

Il faut regarder ce que nous avons fait. Nous avons investi dans la santé, dans les congés parentaux, dans la création d'emplois et dans la recherche et développement.

On a fait cela parce que chaque fois que les députés de ce côté-ci de la Chambre se regardent dans le miroir, on ne voit que des libéraux.

* * *

[Traduction]

LES MÉDIAS

M. Pat Martin (Winnipeg-Centre, NPD): Monsieur le Président, la nouvelle politique éditoriale inquiétante de la chaîne de journaux Southam sème de plus en plus l'indignation. Maintenant, un éditorial national sera imprimé dans tous les journaux et il sera interdit au comité de rédaction local de le contredire.

La perte de l'indépendance éditoriale est une conséquence directe de la concentration de la propriété des médias, et nos pires craintes sont en train de se concrétiser à cause de l'attitude de laissez-faire que le gouvernement adopte à l'égard de ce problème.

Quelles mesures concrètes le gouvernement entend-il prendre pour éviter toute nouvelle concentration de la propriété dans les médias, voire une nouvelle atteinte à l'indépendance éditoriale dans notre pays?

L'hon. Brian Tobin (ministre de l'Industrie, Lib.): Monsieur le Président, pour l'instant, le gouvernement n'a pas l'intention d'imposer de nouveaux règlements ou règles concernant le fonctionnement de la presse libre au Canada.

Questions orales

L'opinion du député sur la situation éditoriale est une opinion que les députés des deux côtés de la Chambre partagent à l'occasion. De toute évidence, il arrive qu'un ou deux éditoriaux ne me plaisent pas, mais je ne veux pas pour autant changer les règles de fonctionnement des journaux.

* * *

L'ÉCONOMIE

L'hon. Scott Brison (Kings—Hants, PC/RD): Monsieur le Président, lorsqu'il a répondu à une question de notre chef aujourd'hui, le ministre de l'Industrie a dit que l'économie était en récession.

Le ministre des Finances convient-il avec le ministre de l'Industrie que le Canada est effectivement en récession?

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, le ministre de l'Industrie a dit que l'économie mondiale était en récession. Il ne fait aucun doute que, lorsque nous voyons les problèmes qu'ont les États-Unis, le Japon et l'Europe, les députés comprennent le contexte très difficile dans lequel le gouvernement prépare son budget. Ce contexte est le ralentissement économique à l'étranger. Cela montre à quel point il est important de prendre des mesures équilibrées pour stimuler l'économie, éviter un déficit et respecter notre plan à long terme. Je peux assurer à la Chambre que nous sommes en mesure de relever le défi.

* * *

L'ASSURANCE-EMPLOI

M. Loyola Hearn (St. John's-Ouest, PC/RD): Monsieur le Président, il y a quelques jours, la ministre du Développement des ressources humaines s'est servie de sa boule de cristal pour interpréter une question d'un député qui lui demandait si les prestataires de l'assurance-emploi recevraient leur chèque avant Noël. La ministre a dit que oui.

Toutefois, pas plus tard qu'hier, les fonctionnaires de son ministère ont affirmé que la seule façon pour un prestataire d'obtenir un chèque pour une semaine était de se présenter en personne et de défendre son cas.

Qui prend les décisions et qu'est-ce que la ministre compte faire pour régler la situation?

L'hon. Jane Stewart (ministre du Développement des ressources humaines, Lib.): Monsieur le Président, je peux vous assurer que je n'ai pas eu besoin d'une boule de cristal. Tous les députés comprennent que la possibilité pour les prestataires de l'assurance-emploi d'obtenir un versement anticipé relève d'une disposition très importante de la loi.

Je peux confirmer au député que, comme par le passé, nous verrons à ce que les prestataires de l'assurance-emploi puissent demander le versement anticipé de leur chèque avant Noël.

* * *

LA SOCIÉTÉ RADIO-CANADA

M. James Moore (Port Moody—Coquitlam—Port Coquitlam, Alliance canadienne): Monsieur le Président, l'an dernier, au moment de l'annonce de la série *Le Canada: une histoire populaire* de Radio-Canada, le gouvernement s'est grandement enorgueilli de la qualité de cette émission. Toutefois, j'ai reçu hier un courriel d'un électeur qui me dit ce qui suit:

...Je suis un enseignant de l'École secondaire Pinetree, à Coquitlam. Je suis à l'heure actuelle chef du Département des lettres et sciences humaines à l'école. J'aimerais utiliser à notre école l'excellente série de vidéos intitulée *Le Canada,*

une histoire populaire. Toutefois, il en coûterait à l'école 2 147 \$ en droits de visionnement.

Les contribuables canadiens ont fourni l'argent voulu à Radio-Canada pour créer cette série. Pourquoi le gouvernement cherche-t-il à décourager les Canadiens de se renseigner au sujet de leur histoire en imposant des frais supérieurs à 2 000 \$ pour écouter une émission qu'ils ont payée?

Mme Sarmite Bulte (secrétaire parlementaire de la ministre du Patrimoine canadien, Lib.): Monsieur le Président, comme le sait le député, l'indépendance de Radio-Canada est garantie par le Parlement en vertu de la Loi sur la radiodiffusion. De plus, je tiens à souligner que l'article 39 de la Loi sur la radiodiffusion prévoit que le conseil d'administration est chargé de la gestion et du fonctionnement quotidiens. En outre, en vertu du paragraphe 46(5), l'indépendance de la programmation est aussi garantie par Radio-Canada.

À mon avis, le député devrait peut-être plutôt poser la même question à Radio-Canada.

• (1150)

M. James Moore (Port Moody—Coquitlam—Port Coquitlam, Alliance canadienne): Monsieur le Président, je m'adresse au gouvernement parce qu'il a le pouvoir d'agir. Il a négocié une entente avec la province du Manitoba afin de réduire les prix pour que les jeunes Canadiens puissent faire l'apprentissage de l'histoire du pays.

Que faut-il penser de ce gouvernement qui voit la nécessité d'imposer les contribuables deux fois pour faire l'apprentissage de leur histoire dans le cadre d'une émission qu'ils ont eux-mêmes payée? Pourquoi le gouvernement n'intervient-il pas et ne fait-il pas preuve de leadership afin que les Canadiens puissent apprendre leur propre histoire? Le gouvernement devrait prendre position et faire preuve de leadership.

Mme Sarmite Bulte (secrétaire parlementaire de la ministre du Patrimoine canadien, Lib.): Monsieur le Président, le gouvernement a investi dans les arts et la culture, dans nos enfants et dans notre histoire. Le 2 mai, nous avons annoncé le plus vaste réinvestissement qui soit dans les arts. Nous avons affecté 560 millions de dollars pour les fins de notre identité et de notre histoire. Selon moi, nous investissons dans nos enfants, dans notre histoire et dans notre identité.

* * *

[Français]

LES TAUX D'INTÉRÊT

M. Stéphane Bergeron (Verchères—Les-Patriotes, BQ): Monsieur le Président, le taux directeur de la Banque du Canada ne cesse de diminuer. Il a baissé neuf fois cette année, pour un grand total de 3,5 points. Le taux d'escompte le plus bas en 40 ans s'établit maintenant à 2,5 p. 100.

L'écart se creuse continuellement entre le taux de la Banque du Canada et ceux du lucratif marché des cartes de crédit et atteint maintenant 16,4 p. 100 en cette période économique instable et difficile.

Est-ce que le gouvernement va continuer à demeurer impassible devant les profits, entre autres, sur les soldes impayés, de 34 milliards de dollars qu'encaissent les institutions financières au détriment des consommateurs en cette période de récession?

Questions orales

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, il y a plusieurs cartes de crédit, comme le député le sait. Il y a des cartes qui ont des taux d'intérêt qui sont beaucoup plus bas, et aussi il y a des cartes de crédit, dont les taux d'intérêt sont plus élevés, qui offrent d'autres options. Ce que les banques vont dire, c'est que c'est une façon de se protéger contre la fraude et autres chose.

Cela étant dit, il faut accepter qu'il doit y avoir une relation beaucoup plus étroite entre les taux d'intérêt et les taux imposés sur les cartes de crédit.

M. Stéphane Bergeron (Verchères—Les-Patriotes, BQ): Monsieur le Président, certains taux d'intérêt de cartes de crédit de commerce atteignent 30 p. 100 au Canada, alors que le taux moyen est de 14,4 p. 100 aux États-Unis. Les banques américaines ont ainsi diminué les taux moyens de plus de 2 p. 100 cette année.

Est-ce que le gouvernement va continuer à laisser les institutions financières faire ainsi des profits sur le dos des consommateurs?

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, tout d'abord, il y a des cartes qui ont des taux beaucoup plus bas. Alors, la question des taux est vraiment relative aux options offertes par ces cartes de crédit.

Cela étant dit, comme je viens de le dire, il s'agit d'avoir une relation beaucoup plus étroite entre les baisses des taux d'intérêt et les taux imposés sur les cartes.

* * *

[Traduction]

LE BOIS D'OEUVRE

M. James Lunney (Nanaimo—Alberni, Alliance canadienne): Monsieur le Président, des milliers d'employés de scieries, dont plus de 1 000 à Port Alberni seulement, sont sans travail depuis des mois à cause du différend concernant le bois d'oeuvre. L'impact négatif de ce dernier sur l'économie prend des proportions désastreuses. Par exemple, E & N Railroad dessert un tronçon de 181 kilomètres sur l'île de Vancouver. C'est notre seul service ferroviaire. La baisse du service marchandises va forcer E & N à fermer sa division marchandises en janvier. Cela va entraîner d'autres pertes d'emplois.

Pendant que le ministre du Commerce se tourne les pouces, les familles vont passer un bien triste Noël, et leur avenir n'est guère plus brillant. Quand le ministre prendra-t-il la défense de nos emplois et de notre industrie?

M. Pat O'Brien (secrétaire parlementaire du ministre du Commerce international, Lib.): Monsieur le Président, il faut avoir bien du culot pour critiquer le ministre du Commerce international quand on sait que ces critiques viennent d'un parti qui, pendant des semaines le printemps dernier, n'avait même pas de porte-parole en matière de commerce. Je trouve cela incroyable.

Notre riposte est double. Mercredi, un groupe spécial de l'Organisation mondiale du commerce a été constitué à notre demande. En même temps, nous poursuivons nos pourparlers avec nos partenaires américains. Le ministre abordera ces questions aujourd'hui avec le gouverneur Racicot à Washington.

M. James Lunney (Nanaimo—Alberni, Alliance canadienne): Formidable, monsieur le Président! Le secrétaire parlementaire se plaint du porte-parole en matière de défense. Il ne semble pas comprendre. Nos localités sont étranglées. Quand quelqu'un s'étouffe, c'est une question de vie ou de mort. Envoyer de l'aide dans un an et demi ne servira à rien. Le mort sera enterré depuis longtemps.

Régler le différend ne servira à rien une fois que nos scieries auront disparu. La fermeture de la division marchandises de la compagnie E & N menace maintenant l'avenir du service passagers, l'industrie touristique et ce qui reste de notre fragile économie.

Puisque le ministre du Commerce semble dormir debout, le ministre des Transports va-t-il intervenir et se porter au secours du service ferroviaire sur l'île de Vancouver?

M. Pat O'Brien (secrétaire parlementaire du ministre du Commerce international, Lib.): Monsieur le Président, recommandons. J'ai fait remarquer à mon collègue qu'il représente un parti qui, au printemps dernier, ne s'est même pas donné la peine pendant des semaines de nommer un porte-parole en matière de commerce. Voilà que, tout d'un coup, maintenant que le dossier est brûlant, ce parti s'y intéresse finalement et pose des questions.

J'ai déjà dit à la Chambre que le ministre du Commerce international continue à travailler de manière très intense sur le dossier, tout comme d'ailleurs le premier ministre. Ce dernier a abordé la question à maintes reprises avec le président Bush, et le ministre l'aborde également à chaque fois qu'il en a l'occasion.

* * *

● (1155)

LE PROGRAMME D'INFRASTRUCTURE

Mme Nancy Karetak-Lindell (Nunavut, Lib.): Monsieur le Président, l'infrastructure municipale dans le nouveau territoire a grandement besoin d'améliorations. Au nom des habitants de ma circonscription, j'aimerais demander au secrétaire parlementaire de la présidente du Conseil du Trésor de nous dire à quel point en sont le gouvernement fédéral et le gouvernement territorial du Nunavut dans leurs négociations à ce sujet.

M. Alex Shepherd (secrétaire parlementaire de la présidente du Conseil du Trésor, Lib.): Monsieur le Président, je remercie la députée de Nunavut pour ses efforts inlassables en vue de défendre les intérêts des électeurs du Nord du Canada.

Je suis heureux d'annoncer que la présidente du Conseil du Trésor, son collègue, le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, et l'honorable Paul Okalik, premier ministre du gouvernement territorial, ont participé hier à la séance officielle de signature de l'entente de partenariat en matière d'infrastructures entre les deux parties.

Le gouvernement du Canada et celui du Nunavut feront une contribution de plus de 4 millions de dollars à l'amélioration écologique des infrastructures au Nunavut au cours des deux prochaines années dans le cadre de cette nouvelle entente. Je suis particulièrement fier de cette entente qui aidera à renforcer l'économie du Nunavut et à promouvoir la santé des habitants du territoire.

* * *

LES SOINS DE SANTÉ

M. Rob Merrifield (Yellowhead, Alliance canadienne): Monsieur le Président, le prochain budget doit rendre compte de nos priorités. Et s'il veut s'attaquer aux véritables priorités des Canadiens, alors il doit prévoir une augmentation réelle des transferts dans la santé. D'après les renseignements qui ont transpiré du budget, le gouvernement ne va pas consacrer un sou de plus à la santé.

Le premier ministre va-t-il renverser la triste tendance de son gouvernement à sabrer dans les soins de santé et mettre de l'ordre dans ses priorités?

Recours au Règlement

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, le député se souvient certainement de l'accord historique signé par le premier ministre il y a un peu plus d'un an qui transférait aux provinces une somme de 23 milliards de dollars pour la santé et le développement de la petite enfance. Cet argent continue d'être acheminé aux provinces. En fait, dans bien des provinces où on a réduit les impôts, en Ontario par exemple, seul l'argent du fédéral permet d'accroître le financement des soins de santé.

M. Rob Merrifield (Yellowhead, Alliance canadienne): Monsieur le Président, je ne suis pas sûr que ce soit une bonne idée de dire que le problème est attribuable aux provinces, parce que le gouvernement n'a toujours pas rétabli le niveau de dépenses en santé qui existait en 1994. La réaction des libéraux aux compressions dans les soins de santé a été de retirer l'argent du système et de faire des études jusqu'à plus soif.

Sait-on combien d'argent les libéraux ont dépensé en études depuis 1994? Ils ont dépensé 242 millions de dollars.

Quand le gouvernement cessera-t-il ses études et résoudra-t-il la crise qu'il a créée?

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, le député devrait examiner les faits. Les transferts aux provinces en santé n'ont jamais été aussi élevés. Les paiements de péréquation aux provinces, qui vont dans la santé et d'autres services, ont aussi atteint un sommet. Et je ne parle pas des sommes énormes qui ont été investies dans les meilleures pratiques, le Fonds pour l'adaptation des services de santé et la recherche en santé partout au pays.

* * *

[Français]

L'IMMIGRATION

Mme Madeleine Dalphond-Guiral (Laval-Centre, BQ): Monsieur le Président, selon la récente déclaration conjointe de coopération intervenue entre le Canada et les États-Unis, la notion de «pays tiers sûr» implique qu'un réfugié dont la demande aurait été déboutée par les États-Unis ne pourra plus en faire une au Canada.

La ministre de l'Immigration peut-elle confirmer que si cette entente s'était appliquée en 1973, aucun des Chiliens qui fuyaient le régime de Pinochet n'aurait pu trouver asile au Canada, s'il avait fait l'objet d'un premier refus aux États-Unis?

L'hon. Elinor Caplan (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, Lib.): Monsieur le Président, je remercie la députée de sa question.

[Traduction]

Il est vrai que la Convention de Genève permet la négociation d'un accord sur les tiers pays sûrs. Il a également été établi que les États-Unis et le Canada ont convenu de négocier un accord de ce genre. En outre, le gouvernement du Québec a consenti un appui et un soutien sans équivoque pour la conception et la préparation d'un accord sur les tiers pays sûrs.

Il est également vrai que nous sommes en 2001 et que certaines personnes semblent s'être arrêtées aux années 60 et 70. En fait, le Canada et les États-Unis ont...

• (1200)

Le Président: Le député d'Ottawa-Centre a la parole.

LA FRONTIÈRE ENTRE LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS

M. Mac Harb (Ottawa-Centre, Lib.): Monsieur le Président, au lendemain des événements tragiques du 11 septembre, quelles mesures l'Agence des douanes et du revenu du Canada a-t-elle prises pour faciliter le passage des marchandises à la frontière?

Mme Sophia Leung (secrétaire parlementaire du ministre du Revenu national, Lib.): Monsieur le Président, le vice-premier ministre et le ministre du Revenu national ont annoncé la mise sur pied du Programme d'autocotisation des douanes au poste frontalier de Windsor. Ce nouveau programme d'approbation préalable des transporteurs et des importateurs vise à assurer la circulation interfrontalière fluide des marchandises.

Les transporteurs américains m'ont affirmé qu'à leur avis c'est une initiative fantastique et ils félicitent le Canada d'avoir fait preuve de leadership...

Le Président: La députée de South Surrey—White Rock—South Langley.

* * *

L'INDUSTRIE AÉRIENNE

Mme Val Meredith (South Surrey—White Rock—Langley, PC/RD): Monsieur le Président, depuis les deux ans que le ministre des Transports est en poste, nous avons assisté à l'effondrement presque total de l'industrie canadienne du transport aérien.

Récemment, le ministre s'est décidé trop tard à modifier la Loi sur la participation publique au capital d'Air Canada. Il refuse toujours de changer les limites de la propriété étrangère. L'effondrement soudain de Canada 3000 l'a pris au dépourvu. Voici qu'il refuse de considérer la proposition d'Air Canada d'ouvrir encore plus les espaces aériens et croit pouvoir sauver l'industrie en prenant lui-même les commandes.

Le ministre est-il totalement incapable de mettre au point une stratégie pour l'industrie du transport aérien ou est-il...

Le Président: Le secrétaire parlementaire du ministre des Transports a la parole.

[Français]

M. André Harvey (secrétaire parlementaire du ministre des Transports, Lib.): Monsieur le Président, le ministre des Transports a répété à plusieurs reprises qu'il est prêt à tout faire pour augmenter la concurrence ici au pays.

On peut être assurés que nous allons continuer de tout mettre en oeuvre pour que la concurrence soit réelle ici, à l'intérieur du pays, malgré des propositions publiques qui, parfois, sont faites de façon un peu farfelue.

* * *

[Traduction]

RECOURS AU RÈGLEMENT

LA PÉRIODE DES QUESTIONS ORALES

M. Pat O'Brien (secrétaire parlementaire du ministre du Commerce international, Lib.): Monsieur le Président, par souci de précision, je tiens à signaler que j'ai peut-être dit par mégarde que le ministre du Commerce international s'entretiendra avec M. Racicot aujourd'hui à Washington. La conversation aura bel et bien lieu, mais au téléphone.

LA PÉRIODE DES QUESTIONS ORALES

Le très hon. Joe Clark (Calgary-Centre, PC/RD): Monsieur le Président, comme je suis au fait de ce que des diabolins peuvent parfois faire pour modifier le compte rendu, je demanderai à la présidence de bien vouloir s'assurer que le harsard d'aujourd'hui reflète bien la réponse du ministre de l'Industrie concernant la récession au Canada.

Le Président: Je suis persuadé que la présidence, qui aura son mot à dire là-dessus, sera assistée avec compétence par des députés de tous les partis représentés à la Chambre.

AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

RÉPONSE DU GOUVERNEMENT À DES PÉTITIONS

M. Stephen Owen (secrétaire parlementaire du ministre de la Justice et procureur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 36(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, les réponses du gouvernement à six pétitions.

* * *

[Français]

LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

COMPTES PUBLICS

M. John Williams (St. Albert, Alliance canadienne): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter, dans les deux langues officielles, le 13^e rapport du Comité permanent des comptes publics relativement au rapport final du Comité consultatif sur les relations de travail patronales-syndicales dans la fonction publique.

Conformément à l'article 109 du Règlement de la Chambre des communes, le Comité demande au gouvernement de déposer une réponse globale à ce rapport.

[Traduction]

TRANSPORTS ET OPÉRATIONS GOUVERNEMENTALES

M. Ovid Jackson (Bruce—Grey—Owen Sound, Lib.): Monsieur le Président, en tant que président du Comité permanent des transports et des opérations gouvernementales, j'ai l'honneur de présenter le neuvième rapport du comité intitulé *Créer une culture de la sécurité dans les transports: le transport aérien d'abord*.

Pour commencer, j'aimerais remercier tous les membres du comité parlementaire, le personnel, June Dewetring et John Christopher, ainsi que le greffier, Paul Cardegna.

Conformément à l'article 109 du Règlement, le Comité demande au gouvernement de déposer une réponse globale au rapport.

Essentiellement, le rapport propose l'adoption d'une nouvelle loi sur les transports administrée par un secrétaire d'État à la sécurité des transports. Dans ce contexte, tous les éléments tels que l'immigration, les douanes, les services de police ainsi que toutes les parties prenantes, y compris les compagnies aériennes et leur personnel, travailleront très fort pour assurer la sécurité du transport aérien.

Les avions transformés en missiles de croisière le 11 septembre ont servi d'avertissement. L'absence de sécurité dans les avions doit être une chose du passé. Les recommandations comprennent le renforcement de la cabine de pilotage conformément aux normes de l'ISO, l'utilisation de systèmes de filtrage moderne de concert avec

Affaires courantes

des dispositifs de détection, des chiens détecteurs, une technologie plus à jour, une liste plus complète...

• (1205)

Le Président: Je sais que le député fait un excellent travail en tant que président du Comité et qu'il connaît le rapport à fond, mais le temps consacré à la présentation des rapports des comités est limité. Je crois que son résumé est un peu trop long à ce stade-ci.

* * *

LE CODE CRIMINEL

L'hon. David Pratt (Nepean—Carleton, Lib.) demande à présenter le projet de loi C-419, Loi modifiant le Code criminel (pompiers).

—Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter aujourd'hui à la Chambre un projet de loi modifiant le Code criminel pour ce qui concerne les pompiers. Il a pour objet d'alourdir les peines encourues par les auteurs d'actes criminels, notamment les incendies criminels ayant eu pour conséquence de blesser ou de tuer un pompier. Le projet de loi crée deux nouvelles infractions, celle de voies de fait graves et celle de meurtre au premier degré, dans les cas où la victime est un pompier agissant dans l'exercice de ses fonctions.

Quand je songe à la bravoure montrée par les pompiers le 11 septembre dernier, j'estime qu'il est de notre devoir de législateurs de protéger nos sauveteurs.

Je tiens à remercier l'Association internationale des pompiers qui soutient ce projet de loi et qui travaille sans relâche pour le compte de nos pompiers.

(Les motions sont adoptées, le projet de loi est lu pour la première fois et imprimé.)

* * *

PÉTITIONS

LES ÉMISSIONS DE TÉLÉVISION

Mme Val Meredith (South Surrey—White Rock—Langley, PC/RD): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition signée par 542 électeurs de la région des basses terres. Ces personnes sont scandalisées par la quantité de contenu à caractère sexuel et violent des émissions diffusées à la télévision. Elles demandent humblement à la Chambre d'enjoindre au CRTC de réduire le contenu à caractère sexuel et violent des émissions télévisées.

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

M. Stephen Owen (secrétaire parlementaire du ministre de la Justice et procureur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, je demande que toutes les questions restent au *Feuilleton*.

Le Président: D'accord?

Des voix: D'accord.

*Initiatives ministérielles***INITIATIVES MINISTÉRIELLES**

[Traduction]

LE CODE CRIMINEL

La Chambre reprend l'étude de la motion: Que le projet de loi C-46, Loi modifiant le Code criminel (programme d'utilisation d'antidémarrage avec éthylomètre), soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité.

Le Président: Lorsque le débat a été interrompu pour la période des questions, la députée de Vancouver-Est avait la parole. Il lui reste 14 minutes et demie pour terminer son intervention.

Mme Libby Davies: Monsieur le Président, j'ai terminé mon intervention et je n'ai rien à ajouter.

M. Jay Hill (Prince George—Peace River, PC/RD): M. Jay Hill (Prince George—Peace River, PC/RD) Monsieur le Président, je suis très heureux d'avoir l'occasion d'ajouter quelques observations, dans ce débat sur le projet de loi C-46 modifiant le Code criminel relativement à l'utilisation d'antidémarrage avec éthylomètre. De plus, j'en profite pour exprimer ma gratitude envers le gouvernement, ce que je n'ai pas souvent eu l'occasion ou même le désir de faire en huit ans de carrière à titre de député à la Chambre des communes. Je remercie donc le gouvernement d'avoir présenté, tardivement par ailleurs, une mesure législative sur cette très importante question.

Comme cela a été répété par nombre de députés de l'opposition qui sont intervenus sur la question, tous les partis représentés à la Chambre des communes appuient unanimement cette mesure législative. C'est pour cette raison que la Chambre consent à procéder rapidement pour que le projet de loi franchisse toutes les étapes aujourd'hui et soit transmis à l'autre Chambre dans les meilleurs délais.

Cette question revêt beaucoup d'importance pour moi personnellement à titre de parlementaire. Le 27 octobre 1997, j'ai présenté un projet de loi d'initiative parlementaire sur cette question, soit il y a plus de quatre ans. Il s'agissait en l'occurrence du projet de loi C-266. À titre informatif, je me permets de lire à la Chambre le sommaire du projet de loi C-46, la Loi modifiant le Code criminel (programme d'utilisation d'antidémarrage avec éthylomètre), que nous débattons aujourd'hui, de même que le sommaire du projet de loi que j'ai présenté il y a quatre ans.

Le sommaire du projet C-46 se lit comme suit:

Le texte modifie le Code criminel afin d'habilitier le tribunal à accorder aux contrevenants récidivistes assujettis à une interdiction de conduire la permission de conduire s'ils s'inscrivent à un programme provincial d'utilisation d'antidémarrage avec éthylomètre. Il prévoit qu'une telle permission ne peut prendre effet qu'après une période minimale d'interdiction de conduire de trois mois pour la première infraction, de six mois pour la deuxième infraction et de douze mois pour chaque infraction subséquente.

Le projet de loi C-266, Loi modifiant le Code criminel (commande d'allumage d'automobile contrôlée par alcootest) a été lu pour la première fois il y a quatre ans, le 27 octobre 1997. Le sommaire de ce très court projet de loi disait :

Ce texte a pour objet d'autoriser le juge qui prononce la peine d'un contrevenant à l'égard d'une infraction d'avoir conduit avec des facultés affaiblies à suspendre l'application d'une partie de l'amende, de la peine d'emprisonnement ou de la durée de l'ordonnance de probation ou d'interdiction si le contrevenant s'engage à faire installer une commande d'allumage contrôlée par alcootest sur chacun des véhicules automobiles qu'il conduit. Le manquement à cet engagement emporte l'application de la partie de peine suspendue. Le tribunal peut aussi imposer comme condition d'une ordonnance de probation de faire installer un tel système.

Je le répète, je félicite le gouvernement d'agir à ce sujet. C'est certes une question que j'ai appuyée, à l'instar de beaucoup de gens

au cours des dernières années, en présentant mon projet de loi d'initiative parlementaire. Je pense que c'était notre collègue néo-démocrate qui a parlé de l'émission du réseau anglais de la Société Radio-Canada *Marketplace*. En 1996 et 1997, alors que je rédigeais mon projet de loi, on a consacré des émissions à cette question et à la façon dont ce dispositif allait aider à retirer de nos routes les conducteurs avec facultés affaiblies dangereux.

Ce que je veux savoir, c'est pourquoi le gouvernement prend tant de temps à promulguer une chose qui a, c'est évident, l'appui universel de tous les partis.

• (1210)

Comme d'autres orateurs l'ont dit, ce n'est malheureusement pas une chose qui se produit très souvent dans cette enceinte. Étant donné la gravité de beaucoup de questions auxquelles les Canadiens font face dans toutes les régions du pays, on pourrait penser que nous serions saisis d'un plus grand nombre de mesures législatives qui pourraient être appuyées à l'unanimité et adoptées rondement dans cette enceinte. Cependant, cela ne semble pas être le cas.

Comme d'autres l'ont noté, il est surtout important que le projet de loi reçoive un appui de tous les partis à cette époque-ci de l'année. Tout le monde sait que, durant la saison des fêtes, on note une augmentation du nombre de personnes qui conduisent avec des facultés affaiblies. Ce qui est regrettable, c'est que cela conduit à une augmentation du nombre des personnes blessées et tuées sur nos routes.

Il est presque rare de trouver une famille canadienne qui n'a pas vu un ou des membres de la famille élargie ou des amis être blessés gravement ou tués par un conducteur en état d'ébriété. Des jeunes sont paralysés et passent le reste de leur vie en chaise roulante parce qu'ils ont été frappés par un chauffard ivre ou ont commis la grave erreur de jugement d'embarquer à bord d'un véhicule dont le conducteur était en état d'ébriété. Ils paient horriblement cher pour cela.

Compte tenu du temps de l'année où nous sommes, le gouvernement a choisi le moment opportun pour déposer le projet de loi. Il est également bon que tous les partis de la Chambre l'appuient.

Permettez-moi d'expliquer comment fonctionne l'antidémarrage avec éthylomètre. Il s'agit en fait d'un appareil d'alcootest perfectionné, installé à bord du véhicule, qui est relié au démarreur électrique et aux autres systèmes à bord du véhicule. Le dispositif est de taille et d'apparence semblables à un microphone ou à un téléphone cellulaire de véhicule. L'utilisateur doit subir et réussir un alcootest pour pouvoir faire démarrer son véhicule ou le conduire.

Tant que le moteur tourne, l'automobiliste peut être soumis à de nouveaux tests déclenchés au hasard. Autrement dit, les automobilistes dont le véhicule est doté du dispositif doivent non seulement souffler dans le dispositif d'analyse d'haleine pour pouvoir faire démarrer leur véhicule, ils doivent aussi subir un test inopiné pendant l'utilisation du véhicule, surtout au cours d'un déplacement prolongé. Un signal lumineux ou sonore avertirait le conducteur qu'il doit souffler dans le dispositif pour vérifier son taux d'alcoolémie.

Mme Val Meredith: Qui devra utiliser le dispositif?

M. Jay Hill: Qui l'utilisera? Bien sûr, les personnes prises en état de conduite avec facultés affaiblies. Le projet de loi vise les récidivistes, qui sont trop souvent responsables des préjudices causés à des personnes innocentes.

Initiatives ministérielles

Le projet de loi C-46 permettrait aux provinces qui ont déjà adopté une loi semblable d'imposer l'utilisation du dispositif aux récidivistes. Ce n'était pas le cas avant le dépôt du projet de loi C-46. Le projet de loi contient une modification au Code criminel qui rendrait la chose possible. Nous espérons que le fait de répandre l'utilisation du dispositif contribuera à réduire le nombre de cas de conduite avec facultés affaiblies.

En modifiant le Code criminel, le projet de loi approuverait les programmes au niveau fédéral. À l'instar d'organisations comme Mothers Against Drunk Driving, connue sous l'acronyme MADD, j'espère que des programmes semblables seront mis en place dans toutes les provinces, afin de réduire le nombre de cas de conduite avec facultés affaiblies. Si les personnes qui ont l'habitude de conduire leur véhicule avec des facultés affaiblies ne réussissent pas à le faire démarrer, elles ne pourront vraisemblablement pas prendre la route.

•(1215)

Il existe plusieurs autres domaines où l'on souhaiterait voir le gouvernement agir. J'ai déjà mentionné l'organisation MADD, Les mères contre l'alcool au volant. Le mérite du projet de loi présenté aujourd'hui lui revient en grande partie. C'est grâce aux démarches de ce groupe et aux efforts d'autres organisations et personnes dans tout le pays que le gouvernement a été sensibilisé à l'importance et à l'urgence de présenter une mesure législative comme le projet de loi C-46.

Les mères contre l'alcool au volant ont fait d'autres suggestions qui justifieraient aussi un débat et même, idéalement, une mesure législative. On peut citer notamment des changements législatifs importants aux paliers fédéral et provincial pour simplifier les lois, accroître les pouvoirs policiers et améliorer l'efficacité de l'application des mesures contre la conduite avec facultés affaiblies. Il nous faut une application vigilante des lois et un soutien accru pour les policiers et le système judiciaire. Il nous faut plus de cohérence dans l'application des lois et la détermination des peines.

Dans ma circonscription, Prince George—Peace River, j'ai souvent discuté d'un élément entre autres. D'autres députés en ont aussi parlé avec des organismes d'application de la loi et des policiers dans leurs propres circonscriptions, qu'elles soient urbaines ou rurales. Il s'agit des difficultés que rencontrent les policiers lorsqu'ils interceptent et accusent quelqu'un qui, de toute évidence, conduit avec les facultés affaiblies.

Ils ont du mal à faire valider leur accusation devant le tribunal, à retirer les délinquants des routes, à veiller à ce qu'ils payent les amendes fixées et à les empêcher de conduire pendant un certain temps. On espère que ce dispositif d'antidémarrage assurera à l'avenir que les personnes consommant de l'alcool ne pourront pas conduire leur véhicule.

Parmi les autres programmes et politiques, on peut mentionner l'éducation des buveurs occasionnels, le traitement des buveurs invétérés et des délinquants récidivistes et l'attribution de peines appropriés dans ces cas. Les provinces qui n'ont pas déjà instauré un programme de dispositifs d'antidémarrage pourront s'inspirer de cette mesure; ainsi on aura de tels programmes dans tous les territoires et provinces du pays. Cela pourrait vraiment faire diminuer le nombre de récidivistes sur nos routes.

On pourrait aussi accroître l'information et la sensibilisation du public à la gravité de la conduite avec facultés affaiblies. Je parle d'après mon expérience dans ma province, la Colombie-Britannique, où les gouvernements fédéral et provincial accomplissent un travail

raisonnable. Je les félicite des efforts qu'ils déploient pour sensibiliser le public aux dangers de l'alcool au volant.

L'opération contre-attaque en Colombie-Britannique a fait de grands progrès pour ce qui est de maintenir l'ivresse au volant au minimum. Malheureusement, en réalité, 4,5 décès par jour en moyenne par année sont attribuables à l'alcool au volant, qui fait deux fois plus de victimes que le meurtre. Voilà une terrible statistique. Cela fait comprendre l'importance de ce que nous devons faire.

J'ai trouvé encourageante la brève déclaration qu'a faite la ministre de la Justice en présentant le projet de loi aujourd'hui. Elle a dit qu'elle ne considérait pas cette mesure législative comme une solution magique au problème de la conduite en état d'ivresse. Je suis d'accord avec elle.

J'espère que cette observation a servi de signal à tous les parlementaires, tous les groupes comme MADD et tous les Canadiens dans le monde réel hors de la bulle d'Ottawa. La ministre a l'intention de présenter dans un avenir rapproché une autre mesure législative pour combattre l'alcool au volant. J'espère que cette mesure inclura certaines des suggestions que j'ai formulées aujourd'hui dans mon intervention sur le projet de loi C-46.

•(1220)

Je termine en implorant les Canadiens, à l'approche de la saison des Fêtes, de conduire avec prudence. En cette période de l'année, nos routes peuvent être dangereuses même pour le conducteur parfaitement sobre. Avec nos conditions météorologiques imprévisibles, nous avons souvent de la pluie verglaçante, surtout dans les régions septentrionales du pays, et avons à affronter des conditions d'amoncellement de neige et de blizzard. Les routes sont dangereuses.

Au nom de tous les parlementaires, je dis aux gens qui consomment des boissons alcoolisées pendant les Fêtes, et nous sommes nombreux à aimer prendre un verre de temps en temps, de ne pas conduire leur véhicule. Je leur demande de ne pas prendre la route, non seulement pour se protéger eux-mêmes et leurs êtres chers qui voyagent avec eux, mais aussi pour offrir un élément de sécurité à tous les autres Canadiens qui empruntent eux aussi nos routes pendant la saison des Fêtes.

•(1225)

M. Ken Epp (Elk Island, Alliance canadienne): Madame la Présidente, le présent débat ne me concerne guère. Néanmoins, je pense être bien placé pour parler de cette proposition. J'ai fait la promesse, dans mon tout jeune âge, de ne jamais prendre de boissons alcooliques. J'ai gardé cette promesse jusqu'à ce jour.

J'ai fait d'autres promesses intéressantes, dont celle de ne jamais avoir de contravention en conduisant une voiture, c'est-à-dire des contraventions pour vitesse excessive, pour défaut de faire un arrêt complet, de m'arrêter à un feu rouge, etc. En toute humilité, je suis fier d'annoncer à la Chambre que je n'ai jamais eu une seule contravention de ma vie. J'ai 62 ans et je conduis une voiture depuis presque un demi-siècle. C'est incroyable.

M. Jim Gouk: J'en ai quelques-unes à lui donner.

M. Ken Epp: Le député est prêt à m'en donner quelques-unes. C'est une question de principe. Je le répète, j'ai fait la même chose avec les boissons alcooliques. J'ai dit que je n'en prendrais jamais.

Initiatives ministérielles

Cette idée m'est venue d'une bien étrange façon. Dans ma jeunesse, nous étions très pauvres. Les députés qui ont entendu mes discours connaissent certaines de ces anecdotes. Mon argent de poche, je l'obtenais en ramassant les bouteilles de bière vides abandonnées par d'autres dans les fossés. Ces bouteilles ne se seraient pas retrouvées là si des gens ne les y avaient pas jetées de leur voiture. Ils buvaient en conduisant et jetaient leurs bouteilles à l'extérieur de la voiture. Cette collecte de bouteilles me procurait un petit pécule. Je m'en souviens très bien. Une douzaine de bouteilles valait 18 cents, soit un cent et demi la bouteille. Je ramassais ces bouteilles pour avoir un peu d'argent de poche.

Un jour, mon père m'a obligé à réparer des dégâts dont je m'étais rendu responsable avec des copains. Cette histoire a déjà été racontée à la Chambre. J'ai dû ramasser des bouteilles pendant un an pour recueillir assez d'argent afin de pouvoir payer les vitres brisées, mais ça c'est une autre histoire.

À l'époque où je ramassais les bouteilles, j'ai appris à détester l'odeur de la bière. Ce n'est que de longues années plus tard qu'un de mes amis m'a expliqué qu'il y avait une nette différence entre une bonne bière fraîche qui sort du frigo et une bière qui a passé deux ou trois semaines sous le soleil brûlant. J'ai eu un peu de chance d'être ainsi détourné de l'alcool.

Je suis un peu à part en ce sens que je ne bois pas. Je ne prendrai jamais le volant après avoir bu tant que je maintiendrai cet engagement. Mais je suis parfaitement placé pour parler, parce que j'ai la profonde conviction que chacun doit prendre ses décisions et respecter ses propres principes.

Par principe, je suis tout à fait convaincu qu'il ne faut pas prendre le volant après avoir consommé de l'alcool. L'alcool diminue la capacité de conduire un véhicule, qui devient une arme mortelle lorsqu'il roule à bonne vitesse sur la route ou dans une rue. Si un conducteur n'arrive pas à contrôler son véhicule, quelle que soit la raison, la loi doit lui imposer de sévères contraintes.

Cependant, un principe dont j'ai souvent parlé à la Chambre tient toujours. Il est impossible, à coup de lois, de faire en sorte que les gens deviennent bons. Le rôle de la loi est de contrôler ceux qui peuvent faire le mal. Il est mal de conduire lorsqu'on est sous l'effet de l'alcool ou de quoi que ce soit d'autre qui affaiblit les facultés.

J'habite à la campagne. Ma circonscription est surtout rurale. Il y a beaucoup d'intersections où il y a des stops sur une seule voie, tandis que la circulation sur l'autre voie se fait librement. Un certain nombre de mes amis ont été gravement blessés parce que des gens grillaient les stops. Que les conducteurs aient été sobres ou ivres, ils ne respectaient pas la signalisation et provoquaient une collision.

● (1230)

Un jeune homme habitant à quelques kilomètres de notre domicile rentrait chez lui après avoir rendu visite à de la parenté. Lui-même et ses deux enfants ont été tués sur le coup lorsqu'une personne a omis de s'arrêter à un arrêt. C'est à mon avis inadmissible. Ma femme et moi avons dû à plusieurs occasions nous immobiliser en faisant crisser les pneus parce qu'une personne avait omis de respecter la règle de l'arrêt obligatoire.

Quand nous acceptons les privilèges nombreux qui nous échoient au pays, bon nombre comportent une responsabilité. Cette responsabilité devrait être exercée comme un service et un reflet de notre préoccupation à l'endroit de nos concitoyens.

La majorité des intervenants se sont prononcés aujourd'hui en faveur du projet de loi C-46. J'ai quant à moi de sérieuses réserves. Comme le savent maintenant les téléspectateurs, le projet de loi

permet notamment l'utilisation d'un antidémarrreur, de façon que le véhicule ne démarre pas si le tube dans lequel souffle le conducteur indique que ce dernier a consommé de l'alcool.

J'entretiens des craintes au sujet de cette permission. Le projet de loi précise qu'elle:

...ne peut prendre effet qu'après la période fixée par le tribunal, qui ne peut être inférieure à:

- a) trois mois, pour la première infraction;
- b) six mois, pour la deuxième infraction;
- c) douze mois, pour chaque infraction subséquente.

Quand mettrons-nous un terme à cela? Quand dirons-nous aux personnes qui se font arrêter alors qu'elles conduisaient en état d'ébriété qu'elles ne peuvent agir de la sorte? Nous pouvons les arrêter une, deux ou trois fois, et le projet de loi dit simplement «pour chaque infraction subséquente».

J'ai lu il y a peu de temps dans les journaux qu'une personne a été arrêtée pour conduite en état d'ébriété et que c'était sa 14^e infraction. Arrive un moment où nous devons dire à ces gens que, comme ils ont montré qu'ils ne sont absolument pas prêts à prendre des responsabilités, nous allons leur retirer le privilège de conduire parce qu'ils représentent un danger pour tous les autres utilisateurs de la voie publique.

J'aimerais aussi que l'on soit plus dur en cas d'infraction. Le projet de loi permettrait d'empêcher un véhicule de rouler si le conducteur n'est pas sobre. Cette mesure peut empêcher une personne de conduire un véhicule lorsqu'elle est incapable de déterminer si elle est en mesure de prendre le volant. Toutefois, nous devons veiller à ne pas accorder trop de mérite à la mesure que nous adoptons ici aujourd'hui.

Qu'arrive-t-il si une personne est irresponsable et accepte de prendre le volant alors qu'elle est en état d'ébriété? Va-t-elle éviter de prendre un véhicule équipé d'un tel dispositif? Je suppose que des sanctions seront prévues à l'encontre des personnes qui conduisent un véhicule non équipé d'un tel dispositif. D'un autre côté, il y a des gens qui prennent régulièrement le volant alors qu'on leur interdit de conduire. Ces gens n'agissent pas de façon responsable.

Qu'arrive-t-il lorsqu'une personne demande à un ami ou une amie de souffler dans le dispositif à sa place? C'est une façon de contourner le système, mais pouvons-nous faire confiance à une personne qui fait cela? Une personne qui a conduit ne serait-ce qu'une fois en état d'ébriété est une personne irresponsable.

C'est une histoire dingue. Je ne devrais probablement pas la raconter car si le type qu'elle concerne en entend parler, je risque d'avoir des problèmes. Je conduisais dans une petite ville, sur une route avec deux voies dans chaque sens, divisée par une ligne médiane. Alors que j'approchais d'une intersection, cette route s'est transformée en une route à quatre voies avec l'ajout de voies pour tourner à droite et pour tourner à gauche.

Je suivais une camionnette d'une demi-tonne qui zigzaguait littéralement. Elle frappait le trottoir de droite puis traversait la chaussée pour frapper le trottoir de gauche. J'ai réalisé que nous nous dirigeons vers la campagne et qu'à moins que le feu ne passe au rouge à l'intersection, nous n'arriverions pas à arrêter son conducteur. Heureusement, le feu est passé au rouge.

Initiatives ministérielles

● (1235)

Je me suis garé derrière lui, j'ai allumé mes clignotants d'urgence, j'ai bondi hors de ma voiture et j'ai fait quelque chose de plutôt bizarre. J'ai couru vers lui, j'ai ouvert sa portière, et, de toute ma stature plutôt imposante, je me suis penché sur lui et j'ai arraché la clé de contact. Je sais qu'il aurait pu me sauter dessus, mais j'étais alors prêt à prendre le risque parce que nous allions passer à une route de campagne à deux voies, une dans chaque direction. À en juger par la façon dont il conduisait, j'étais persuadé qu'il y aurait un accident et peut-être même des blessés graves et des morts parce que nous roulions de plus en plus vite. Je l'ai fait parce que c'était mon devoir de citoyen de le faire.

Les députés ne croiront pas ce que le gars m'a dit. Ses propos ne seraient pas publiables dans le *hansard*, mais je dirai seulement qu'il avait la bouche molle lorsqu'il m'a demandé ce que je faisais. Je lui ai dit qu'il n'irait nulle part parce qu'il n'était manifestement pas en état de conduire. Il a dit pouvoir conduire, mais j'ai insisté et je lui ai confisqué sa clé. Il était tellement stupéfié qu'il n'a pas pu protester.

Bref, un agent de la GRC est vite arrivé et, lorsqu'il a demandé au gars de se lever et de se tenir sur un pied, celui-ci n'y est pas arrivé. En fait, il ne pouvait pas se tenir debout sans s'appuyer sur sa camionnette d'une demi-tonne. On a dû l'aider à prendre place dans la voiture de police.

Je me plais à croire que j'ai sauvé une vie ce jour-là. J'ai pris des risques, mais j'ai sauvé une vie. Cet homme-là ne se conduisait pas de façon responsable. Nous devrions faire tout ce que nous pouvons pour empêcher les gens comme lui de conduire.

Je doute qu'il y ait à la Chambre ou même dans tout le Canada une seule personne qui n'ait pas un parent ou du moins un ami ou une connaissance qui n'aient pas été touchés par la conduite avec facultés affaiblies. J'en ai moi-même plusieurs. Un de mes collègues au NAIT, où j'ai enseigné pendant de nombreuses années, a eu la douleur de voir sa jeune soeur tuée par un conducteur en état d'ébriété. Elle venait d'entrer à l'université. C'est une victime de la conduite avec facultés affaiblies. Les gens ne comprennent pas à quel point il est important de mettre un terme à la conduite avec facultés affaiblies parce qu'ils ne croient pas que celle-ci change ou fauche des vies.

Un autre couple que je connais bien a eu un accident de voiture sur l'autoroute, accident causé par un chauffard en état d'ébriété. Ce couple avait un fils d'environ 10 ans, un solide gaillard qui réussissait bien à l'école et qui avait l'avenir devant lui. Le voilà réduit à la dépendance d'autrui pour le reste de ses jours. Maintenant dans la jeune vingtaine, il ne fonctionne pas comme un adulte. Un conducteur en état d'ébriété l'a privé de son avenir.

Nous entendons parler des automobilistes qui conduisent avec des facultés affaiblies et qui fauchent des vies, notamment des élèves qui célèbrent leur diplômes de fin d'études secondaires ou qui sortent d'autres fêtes. Parlant de jeunes, quelqu'un m'a remis un poème déchirant que je tiens à lire à la Chambre. Ce poème montre à quel point les chauffards en état d'ébriété peuvent causer du tort. J'invite les députés à écouter ce poème:

Près de la porte entrebâillée
il s'est arrêté
une larme
a roulé sur sa joue
les badauds
ont étouffé leurs sanglots
que de souvenirs heureux
se bouscuaient dans sa tête
hier encore ils dansaient

ils riaient dans les dunes
et là ce regard
de glace
et là la terreur intime
que plus jamais il ne l'embrasse
il s'est agenouillé
a murmuré JE T'AIME...
les sanglots des badauds
ont troué le silence
il a caressé son visage, l'a mouillé de pleurs
a voulu la rejoindre et, résigné, enfilé sa chevelière
le vent s'est levé
le cercueil a disparu
dans la fosse enneigée...
cela arrive
aux vivants
...quand des amis laissent leurs amis...
boire dangereusement
et prendre le volant.

● (1240)

M. Richard Harris (Prince George—Bulkley Valley, Alliance canadienne): Madame la Présidente, je suis très heureux de participer aujourd'hui au débat sur le projet de loi C-46, parce qu'il vient couronner un certain nombre de mesures que j'ai prises. Il y a d'autres mesures à prendre, mais dans la lutte contre la conduite avec facultés affaiblies, chaque fois que nous prenons une mesure positive à la Chambre, c'est un autre pas qui contribuera à éviter des morts et des blessures causées par la conduite avec facultés affaiblies.

Au cours de la 36^e législature, j'ai présenté une motion d'initiative parlementaire recommandant au gouvernement d'examiner de manière exhaustive le Code criminel et ses répercussions sur la conduite avec facultés affaiblies. Nous avons participé aux travaux du comité lors de l'examen de cette motion, et il y a eu des débats intéressants.

Cette motion d'initiative parlementaire est ensuite devenue une motion présentée lors d'une journée de l'opposition et pouvant faire l'objet d'un vote. Pour la première fois en 13 ans à la Chambre des communes, le gouvernement fédéral a fait preuve d'un excellent leadership en permettant que la motion devienne un jour réalité. Les dispositions du Code criminel concernant la conduite avec facultés affaiblies ont fait l'objet d'un examen, et des modifications ont été apportées. Je félicite le gouvernement de cette initiative.

En revanche, je dois souligner que 13 ans à se traîner les pieds, c'est long pour régler un problème aussi important que celui-ci, notamment lorsque des organismes comme Mothers Against Drunk Driving ont présenté régulièrement des pétitions aux députés pour souligner la nécessité d'un tel examen.

Un profond changement de mentalité s'est produit à la suite de cet exercice visant à résoudre le problème de la conduite avec facultés affaiblies. Je félicite tous les députés de ce changement d'attitude par rapport à la conduite avec facultés affaiblies. Je crois que, jusqu'à ce que nous examinions cette question à la Chambre et en comité, il y avait une vaste gamme d'opinions parmi les gens, y compris les parlementaires, la conduite avec facultés affaiblies étant considérée par eux comme un mal social. Je ne les en blâme pas. Je crois que cela était surtout attribuable à un manque de connaissances. Lorsque nous avons terminé l'examen des dispositions du Code criminel concernant la conduite avec facultés affaiblies, je crois qu'il est apparu très clairement à tous les députés, et d'ailleurs à beaucoup de Canadiens, que la conduite avec facultés affaiblies était un crime grave.

Initiatives ministérielles

Si nous avons accompli quelque chose en passant d'une attitude qui ralliait une majorité à une autre, c'est un progrès très positif. Encore une fois, je félicite des organismes comme Mothers Against Drunk Driving et ceux qui appuient cette organisation. Un certain nombre de députés et moi-même l'appuyons à la fois financièrement et moralement.

Dans les deux projets de loi précédents, nous avons fait des pas de géant dans la lutte contre la conduite avec facultés affaiblies. N'oublions pas que, chaque année, la conduite en état d'ébriété tue plus de 1 000 personnes et en blesse plus de 50 000, et cela simplement parce qu'une personne prend le volant alors qu'elle n'est pas en état de conduire. Je n'en ai pas cru mes oreilles quand un de mes anciens collègues a parlé un peu plus tôt d'erreur. Le fait de conduire en état d'ébriété n'est pas assimilable à une erreur. C'est un crime.

• (1245)

La responsabilité, ou la culpabilité, de la personne qui conduit dans cet état commence lorsque celle-ci décide de prendre un verre. Je n'accepte pas, et le ministère de l'Industrie n'accepte pas non plus, l'excuse voulant que l'on n'a tout simplement pas réfléchi. Il y a un moment auquel il faut réfléchir, et c'est avant de boire ce premier verre. L'idée que l'on a pu agir sans réfléchir, ou que c'est une erreur, ou autre chose du genre, ne colle pas. C'est un crime, et si nous nous en rendons coupables, il y a un prix à payer.

Ce projet de loi rappellera aux conducteurs leurs responsabilités, car ces derniers sauront désormais que, s'ils prennent le volant après avoir consommé de l'alcool, il leur faudra souffler dans cet appareil. En fait, leur véhicule sera équipé d'un dispositif qui empêchera une autre personne de souffler à la place du conducteur. Mon collègue, le député de Elk Island, a exprimé certaines réserves à ce sujet. Or quand on souffle pour la première fois dans cet appareil, une mémoire est enregistrée. C'est comme pour le balayage oculaire ou les empreintes digitales. Personne d'autre ne peut souffler dans cet éthylomètre pour tromper ce dispositif.

Nous appuierons évidemment le projet de loi. C'est un bon projet de loi. C'est un autre pas dans la lutte contre la conduite avec facultés affaiblies. Comme les parlementaires le savent, cela fait partie des principales demandes du regroupement Mothers Against Drunk Driving qui a présenté bon nombre de preuves à l'appui de l'utilité de ce dispositif. J'ai été personnellement en mesure de le constater, tout comme bon nombre de mes collègues d'ailleurs. Nous savons que ce dispositif est presque à toute épreuve. Les données recueillies prouvent qu'il permet d'empêcher les personnes ayant les facultés affaiblies de conduire.

Nous appuierons ce projet de loi, tout comme nous avons appuyé les projets de loi C-18 et C-82.

Avant de conclure, j'aimerais soulever une autre question qui fait partie des demandes du groupe Mothers Against Drunk Driving, et c'est la réduction du taux légal d'alcoolémie qui sert à déterminer si une personne a les facultés affaiblies ou non. Le groupe a monté un solide dossier.

Le problème, c'est qu'à l'heure actuelle, le taux légal d'alcoolémie est à 0,08. Toutes les études effectuées à l'échelle internationale démontrent qu'à une concentration de 0,08 d'alcool dans le sang, une personne a les facultés affaiblies et qu'elle ne devrait pas conduire. Malheureusement, les tribunaux et le système judiciaire ont permis une marge d'erreur de 0,02 ou 0,03. Bien qu'il n'existe pas de marge d'erreur au niveau des dispositifs qui établissent le taux d'alcoolémie, les avocats de la défense ont eu recours à des tactiques internes pour faire accepter ces marges d'erreurs par les tribunaux, ce qui signifie

que les automobilistes ne sont condamnés pour conduite avec facultés affaiblies que si l'alcootest indique au moins 0,1.

Nous maintenons donc que si le niveau légal est de 0,08, nous devrions tenir compte de cette marge d'erreur de 0,03 qui abaisse le taux légal à 0,05. Soit, accordons aux automobilistes leur 0,03, mais condamnons-les dès que leur taux atteint 0,08, ce qui est logique puisque, aux yeux de la loi, ils ont les facultés affaiblies et ne devraient pas conduire.

J'aimerais féliciter le gouvernement d'avoir déposé le projet de loi C-46. J'espère que ce projet de loi sera adopté rapidement à la Chambre et qu'il obtiendra également rapidement la sanction royale au Sénat. J'encourage le gouvernement à donner suite au présent projet de loi en en déposant un autre qui réduirait le taux légal d'alcoolémie à 0,05. Soumettons la question à un comité, demandons aux experts de l'étudier et prouvons sans l'ombre d'un doute que le taux d'alcoolémie devrait être réduit à 0,05.

• (1250)

Mme Libby Davies (Vancouver-Est, NPD): Madame la Présidente, j'ai écouté les observations de notre collègue avec intérêt et je suis heureuse d'entendre que l'Alliance canadienne appuie également ce projet de loi.

Une des choses qui m'inquiète au sujet de cette mesure législative est le fait qu'il ait fallu tant de temps pour la présenter, car elle porte sur un dispositif technologique très innovateur qui va permettre de sauver des vies. Plus tôt nous pourrions présenter cette initiative, le mieux ce sera.

Notre collègue a parlé d'autres mesures qui doivent être prises également. À la réunion du conseil général de l'Association médicale canadienne, on a adopté une résolution exhortant le gouvernement fédéral à collaborer avec les gouvernements provinciaux et territoriaux pour mettre sur pied des projets pilotes de dispositif d'antidémarrage afin que cette approche soit disponible en tant qu'option de condamnation avec sursis devant les tribunaux canadiens.

Le député est-il au courant d'autres organisations qui ont appuyé cette initiative? L'appui de l'Association médicale canadienne à ce projet de loi est une démonstration très importante du soutien très large dans la collectivité pour ce type de dispositif et c'est le signe qu'on doit le mettre en place rapidement. Nous avons peut-être dépassé le stade des projets pilotes et devons mettre en place cette initiative au niveau national le plus rapidement possible. Le député pourrait-il nous dire ce qu'il en pense?

M. Richard Harris: Madame la Présidente, il est vrai qu'il a fallu beaucoup de temps avant de nous saisir de cette mesure législative. La question de l'antidémarrage faisait partie d'un débat initial sur une motion d'opposition qui a conduit à un projet de loi d'initiative ministérielle. Nous avons parlé de cela au comité. Pour une raison quelconque, il y a eu certaines discussions au comité entre les experts juridiques et comme tout le monde le sait, chaque fois que des avocats discutent entre eux, les choses peuvent traîner en longueur. Cette mesure législative a été oubliée dans le cadre du débat sur le projet de loi C-82.

Pour ce qui est de l'appui que cette mesure obtient, je suis persuadé que vous ne trouverez pas un seul parlementaire dans cette enceinte qui n'appuie pas cette mesure législative. Je sais que les bloquistes ont certaines préoccupations, mais en fin de compte, ils l'appuieront pleinement car il s'agit d'un bon projet de loi.

Je vais mentionner à nouveau sans hésitation les Mères contre l'alcool au volant (MADD). Il s'agit de l'une des organisations les plus dévouées et les plus laborieuses pour ce qui est de mener la lutte contre la conduite avec facultés affaiblies. Cependant, il y a beaucoup d'autres organisations qui veulent aussi faire disparaître les conducteurs en état d'ébriété de nos rues.

Le plus nous pourrions faire sur cette question, le mieux nous nous sentirions au sujet de la sécurité de nos rues et de nos collectivités. Nous pourrions tous dormir l'âme en paix en étant fiers d'avoir contribué à cette lutte.

M. Loyola Hearn (St. John's-Ouest, PC/RD): Madame la Présidente, j'ai écouté attentivement les paroles du député allianciste. Il est essentiel que ce projet de loi soit adopté sans tarder parce que nous sommes à une période de l'année où l'alcool au volant est, malheureusement, un facteur grave de la vie courante. J'ai trop souvent vu des personnes blessées ou tuées par des automobilistes en état d'ébriété. Il reste que l'alcool au volant est un coût social faramineux au Canada.

Pour sensibiliser les Canadiens à la gravité de la question, nous devrions faire davantage dans les écoles. Malheureusement, de plus en plus de jeunes boivent de l'alcool avant d'y avoir légalement droit et bon nombre d'entre eux prennent le volant avec des facultés affaiblies.

Premièrement, le député convient-il que ce projet de loi devrait être adopté rapidement et qu'idéalement, il devrait entrer en vigueur à temps pour la saison des fêtes qui s'en vient? Deuxièmement, ne pense-t-il pas que nous devrions sensibiliser nos jeunes aux dangers de l'alcool au volant?

• (1255)

M. Richard Harris: Madame la Présidente, je suis certain que nous pourrions adopter le projet de loi dès maintenant.

Le député parle d'une campagne de sensibilisation dans les écoles. Je crois, et le gouvernement pourra me corriger si j'ai tort, que, selon une disposition du projet de loi ou une recommandation du rapport du comité, des fonds seraient affectés à diverses organisations afin de sensibiliser nos jeunes.

Cette campagne devrait supposer une collaboration entre le gouvernement fédéral et les provinces, de telle sorte qu'il y ait un partage des fonds nécessaires. Nous devrions tous unir nos efforts pour éliminer ce problème.

Le président suppléant (Mme Bakopanos): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

Le président suppléant (Mme Bakopanos): Le vote porte sur la motion. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Le président suppléant (Mme Bakopanos): Le projet de loi est donc renvoyé au Comité permanent de la justice et des droits de la personne.

(La motion est adoptée et le projet de loi est lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité.)

L'hon. Don Boudria (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Madame la Présidente, il y a eu consultation entre les partis, et je veux remercier à l'avance tous mes collègues pour leur collaboration en ce qui a trait à ce projet de loi. Vous constaterez que la Chambre donnerait son consentement unanime à l'égard de la motion qui suit. Je propose donc:

Initiatives ministérielles

Que le projet de loi C-46 soit réputé renvoyé au comité plénier, réputé avoir fait l'objet d'un rapport sans proposition d'amendement, réputé agréé à l'étape du rapport et réputé lu pour la troisième fois et adopté.

Le président suppléant (Mme Bakopanos): La Chambre a entendu la motion. Y a-t-il consentement unanime pour l'adopter?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

(Le projet de loi est réputé considéré en comité, le rapport a été fait, a été adopté, en une troisième fois et adopté)

* * *

LA LOI SUR LA CONCURRENCE

La Chambre procède à l'étude du projet de loi C-23, Loi modifiant la Loi sur la concurrence et la Loi sur le Tribunal de la concurrence.

DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE

Le président suppléant (Mme Bakopanos): Une motion d'amendement figure au *Feuilleton des avis* pour l'étude à l'étape du rapport du projet de loi C-23.

[Français]

Cette motion a été examinée et la présidence est d'avis qu'elle respecte les critères énoncés dans la note du paragraphe 76.1(5) du Règlement quant au choix des motions d'amendement à l'étape du rapport.

[Traduction]

La motion n° 1 sera débattue et mise aux voix seule.

[Français]

Je vais maintenant soumettre la motion n° 1 à la Chambre.

MOTIONS D'AMENDEMENT

Mme Madeleine Dalphond-Guiral (Laval-Centre, BQ) propose:

Motion n° 1

Que le projet de loi C-23 soit modifié par adjonction, après la ligne 19, page 28, du nouvel article suivant:

«11.31 La même loi est modifiée par adjonction, après l'article 77, de ce qui suit:

77.1 (1) Une personne alléguant être directement gênée dans son entreprise ou ne pouvoir exploiter une entreprise du fait qu'elle est incapable de se procurer un produit de façon suffisante, où que ce soit sur un marché, peut, avec l'autorisation du Tribunal, présenter une demande en vertu de l'article 75.

(2) Une personne alléguant être directement gênée dans son entreprise par des pratiques relevant d'exclusivité, de ventes liées ou de limitation du marché peut, avec l'autorisation du Tribunal, présenter une demande en vertu de l'article 77.

(3) Une personne visée au paragraphe (1) ou (2) ne peut présenter une demande en vertu de l'article 75 ou 77 si la pratique en question a cessé depuis plus de deux ans.

(4) Toute personne qui présente une demande en vertu de l'article 75 ou 77 doit signifier une copie de la demande d'autorisation à la personne à l'endroit de laquelle l'ordonnance est demandée et au commissaire.

(5) Le Tribunal avise le commissaire de sa décision à l'égard d'une demande d'autorisation en vertu du présent article.

Initiatives ministérielles

(6) Dans les trente jours suivant l'autorisation à une personne de présenter une demande en vertu de l'article 75 ou 77, le commissaire peut participer à la demande à titre de partie mais, après trente jours, peut le faire uniquement à la requête du Tribunal ou avec son autorisation.

(7) Lorsqu'une demande d'ordonnance a été faite en application de l'article 75 ou 77 et que les parties consentent aux modalités de l'ordonnance et que ces modalités sont en conformité avec les dispositions de la présente loi, même si une de ces modalités n'aurait pas pu être imposée par le tribunal en application de cette partie, l'ordonnance peut être déposée auprès de celui-ci pour enregistrement immédiat.

(8) Une fois déposée en vertu du paragraphe (7), l'ordonnance est enregistrée et a la même valeur et produit les mêmes effets, notamment pour l'engagement des procédures, que si elle avait été rendue par le tribunal.»

—Madame la Présidente, j'imagine que vous êtes plutôt étonnée de me voir me lever pour intervenir à l'étape du rapport et de la deuxième lecture du projet de loi C-23 qui vise à modifier à Loi sur la concurrence et la Loi sur le Tribunal de la concurrence.

Comme vous le savez, je suis infiniment plus à l'aise avec les sujets qui traitent de la santé, de la culture, des relations avec les citoyens et de la pédagogie. Mais la Chambre étant un lieu de pédagogie, vous allez voir que je suis très à l'aise de parler du projet de loi C-23.

Tous les jours, comme citoyens, nous sommes confrontés à la concurrence. Depuis la mondialisation et l'ouverture des marchés, cette concurrence est souvent féroce et il n'est pas rare de voir les petits avalés par les gros, et les consommateurs en payer le prix. La concurrence est un concept plutôt neutre. Tout dépend de l'usage qu'on en fait. Tout le monde sait que cette neutralité est d'autant plus fragile que les intérêts en cause sont plus gourmands.

Il m'arrive fréquemment de consulter mes amis *Robert et Larousse*, vous savez, celui *sème à tout vent*. C'est pour moi une source perpétuelle et inépuisable d'enrichissement. Voici donc la définition que *Larousse* donne de la concurrence.

Concurrence—rivalité d'intérêts entre plusieurs personnes provoquant une compétition et, en partie, entre commerçants ou industriels qui tentent d'attirer à eux la clientèle par les meilleures conditions de prix, de qualité, etc.

Dans cette définition, il y a un ajout:

régime de libre concurrence: système économique qui ne comporte aucune intervention de l'État en vue de limiter la liberté de l'industrie et du commerce, et qui considère les coalitions de producteurs comme des délits.

Voilà pour les définitions. Finalement, la concurrence, c'est un peu comme la définition que Ésope donnait de la langue, «c'est la pire et la meilleure des choses». Il faut craindre les méchantes langues comme il faut craindre la concurrence malsaine.

D'ailleurs, l'objet du projet de loi C-23 vise justement à améliorer, bien que timidement, l'encadrement de la concurrence. Dans ce domaine comme dans bien d'autres, les règles s'imposent puisque le citoyen, plutôt que de faire les frais de pratiques visant essentiellement le profit des entreprises, est avantageé notamment par l'accès à des produits et à des services de qualité et à prix acceptables.

Permettez-moi d'ailleurs de prendre une minute pour lire le sommaire du projet de loi C-23, tel que rédigé:

Le texte modifie la Loi sur la concurrence et la Loi sur le Tribunal de la concurrence et y ajoute de nouvelles dispositions. Les modifications ont notamment pour objet:

de faciliter la coopération internationale en ce qui touche l'application de dispositions non pénales en matière de concurrence et de pratiques de commerce; d'interdire l'envoi de documentation trompeuse;

de permettre au Tribunal de la concurrence d'accorder, dans certains cas, des frais, de rendre des jugements sommaires et d'entendre des renvois;

d'étendre le pouvoir du Tribunal de la concurrence en ce qui a trait aux ordonnances provisoires;

de faire certaines modifications d'ordre administratif.

Le Bloc québécois souscrit aux objectifs du projet de loi C-23, car ils sont dans l'intérêt des citoyens et des citoyennes que nous sommes, puisque les balises qu'il fixe devraient avoir comme conséquence de répondre aux besoins légitimes des moyennes et petites entreprises et aux droits des consommateurs à bénéficier des avantages liés à une saine concurrence.

L'actualité récente nous a servis un exemple éloquent lié à une guerre de concurrence. En effet, le conflit du bois d'oeuvre qui resurgit régulièrement, avec l'imposition unilatérale par les Américains de surtaxes excessives sur le bois d'oeuvre canadien exporté aux États-Unis, illustre clairement les conséquences à la fois néfastes et injustes de décisions liées à une concurrence féroce.

Un autre exemple tout aussi patent est le piètre état, voire l'inexistence de services aériens dans les communautés éloignées, suite à la situation de quasi-monopole d'Air Canada.

● (1300)

La seule façon de réguler les appétits voraces et insatiables, c'est de légiférer, tant à l'intérieur des frontières des États que dans le cadre des organisations internationales de commerce, et d'assurer une vigilance de tous les instants dans tous les secteurs d'activité humaine.

Tout le monde reconnaît que le projet de loi C-23 est un pas dans la bonne direction, mais on pourrait aller plus loin. En effet, de nombreux éléments mériteraient une attention soutenue du législateur, notamment la pratique de fixation des prix et l'examen des fusions, sans oublier les procédures et les recours du Tribunal de la concurrence.

Dans cet esprit, je me permets de faire la lecture d'un extrait de l'intervention faite au Comité permanent de l'industrie, des sciences et de la technologie, le 17 octobre dernier, par un représentant de l'Association québécoise des indépendants du pétrole. Il soulève une inquiétude réelle à l'effet que, et je cite:

[...] l'accès au Tribunal de la concurrence ne pourrait se faire dans des «conditions de commerce normales». Nous vous soumettons que les fournisseurs de produits pétroliers n'auront qu'à illustrer qu'ils ne peuvent fournir les produits en raison de conditions de commerce anormales pour empêcher l'accès au tribunal.

Nous suggérons plutôt que les nouvelles dispositions d'accès au tribunal puissent aussi s'exercer dans un marché dont les conditions de commerce ne sont pas normales. À titre d'exemple, en cas de pénurie relative, l'approvisionnement devrait être assuré à toutes les entreprises dans une proportion identique qui reflète le fonctionnement habituel du marché. Si, par exemple, le produit disponible ne permet que de répondre à 80 p. 100 des besoins habituels, les majeurs et les indépendants devraient pouvoir s'approvisionner chacun à 80 p. 100 de leurs besoins réguliers. De la sorte, chaque entreprise serait soumise aux mêmes conditions et aucune ne serait acculée à la faillite pour cause de rupture de stock. On peut notamment imaginer que la conjoncture internationale incertaine que nous traversons puisse engendrer pareille situation.

C'est donc avec plaisir que j'ai déposé à la Chambre, appuyée par mon collègue de Verchères—Les-Patriotes, un amendement qui répond aux inquiétudes des petits détaillants indépendants. Je me permets d'en faire la lecture puisqu'il me semble qu'il nous reste du temps et qu'on n'a pas permis à la présidence d'utiliser sa belle voix pour le faire:

Initiatives ministérielles

Que le projet de loi C-23 soit modifié par adjonction, après la ligne 19, page 28, du nouvel article suivant:

«11.31 La même loi est modifiée par adjonction, après l'article 77, de ce qui suit:

77.1 (1) Une personne alléguant être directement gênée dans son entreprise ou ne pouvoir exploiter une entreprise du fait qu'elle est incapable de se procurer un produit de façon suffisante, où que ce soit sur un marché, peut, avec l'autorisation du Tribunal, présenter une demande en vertu de l'article 75.

(2) Une personne alléguant être directement gênée dans son entreprise par des pratiques relevant d'exclusivité, de ventes liées ou de limitation du marché peut, avec l'autorisation du Tribunal, présenter une demande en vertu de l'article 77.

(3) Une personne visée au paragraphe (1) ou (2) ne peut présenter une demande en vertu de l'article 75 ou 77 si la pratique en question a cessé depuis plus de deux ans.

(4) Toute personne qui présente une demande en vertu de l'article 75 ou 77 doit signifier une copie de la demande d'autorisation à la personne à l'endroit de laquelle l'ordonnance est demandée et au commissaire.

(5) Le Tribunal avise le commissaire de sa décision à l'égard d'une demande d'autorisation en vertu du présent article.

(6) Dans les trente jours suivant l'autorisation à une personne de présenter une demande en vertu de l'article 75 ou 77, le commissaire peut participer à la demande à titre de partie mais, après trente jours, peut le faire uniquement à la requête du Tribunal ou avec son autorisation.

• (1305)

Il reste deux paragraphes que je m'empresse de lire:

(7) «Lorsqu'une demande d'ordonnance a été faite en application de l'article 75 ou 77 et que les parties consentent aux modalités de l'ordonnance et que ces modalités sont en conformité avec les dispositions de la présente loi, même si une de ces modalités n'aurait pas pu être imposée par le tribunal en application de cette partie, l'ordonnance peut être déposée auprès de celui-ci pour enregistrement immédiat.

(8) Une fois déposée en vertu du paragraphe (7), l'ordonnance est enregistrée et a la même valeur et produit les mêmes effets, notamment pour l'engagement des procédures, que si elle avait été rendue par le tribunal.

C'est un amendement dans lequel on reconnaît le travail exceptionnel de notre collègue du comté d'Ajax...

Une voix: Pickering—Ajax—Uxbridge

Mme Madeleine Dalphond-Guiral: ...Pickering—Ajax—Uxbridge Voilà, c'est compliqué et c'est vraiment très long tous ces noms de comtés. Il a travaillé très fort et je pense que la loi qui se retrouve devant nous est le résultat patent de son engagement à travailler pour le bien de la population canadienne et aussi de la population québécoise.

• (1310)

[Traduction]

M. Pat Martin (Winnipeg-Centre, NPD): Madame la Présidente, je participerai également au débat sur le projet de loi C-23 à l'étape du rapport, et sur la motion n° 1 qui vise à le modifier.

Nous croyons que la question soulevée par la députée de Laval-Centre améliore le projet de loi et étaye l'objectif des amendements proposés à l'étape du comité.

Je rappelle à tous les députés l'excellente coopération reçue à l'étape du comité. Nous sommes convenus de la portée générale des motions proposées à ce moment-là. La présente motion ne fait que contribuer à l'orientation visée à l'étape du comité. J'admire la députée d'avoir pris la peine de la présenter à ce moment-ci.

Je remarque que les articles 75 et 77, selon les modifications qu'elle propose, auraient pour effet d'améliorer l'accès au Tribunal de la concurrence dans le cas des infractions qu'elle a mentionnées : ventes liées, limitation du marché, pratiques relevant d'exclusivité et un certain nombre de situations jugées scandaleuses par la plupart des Canadiens, qui, selon moi, voulaient que le Comité de l'industrie prenne fermement position.

Nous espérons que la motion recevra le même appui que les nombreux autres amendements ont reçu à l'étape du comité et que

l'amendement sera approuvé tel quel. Je félicite la députée de Laval-Centre.

L'hon. Brian Tobin (ministre de l'Industrie, Lib.): Madame la Présidente, je suis très heureux de participer au débat sur le projet de loi C-23 à l'étape du rapport. Comme l'ont signalé des députés avant moi, le projet de loi est le fruit du bon travail et des efforts des membres du Comité permanent de l'industrie, des sciences et de la technologie. Il a été possible d'améliorer sensiblement le projet de loi grâce à la collaboration des membres du comité et à leur volonté d'unir leurs efforts.

Le projet de loi a principalement pour objet d'interdire l'envoi de documentation trompeuse, faciliter la coopération internationale en matière de concurrence, améliorer le fonctionnement du Tribunal de la concurrence, étendre le pouvoir du tribunal en ce qui a trait aux ordonnances provisoires, accorder un droit d'accès limité au tribunal et prévoir des mesures précises pour protéger la concurrence dans l'industrie aérienne au Canada.

La question du droit d'accès privé a fait l'objet de nombreux débats. De nombreux témoins et personnes qui ont pris la parole à ce sujet avaient des opinions diamétralement opposées. Je reviendrai à cette question dans un instant, et plus précisément à l'amendement proposé par le député qui prenait la parole plus tôt au nom du Bloc québécois.

Je parlerai premièrement des pratiques trompeuses. Les dispositions du projet de loi qui interdisent l'envoi de documentation trompeuse visent les promoteurs sans scrupules qui font croire à leurs victimes qu'elles ont gagné un prix, sans leur indiquer les montants excessifs qu'elles devront déboursier pour entrer en possession du prix. Le commissaire a déclaré dans sa déposition que ce problème est de plus en plus répandu au Canada et que le Bureau de la concurrence reçoit chaque année des milliers de plaintes à ce sujet.

Nous avons tous entendu parler de personnes âgées qui reçoivent des cartes à gratter par le courrier. Les gens grattent la carte et constatent qu'ils ont apparemment gagné un prix. Appliquant les directives, ils font un appel téléphonique pour réclamer leur prix. N'étant pas prévenus, ces gens ignorent que leur appel téléphonique leur coûtera généralement plus cher que la valeur du soi-disant prix.

En résumé, des personnes âgées un peu partout au pays sont la cible d'individus corrompus et sans scrupules qui cherchent littéralement à profiter d'elles en leur volant leurs économies durement gagnées.

Le projet de loi C-23 vise à prévenir les pratiques indues tout en permettant les pratiques légitimes auxquelles ont recours la majorité des entreprises. Il est certain qu'il y a des concours légitimes qui traitent les gens de façon équitable.

Initiatives ministérielles

Le projet de loi C-23 propose des modifications qui faciliteront l'obtention d'éléments de preuve de compétences étrangères en ce qui concerne des questions de concurrence. C'est semblable à ce qui existe déjà dans le cas des affaires criminelles en vertu du Traité d'entraide juridique auquel ont adhéré le Canada et plusieurs douzaines d'autres pays. À mon avis, ces modifications nous permettront d'accomplir un meilleur travail dans un grand nombre de secteurs et plus particulièrement en ce qui concerne ces soi-disant concours corrompus.

Sur un plan plus technique, le projet de loi propose de rationaliser le recours au tribunal et d'élargir les pouvoirs dont dispose ce dernier. Premièrement, les modifications permettront au commissaire et à la personne faisant l'objet d'une enquête de porter à l'attention du tribunal toute question de droit liée à l'application ou à l'interprétation de la loi. Cette permission est aussi accordée aux particuliers qui conviennent de renvoyer au tribunal toute question liée aux parties VII.I à IX de la loi.

De plus, le tribunal pourra fixer des dépens. Au départ, la position du gouvernement était d'autoriser le tribunal à fixer des dépens dans les cas de litige de nature frivole ou abusive ayant pour objet d'entraver ou de retarder une procédure devant le tribunal.

De nombreux témoins ayant comparu devant le comité ont recommandé vivement l'adoption de la règle des coûts ordinaires applicable dans le cas des litiges commerciaux afin de décourager de façon appropriée le recours à des litiges stratégiques. Par conséquent, le gouvernement a déposé une motion tenant compte de cette préoccupation. D'autres changements permettent au tribunal de régler rapidement des questions non fondées en recourant à des jugements sommaires.

La dernière modification proposée en vue d'améliorer le tribunal concerne les ordonnances provisoires. On nous a dit que des pratiques anticoncurrentielles causaient des torts irréparables à l'économie canadienne.

● (1315)

Jusqu'à maintenant, le commissaire ne pouvait pas s'adresser au tribunal durant une enquête en vue d'obtenir une ordonnance de cesser et de s'abstenir pour mettre un terme à une conduite anticoncurrentielle. Il devait d'abord obtenir des éléments de preuve suffisants pour pouvoir s'adresser au tribunal. Le problème, c'est que les enquêtes sont voraces de temps et à forte intensité de ressources.

Les modifications proposées permettraient au tribunal, moyennant le respect de certaines conditions, de rendre une ordonnance de cesser et de s'abstenir. L'ordonnance serait délivrée pour une période de 80 jours avec possibilité de prolongement lorsque le commissaire n'a pas reçu l'information nécessaire pour terminer son enquête et déterminer si une demande devrait être présentée au tribunal.

Je tiens à aborder la question de l'accès privé. En vertu du système actuel, le commissaire est le seul à pouvoir présenter une demande au tribunal. Ce monopole a fait l'objet de plusieurs études au cours des trois dernières décennies. Bon nombre de propositions ont été faites en vue de permettre l'accès privé au tribunal sans recourir au commissaire. Une de ces propositions figurait dans un projet de loi d'initiative parlementaire déposé ici par notre collègue, le député de Pickering—Ajax—Uxbridge, et faisait partie de la consultation en matière de politique gouvernementale.

Il a beaucoup été question de l'accès privé durant les consultations et les audiences du comité. Certains ont émis des opinions bien arrêtées et je crois qu'il est juste de dire qu'il y avait divergence d'opinion, surtout entre les représentants des petites et moyennes entreprises et les représentants des grandes compagnies canadiennes,

ceux qui sont membres de la chambre de commerce. Les uns étaient pour l'accès privé, les autres craignaient que le Canada ne devienne une société procédurière où les litiges sont causés principalement par les conflits entre sociétés et non pas par nécessité. Le comité a beaucoup travaillé afin de résoudre ces problèmes, d'un côté la demande en faveur de l'accès privé, de l'autre la crainte de créer un climat de tension entre les sociétés au Canada.

Les modifications que nous voyons maintenant et la manière dont l'accès privé est décrit sont le résultat du bon travail qu'a accompli le comité et du compromis auxquelles sont parvenues les parties, qui avaient exprimé des opinions diamétralement divergentes à ce sujet au cours de leur témoignage devant le comité. C'est pour cette raison, je crois, parce que nous sommes maintenant arrivés à un certain degré d'harmonie et à un certain accord après de bons et laborieux efforts de la part des députés de tous les côtés de la Chambre, que j'estime que d'autres changements à ce stade risquent fort bien de défaire, même si ce n'est pas l'intention, ce qui a été fait et de nuire au consensus et au compromis auxquels on est parvenu.

Il y a un autre point sur lequel j'aimerais parler dans le temps qui me reste. La dernière série de changements ajoutés au projet de loi C-23 concernent l'industrie du transport aérien. Cette industrie a été sévèrement touchée par les tragiques événements du 11 septembre. Le volume de passagers à bord des vols des compagnies aériennes canadiennes a chuté. Les compagnies aériennes canadiennes ont perdu des passagers qui ont recours à d'autres modes de transport. En plein milieu de cette période turbulente, les compagnies aériennes au Canada et à l'étranger essaient de poursuivre normalement leurs opérations tout en s'ajustant aux conséquences qu'ont eues les événements du 11 septembre.

Tous les transporteurs aériens ont été touchés. Au moment de la faillite de Canada 3000, le commissaire avait suffisamment de preuves pour prendre une ordonnance temporaire d'interdiction contre Air Canada parce que la société abusait de sa position dominante, au détriment de Canada 3000. Les concurrents d'Air Canada, à commencer par WestJet, ont signalé des lacunes de la Loi sur la concurrence qu'on pouvait et, selon elle, qu'on devait combler.

Les événements ont donné lieu à une intense couverture médiatique et ont suscité des commentaires dans tout le pays, surtout lorsqu'on a appris que d'autres amendements seraient apportés au projet de loi C-23 expressément pour les transports aériens. Il ne faut pas oublier que, depuis l'entrée en vigueur du projet de loi C-26, en 2000, la Loi sur la concurrence prévoit un régime particulier pour les transports aériens intérieurs. Les amendements déposés aujourd'hui combleraient une lacune créée par le projet de loi C-26. Ils encourageraient le respect des dispositions de la loi portant sur l'abus de position dominante.

● (1320)

Le commissaire a dit que, d'après son expérience de l'utilisation du pouvoir de prendre des ordonnances temporaires d'interdiction, conféré par le projet de loi C-26, il est possible que l'ordonnance arrive à expiration avant qu'il ne puisse s'adresser aux tribunaux. Le commissaire dispose de 80 jours pour décider s'il a lieu de saisir les tribunaux d'une cause d'abus de position dominante par un transporteur aérien, mais, pour prendre cette décision, il doit posséder toute l'information nécessaire.

Initiatives ministérielles

L'effet regrettable des règles actuelles, c'est que, si l'information ne vient pas ou si l'enquête n'est pas terminée, le transporteur dominant visé par l'ordonnance peut reprendre le comportement incriminé dès le lendemain de l'expiration de l'ordonnance. Nous proposons donc des amendements qui prolongent la durée de l'ordonnance. Ils donneront vraiment du mordant aux pouvoirs du commissaire. Ils arrivent à point nommé, puisque nous cherchons à rétablir la stabilité du secteur canadien des transports aériens.

[Français]

M. Yvan Loubier (Saint-Hyacinthe—Bagot, BQ): Monsieur le Président, il me fait plaisir d'intervenir à l'étape du rapport et de la deuxième lecture concernant le projet de loi C-23.

D'abord, j'aimerais dire que nous appuyons ce projet de loi. C'est un pas dans la bonne direction pour modifier la Loi sur la concurrence dont certains aspects et certaines sections remontent au siècle dernier.

Par contre, nous trouvons un peu déplorable que, toutes les fois où on a des éléments en main pour améliorer une situation, pour améliorer une loi, pour lui donner plus de dents et qu'on a souvent des arguments en faveur de modifications en profondeur, le gouvernement préfère la stratégie des petits pas.

Comme je le mentionnais, ce projet de loi est un pas dans la bonne direction. Mais tout comme c'était le cas pour la réforme du Code criminel, par exemple, il a fallu que le gouvernement s'y reprenne à deux reprises et se rende aux arguments que nous avons longtemps défendus, nous, du Bloc québécois, pour améliorer le Code criminel.

C'est la même chose pour la Loi sur la concurrence. C'est tout à l'honneur du ministre d'avoir accepté ces modifications à la Loi sur la concurrence, qui n'a pas de dents au Canada, si on la compare, par exemple, à la loi américaine. Mais on aurait pu aller un peu plus loin.

Concernant les bons aspects de ce projet de loi, disons que c'est une bonne idée que d'avoir favorisé l'accès privé puisque, dans l'ancienne loi, on ne permettait pas aux concurrents d'engager des procédures directement en leur propre nom au Tribunal de la concurrence. Je pense que c'est une amélioration notable à cet égard. Cela améliore aussi l'efficacité et le traitement des plaintes.

Cela concerne strictement quatre secteurs. Toutefois, ce sont quatre secteurs qui sont majeurs si on regarde l'ensemble des plaintes portées au Tribunal de la concurrence au cours des dernières années, entre autres, des plaintes concernant le refus de fournisseurs de vendre dans une optique anticoncurrentielle, l'exclusivité, les ventes liées et la limitation du marché.

Les ventes liées, c'est fort important. Il existait une espèce de trou dans la législation concernant la définition des ventes liées, concernant aussi les situations précises de ventes liées et les mesures qui, par ailleurs, ont été proposées pour réduire le risque de ventes liées.

Les ventes liées, c'est fort important. Je donne un exemple. Vous êtes clients ou clientes d'une institution financière. Vous allez vers cette institution financière pour obtenir un prêt et on vous force ou on vous suggère fortement, comme condition préalable à l'obtention de ce prêt, de consommer de l'assurance ou d'autres produits financiers qui sont offerts par cette même institution financière.

Cette stratégie de ventes liées par des institutions financières ou autres est illégale. À cet égard, on a un recours supplémentaire pour atténuer du moins les possibilités de ventes liées sans les éliminer, bien entendu, puisque c'est pratiquement impossible.

Le fait d'avoir des ordonnances provisoires lorsqu'une entreprise est soupçonnée de mesures ou d'actions anticoncurrentielles s'avère

une bonne idée. Le fait d'avoir des sanctions pécuniaires améliore aussi fortement, surtout en regard des entreprises de transport aérien, les dents qu'on pourrait donner à cette Loi sur la concurrence.

Comme je le mentionnais, c'est insuffisant. Le ministre nous a fait la promesse tout à l'heure et a pris l'engagement de continuer l'examen de la loi et des modifications qu'on pourrait y apporter. J'aimerais lui faire remarquer que la première des améliorations à apporter au projet de loi concerne l'article 45. C'est un article qui date de la fin du XIX^e siècle et qui permet d'une certaine façon la collusion entre les multinationales pour fixer les prix ou avoir d'autres activités anticoncurrentielles, comme la prédation sur des marchés ou la segmentation de marchés. Ce sont des pratiques tout à fait honteuses lorsqu'on regarde ce qui s'est passé au cours des années dans le secteur pétrolier.

Il y a aussi les pratiques de fixation des prix. On n'a pas suffisamment de mesures précises et de dents dans cette loi pour éviter cela. Lorsqu'on a des soupçons sur certaines pratiques de fixation des prix, on n'est pas encore équipé à l'heure actuelle pour pouvoir porter des plaintes précises. On l'a vu en particulier dans le secteur pétrolier.

Il manque aussi un volet important, soit celui de l'examen des fusions.

• (1325)

Il y a deux ans, nous avons eu un débat fort important sur les fusions dans le secteur bancaire en particulier. Ce débat a été très fructueux, parce qu'il nous a permis de comprendre un peu plus ce qui se passait dans l'industrie et l'avenir du secteur aussi, en ce qui a trait aux perspectives de mondialisation et d'ouverture des marchés.

À cet égard, on s'est aperçu qu'il y avait des lacunes dans la législation actuelle au chapitre de la concurrence, et aussi dans les pouvoirs du Parlement pour examiner ces questions de fusion, autrement que par l'entremise du bureau du ministre des Finances, qui a le droit de vie ou de mort sur des projets de fusion et sur l'analyse qui découle de son refus ou de son acceptation des fusions.

Par ailleurs, s'il y a une acceptation de ces fusions, on n'a pas de mesures, d'instruments d'analyse et d'instruments législatifs suffisants pour pouvoir traiter des pratiques déloyales qui pourraient survenir à la suite de ces fusions.

Le ministre devrait examiner davantage toute cette question et copier peut-être, d'une certaine façon, la législation américaine qui, elle, dispose de plusieurs recours supplémentaires par rapport à la loi canadienne.

Enfin, le ministre l'a mentionné tout à l'heure, le député libéral de Pickering—Ajax—Uxbridge avait présenté des amendements concernant des conditions de commerce normales.

Dans la législation, en regard des fournisseurs, par exemple, qui sont en situation de monopole face à des entreprises qui achètent leurs intrants auprès d'eux, ou sur un marché de nature oligopolistique, c'est-à-dire avec trois ou quatre fournisseurs qui contrôlent la majeure partie du marché, avoir une disposition qui permet d'avoir des recours au Tribunal de la concurrence qui, par contre, demande ou commande que les plaintes soient déposées dans une optique de condition de commerce normal, cela ne tient pas pour ce genre de marché.

Initiatives ministérielles

Je donne un exemple. Dans le secteur pétrolier, les grandes pétrolières disposent de 85 p. 100 du marché de gros pour les produits pétroliers. Alors, quelles sont les conditions normales dans leur cas? Peuvent-elles invoquer le fait qu'il y ait des conditions anormales sur le marché qui ne lui permettent pas d'alimenter en pétrole brut ou en pétrole plus raffiné les indépendants, par exemple, les petits détaillants? Elles peuvent arguer que les conditions sont anormales, mais par ailleurs, oublier que ce sont elles qui posent les conditions, qui déterminent les conditions du marché.

Alors, nous aurions aimé que le ministre, tout de suite, dès le départ, puisse accepter l'amendement qui, initialement, vient de un de ses collègues, et qui a été repris par le Bloc québécois, parce que nous ne sommes pas partisans, lorsque vient le temps de défendre les intérêts des consommateurs et de l'industrie.

On a accepté qu'une idée qui vienne d'un libéral puisse être une bonne idée. Ça arrive une fois de temps en temps. Mais on aurait aimé que le ministre de l'Industrie accepte tout de suite cet amendement qui est devenu nôtre. Il est encore temps dans le processus de le faire.

Le ministre pourrait accepter cet amendement qui pourrait mieux protéger les détaillants indépendants, en particulier dans le secteur pétrolier. Ce n'est pas grand-chose, un petit amendement supplémentaire du gouvernement—le ministre a la capacité de le faire—pour enlever la question des conditions normales, et le tour serait joué.

Mais vous pouvez être assurée, madame la Présidente, et je vous demande d'être notre émissaire auprès du ministre, que dans la suite des choses, nous allons contribuer de façon positive à l'amélioration de la loi, puisque depuis des années, elle a besoin d'être rajeunie. Elle a besoin d'avoir plus de mordant, plus de dents, de façon à protéger plus fortement encore les détaillants indépendants, en particulier les petits entrepreneurs, dans un marché qui est souvent dominé par les plus gros et pour protéger ultimement les consommateurs des pratiques anticoncurrentielles de prédation, de fixation de prix, comme on a pu le voir au cours des années dans le secteur pétrolier.

En passant, le prix de l'essence est à 55¢ le litre ou à peu près aujourd'hui. Mais on n'est pas à l'abri, justement à cause des faiblesses des lois sur la concurrence, de pratiques jugées, par nous, comme étant déloyales dans le passé, et qui ont permis de fixer le prix du litre d'essence à des niveaux sans précédent, au détriment des consommateurs, des camionneurs artisans et de l'ensemble de l'économie.

•(1330)

[Traduction]

M. Charlie Penson (Peace River, Alliance canadienne): Madame la Présidente, je suis heureux de participer au débat sur le projet de loi C-23 à l'étape du rapport. Comme bon nombre de députés l'ont déjà souligné, le projet de loi a fait l'objet de beaucoup de travail.

On avait à l'origine prévu quatre grandes catégories au projet de loi C-23, c'est-à-dire la collaboration entre les autorités canadiennes et américaines en matière de concurrence, l'interdiction de l'envoi de documentation trompeuse, la rationalisation des opérations du tribunal et l'extension des pouvoirs en ce qui a trait aux ordonnances provisoires. Nous y avons ajouté par la suite une cinquième catégorie très importante qui porte sur les droits d'accès privés. Les députés du Bloc essaient aujourd'hui d'apporter certains amendements en déposant la motion n° 1 dont je parlerai dans un moment.

Il me semble que les amendements apportés au projet de loi C-23 relativement à la coopération entre les autorités canadiennes et internationales ne font que refléter la nature des échanges. De plus en plus de commerces opèrent à l'échelle internationale. La collaboration est donc essentielle à ce chapitre. Ces amendements portent sur des questions non pénales en matière de concurrence et ils reprennent essentiellement les arrangements qui existent actuellement dans le domaine criminel aux termes de la Loi sur l'entraide juridique en matière criminelle. Cela ne s'applique qu'à l'aspect non pénal.

Ces modifications aideront le Bureau de la concurrence à recueillir les renseignements dont il a besoin pour prendre des décisions qui auront une incidence sur la concurrence au Canada. Cela permettra d'assurer que les décisions portant sur la concurrence interne seront prises au Canada. Nous sommes d'accord avec cela.

Nous sommes moins catégoriques en ce qui a trait au deuxième élément qui prévoit d'interdire l'envoi de documentation trompeuse. Nous ne pouvons pas tenir les gens par la main. Ils doivent prendre certaines responsabilités face à leur propre vie. Si ce pouvait être utile, je crois que nous pourrions les aider. Les gens doivent assumer davantage de responsabilités. Par exemple, lorsqu'ils reçoivent un appel téléphonique qui leur apprend qu'ils ont gagné 100 000 \$ mais qu'il doivent faire parvenir 5 000 \$ pour recevoir leur prix, ils devaient se méfier.

La troisième catégorie porte sur la rationalisation du processus du Tribunal de la concurrence en lui permettant d'accorder des frais. À mon avis, c'est une excellente chose, tout particulièrement dans l'optique des droits d'accès privés, qui nous permettra de voir à ce qu'aucune poursuite futile ne soit présentée au tribunal. C'est nécessaire.

Le Tribunal pourra aussi rendre des jugements sommaires et entendre des renvois. Un jugement sommaire veut essentiellement dire que le tribunal peut décider d'entendre une cause ou non. Si cette question est sans importance ou si elle vise à découvrir ce que fait la concurrence, le Tribunal pourra ne pas en tenir compte.

Pour traiter de quelques autres aspects que présente l'élargissement des pouvoirs concernant les ordonnances provisoires, c'est important, surtout dans l'industrie aérienne, où une grande société peut être forcée d'abandonner ses activités en quelques mois. L'ordonnance d'interdiction doit être rafferme, peut-être en prolongeant le délai. Cela vise aussi à imposer des peines rigoureuses aux compagnies qui recourent à des pratiques ayant pour but principal d'éliminer des concurrentes. Si elles ne tiennent pas compte des ordonnances d'interdiction, elles devront faire face à des peines rigoureuses.

Tous ces éléments sont importants. Toutefois, je suis d'avis que, malgré sa grande importance, la Loi sur la concurrence ne remplace pas la concurrence. Tant au Comité de l'industrie qu'à la Chambre, les députés libéraux tendent parfois à s'arrêter sur l'idée que nous n'avons pas besoin de laisser l'entreprise évoluer dans un contexte très concurrentiel, qu'il est possible de simplement remplacer la concurrence par la réglementation et l'ingérence. Si cela fonctionnait dans l'industrie aérienne, cette dernière serait très prospère au Canada. Nous savons que cela ne fonctionne pas.

Initiatives ministérielles

L'ingérence et la réglementation ont nui à l'industrie aérienne, ainsi que la plupart des industries. Je crois que la concurrence est ravivée quand le contexte des affaires le permet. Cela veut dire peu d'impôts et peu de règlements. Aussi, il faudrait éliminer des choses comme les obstacles au commerce interprovincial, pour permettre que les activités commerciales se poursuivent tant au Canada qu'à l'étranger.

Il me semble que, même si cette loi sur la concurrence est nécessaire, pour ceux qui ne respectent pas le processus concurrentiel, il n'y a pas de substitut.

• (1335)

Je me penche pour un moment sur l'amendement que le Bloc québécois a proposé concernant le projet de loi C-23. Nous craignons que plusieurs amendements ne soient redondants parce que des dispositions correspondantes sont déjà prévues dans le projet de loi C-23, notamment aux paragraphes 1, 3, 4 et 5.

Pour ce qui est du paragraphe 2, figurant présentement dans les dispositions sur le refus de faire le commerce, le Tribunal peut, ordonner à un fournisseur de traiter avec un distributeur en vertu des conditions commerciales habituelles. Si l'amendement est adopté, le Tribunal deviendrait un organisme de réglementation commerciale. Or, c'est précisément ce que nous essayons d'éviter.

Il me semble que les personnes qui ont témoigné devant le comité et qui sont vraisemblablement à l'origine de cet amendement représentaient en l'occurrence les producteurs pétroliers indépendants. J'ai demandé à ces témoins si un droit d'accès privé les satisfierait. Ils m'ont répondu que oui et ont affirmé que dans le passé, le commissaire à la concurrence ne voulait pas se pencher sur leur cas et le soumettre au tribunal. Le commissaire agissait à titre de gardien de porte. J'ai même demandé à ces représentants s'ils seraient satisfaits d'avoir le droit de soumettre leur cas au tribunal directement. Encore une fois, ils m'ont clairement répondu que oui. Par conséquent, les producteurs pétroliers indépendants vont opter pour cette solution et ne tenteront pas d'obtenir la prise d'autres dispositions réglementaires. Laissons-les plaider leur cause devant le Tribunal qui tranchera la question, précisant qui a raison et qui a tort. Ils devront ensuite accepter le jugement du Tribunal.

Le paragraphe 6 limite la capacité du commissaire de participer à une affaire portant sur l'accès privé. Le commissaire dispose de 30 jours pour intervenir. Au terme de ce délai, il ne peut intervenir que sur demande du Tribunal. Ce n'est pas nécessaire.

Le paragraphe 7 exige que des ententes de consentement soient déposées auprès du Tribunal. Or, ce serait comme si le Tribunal avait ordonné la conclusion d'une entente.

Nous sommes en désaccord sur ces points. Pour ce qui est des paragraphes dont j'ai déjà fait mention, en l'occurrence les paragraphes 1, 3, 4 et 5, leur contenu figure déjà dans le projet de loi. Nous n'appuyons pas les amendements proposés aujourd'hui au projet de loi.

Dans l'ensemble, nous croyons que la politique sur la concurrence sert relativement bien nos intérêts. Elle ne vise pas à protéger un concurrent, elle vise plutôt à assurer la concurrence à l'échelle du pays.

Il est très clair pour l'Alliance canadienne rien ne vaut un contexte commercial sain. Aucune politique sur la concurrence et aucune loi ou règlement au monde ne peuvent accomplir ce que nous accomplissons en favorisant la présence du plus grand nombre possible de concurrents. Cette façon de procéder assure un bon niveau de saine concurrence dans l'ensemble du pays, permettant à

de nombreuses entreprises de relever le défi de la concurrence dans un marché sain. En outre, cette façon de procéder fournit le genre d'assurance dont nous avons besoin au chapitre de la politique sur la concurrence.

• (1340)

Mme Val Meredith (South Surrey—White Rock—Langley, PC/RD): Monsieur le Président, je suis heureuse de non seulement parler de l'amendement proposé par la députée de Laval-Centre, mais aussi de participer, à l'étape de la deuxième lecture, au débat sur le projet de loi C-23 qui vise à modifier la Loi sur la concurrence.

Comme l'a mentionné le ministre de l'Industrie, les amendements ont été proposés afin de faciliter la coopération du gouvernement avec les tribunaux de la concurrence des autres pays. Dans une économie mondiale, il est important que les gouvernements puissent coopérer les uns avec les autres lorsqu'il est question d'organisations multinationales.

Le projet de loi vise aussi à interdire l'envoi de documentation trompeuse donnant l'impression au destinataire qu'il a gagné un prix. Même si le député de l'Alliance canadienne a dit que c'est aux particuliers qui reçoivent ce genre de documentation qu'il incombe de se rendre compte que c'est un piège et qu'ils se font bernier, bien des gens qui répondent à ce genre d'annonces sont souvent des personnes âgées qui sont seules, laissées à elles-mêmes, qui ne reçoivent pas beaucoup de courrier, qui, souvent, ne sont pas tellement au courant de ce qui se passe dans le monde et qui n'ont pas de raison de soupçonner qu'il peut s'agir d'un piège.

Pour bien des gens âgés, cela ne fait pas partie de la culture dans laquelle ils ont grandi ou qu'ils connaissent. Il semble que l'envoi de lettres dans lesquelles on annonce aux gens qu'ils ont gagné un prix mais qu'ils doivent envoyer de l'argent pour l'obtenir est un phénomène relativement nouveau. Il est important que nous adoptions des mesures pour limiter ce genre d'activité postale déloyale et pour légiférer sur cette question.

Le projet de loi C-23 vise à accélérer la procédure du Tribunal de la concurrence. Dieu sait à quel point toutes les procédures des autorités quasi judiciaires ont besoin d'être simplifiées. J'ai trouvé intéressant que le ministre dise qu'on ne voulait pas établir une culture de litiges inutiles. Son gouvernement semble croire qu'il est tout à fait correct de traîner des Canadiens devant les tribunaux et d'intenter des poursuites contre eux. Il faudra voir si le gouvernement prendra bonne note des modifications qu'il a apportées à la Loi sur la concurrence pour empêcher les litiges inutiles.

Le projet de loi vise aussi à élargir le pouvoir du tribunal d'émettre des ordonnances provisoires. Pour avoir été porte-parole en matière de transports, je sais que le commissaire à la concurrence et le Tribunal de la concurrence doivent pouvoir émettre immédiatement, même de façon provisoire, des ordonnances de cesser et de s'abstenir pour remédier quelque peu à certaines situations.

Le projet de loi C-23 a déjà été envoyé au comité. Il a déjà été examiné au comité. Des témoins du monde des affaires et d'autres secteurs y ont comparu et dit comment les modifications risquaient de les toucher. Le comité a recommandé d'apporter deux amendements au projet de loi qui lui avait été soumis.

Une de ces préoccupations est le droit d'accès privé. On nous a dit à quel point il est important pour les compagnies, sociétés, entrepreneurs et particuliers de pouvoir défendre leur cause et cela, même si le Tribunal de la concurrence la croit relativement peu importante. Comme dans bien d'autres cas, une fois que l'affaire est reléguée aux oubliettes, le dommage est déjà fait. Il importe que le projet de loi assure un droit d'accès privé.

Initiatives ministérielles

De nouvelles mesures sévères sont aussi prévues pour lutter contre les pratiques monopolistiques dans le secteur du transport aérien. Les Canadiens de tout le pays savent que l'industrie du transport aérien traverse une période difficile. Nous avons assisté récemment à l'effondrement du deuxième plus grand transporteur aérien au Canada, la société Canada 3000. Le commissaire à la concurrence était prêt à émettre une ordonnance de cesser et de s'abstenir, mais l'application de l'ordonnance et sa mise en place ne sont souvent pas assez rapides pour réduire les dommages que causent des pratiques prédatrices ou indûment monopolistiques.

• (1345)

J'affirme que le droit privé d'accès est extrêmement important. Il permet aux parties privées de faire appel directement au Tribunal de la concurrence pour obtenir réparation concernant un refus de commercer, une vente jumelée, une restriction de marché ou une transaction exclusive.

Comme je l'ai mentionné plus tôt, il est important pour les gens de contester ce qui leur apparaît comme des pratiques injustes de la part d'un concurrent qui essaie d'écartier par ces moyens un plus petit concurrent. Il est très important pour le bien-être des petites entreprises qu'elles puissent riposter. Ce projet de loi leur fournira la possibilité de contester les plus grosses entreprises qui tentent de les sortir du marché, et c'est là quelque chose de très sain.

L'accès privé signifie également que, si le commissaire à la concurrence juge que telle ou telle chose n'est pas aussi importante que la restructuration du transport aérien, par exemple, il peut toujours mettre en marche le processus sans le compléter avant des années.

Le projet de loi créera de la jurisprudence supplémentaire qui fournira aux entrepreneurs une meilleure compréhension des lois canadiennes et du danger d'être victime de pratiques qui ne sont pas dans l'intérêt de la concurrence. Il établira une jurisprudence qui pourra servir à promouvoir l'usage de pratiques commerciales loyales.

Les amendements à ce projet de loi prévoient l'imposition de nouvelles pénalités, dont des amendes pouvant atteindre jusqu'à 15 millions de dollars pour une compagnie aérienne qui agit de façon déloyale envers la concurrence. L'une des préoccupations exprimées en réaction à la faillite de Canada 3000 et aux autres plaintes entendues par la commission était que le projet de loi ne comportait pas de mesures sévères permettant au commissaire à la concurrence de réagir avec fermeté pour mettre un terme à ce comportement prédatrice. C'est bien de voir que le projet de loi aura du mordant et fournira au commissaire les moyens d'intervenir pour empêcher les comportements monopolistiques.

La capacité qu'a le commissaire à la concurrence de prolonger au-delà de la limite actuelle de 80 jours la durée des ordonnances de cesser et de s'abstenir est très importante. Comme il faut pouvoir prendre le temps nécessaire pour préparer et déposer une plainte contre un concurrent, il arrive que les ordonnances de cesser et de s'abstenir arrivent à échéance avant que la demande ait été traitée. Nous sommes très heureux que cette prolongation ait été prévue, car elle rendra le processus plus efficace.

Je tiens à souligner qu'Air Canada s'oppose à ces amendements. Elle estime injuste que le commissaire à la concurrence ou la Loi sur la concurrence prennent à partie une industrie, Air Canada étant, en l'occurrence, le transporteur qui est pris à partie.

L'un de ses banquiers a écrit aux membres des comités des transports et de l'industrie, pour leur dire que cet amendement fera obstacle à l'émission de nouvelles actions de participation ayant pour

objet de permettre à la société de réunir de nouveaux financements. Il convient de signaler que la société semble avoir menée l'affaire avec maladresse, vu que c'est l'ancien et principal conseiller en communications du premier ministre qui s'est chargé de faire parvenir cette lettre aux députés. Le message envoyé à ces députés et aux porte-parole en matière de transport et d'industrie respectivement a été perçu comme une menace. Je m'en suis entretenu avec de nombreux ministériels et il en est ressorti que l'on n'a pas beaucoup apprécié ce message de l'ancien doreur d'image du premier ministre.

Le transporteur aérien s'inquiète du fait que ces amendements ont été présentés après sa comparution devant le Comité de l'industrie. Je serais portée à croire qu'il est justifié de se plaindre.

• (1350)

Certains compatissent avec ce transporteur, car le Comité de l'industrie ne lui a pas donné la possibilité de rétorquer après coup. Ce comité serait avisé de permettre à Air Canada de comparaître de nouveau pour s'expliquer.

Cette mesure législative est importante. Nous devons veiller à favoriser la concurrence, surtout dans le secteur du transport aérien. La Coalition votera en faveur du projet de loi C-23.

[Français]

M. Stéphane Bergeron (Verchères—Les-Patriotes, BQ): Madame la Présidente, il me fait également plaisir de prendre la parole sur le projet de loi C-23. D'entrée de jeu, je dirai à quel point je suis heureux de le faire d'autant plus qu'il s'agit d'une législation qui est le fruit d'un travail de longue date.

J'aimerais, dans un premier temps, féliciter ma collègue de Laval-Centre. Elle nous a présenté, à mon sens, un amendement fort pertinent et fort intéressant. Je pense qu'elle a fait la démonstration, en présentant cet amendement, de sa grande compétence et de sa grande polyvalence. Ma collègue de Laval-Centre excelle dans un certain nombre de secteurs, notamment la culture et la santé, comme elle l'évoquait elle-même. Mais je ne lui connaissais pas des compétences aussi vastes dans le domaine de la concurrence. Je veux l'en féliciter et lui souligner à quel point nous sommes heureux de pouvoir débattre aujourd'hui à la Chambre de ce brillant amendement.

Cela dit, il faut rendre à César ce qui appartient à César. Si le gouvernement ne peut le faire, de notre côté, nous avons l'habitude de reconnaître la valeur et le mérite du travail de nos opposants. Il faut reconnaître que ce projet de loi est le fruit du travail d'un certain nombre de députés qui ne sont pas membres du Cabinet. Ils ont présenté à la Chambre des projets de loi d'initiatives parlementaires qui ont retenu l'attention du gouvernement. À un point tel que ce dernier a décidé de les intégrer dans une législation que j'appellerais omnibus, dans la mesure où elle touche plusieurs aspects un peu disparates, pour modifier et améliorer la Loi sur la concurrence.

Ce sont des projets de loi qu'on a vu ici à la Chambre, soit le projet de loi C-402 du député de Pickering—Ajax—Uxbridge, le projet de loi C-438 de la députée de Kitchener-Centre, le projet de loi C-471 de la députée de Notre-Dame-de-Grâce—Lachine et le projet de loi C-472 encore une fois du député de Pickering—Ajax—Uxbridge.

Je ne sais trop s'il il faut conclure de cette évocation du travail des députés à partir duquel le gouvernement a décidé de préparer le projet de loi C-23 que le gouvernement ne s'intéresse, ne tient compte ou ne retient que les suggestions formulées par des députés de sa propre formation politique. Mais il faut quand même se réjouir du fait que le travail qui est effectué par les parlementaires à titre individuel, soit les projets de loi et les motions émanant des députés, puisse avoir un rayonnement et connaître un aboutissement positif à la Chambre, comme le démontre le projet de loi C-23.

J'espère que le ministre écoute attentivement ce que nous disons cet après-midi puisqu'il a manifestement écouté très attentivement les premières interventions. On espère qu'il écoute avec autant d'attention les dernières interventions. Je pense qu'il avait raison de signifier lui aussi que ce projet de loi a fait l'objet d'un travail consciencieux et non partisan de la part des autorités du ministère, bien sûr, mais également et surtout du Comité permanent de l'industrie, des sciences et de la technologie. Cela fait plusieurs mois que le comité se penche sur une éventuelle révision de la loi et sur les options et les avenues qui pourraient être envisagées pour resserrer la Loi sur la concurrence au Canada.

• (1355)

Il est heureux qu'au terme de ce travail, nous ayons pu, lors d'une préétude, débattre du projet de loi C-23 qui, comme je le disais, vise à donner suite à un certain nombre de suggestions.

Par contre, il est malheureux, dans un premier temps, que ce projet de loi ne soit pas allé plus loin et que cette préétude ne nous ait pas donné l'occasion d'aller plus loin. Cette préétude aurait dû nous permettre d'aller plus loin, puisqu'on n'avait pas adopté le principe du projet de loi. On aurait donc pu élargir davantage le spectre des préoccupations, le spectre des différentes modifications qui auraient pu être proposées.

Il est également déplorable que le ministre, tout en enrobant, si je puis dire, sa présentation de toutes les attentions et de toutes les précautions nécessaires, ait donné, à la toute fin de ce débat, un ton un peu partisan, parce que, comme il l'avait bien signalé, jusqu'à présent, le débat avait été non partisan.

Nous avons travaillé en collégialité au comité pour faire en sorte d'améliorer le projet de loi. Et je pense que l'amendement qui est proposé par ma collègue de Laval—Centre avait en effet pour conséquence ou pour avantage d'améliorer le projet de loi substantiellement. Mais, puisque cet amendement, semble-t-il, ne venait pas d'un député ministériel, on a invoqué des arguments, à mon sens, fallacieux pour l'écarter poliment, il faut le dire, mais pour l'écarter malgré tout.

Or, il n'est pas tout à fait exact de dire que cet amendement vient d'un député d'une formation autre que la formation ministérielle. Non pas que je vienne de faire une révélation publique à l'effet que ma collègue ait décidé de traverser le parquet de la Chambre, mais ma collègue s'est judicieusement inspirée du travail fait par le député de Pickering—Ajax—Uxbridge, travail qui avait donné lieu à des dispositions dans le projet de loi C-472 qui avaient pour effet de protéger les petits détaillants, notamment dans le domaine pétrolier, et protéger les petites entreprises contre des entreprises de plus grande importance.

Justement, à cet égard, les représentants de l'Association québécoise des indépendants du pétrole, lorsqu'ils ont comparu devant le Comité permanent de l'industrie, des sciences et de la technologie, ont signalé—et le ministre aurait peut-être avantage à relire le témoignage des représentants de l'Association québécoise des indépendants du pétrole—à quel point il y avait des dispositions

Initiatives ministérielles

dans le projet de loi C-472 qui leur apparaissaient intéressantes pour défendre leurs intérêts, notamment sur le plan de l'accès à la ressource.

Actuellement, nous nous retrouvons dans une situation de quasi-monopole où la ressource—le produit brut, le pétrole, l'essence, le produit raffiné—n'est fournie que par un nombre très restreint d'entreprises. Ces entreprises peuvent très bien affamer ou faire chanter, à toutes fins utiles, les indépendants.

Il y avait, dans le projet de loi C-472, des dispositions qui avaient pour effet d'éliminer ce pouvoir des grandes pétrolières sur les petits indépendants. Il y avait simplement une petite réserve de la part des représentants de l'Association québécoise des indépendants du pétrole, et c'étaient les mots «aux conditions normales du marché» qui figuraient dans le projet de loi C-472, et que les gens de l'Association québécoise des indépendants du pétrole voulaient qu'on retire.

Pourquoi? Parce que les conditions normales du marché sont définies par les grandes pétrolières dans le cas qui nous intéresse. Ce sont eux qui définissent les conditions normales du marché. Alors, ils auraient pu invoquer, devant le Tribunal de la concurrence, que les demandes des indépendants vont à l'encontre des conditions normales du marché qu'ils établissent eux-mêmes.

Aussi, ma collègue de Laval—Centre, comme je le disais, dans une espèce de prescience extraordinaire, a repris la disposition pertinente du projet de loi C-472 en retirant les mots «conditions normales du marché». Elle a soumis cet amendement, auquel avait lui-même pensé le député de Pickering—Ajax—Uxbridge, à l'attention de cette Chambre.

• (1400)

Le ministre devrait donc faire preuve d'un peu plus d'ouverture à l'égard d'une motion d'amendement qui est loin de provenir simplement d'une députée des banquettes de l'opposition. C'est une proposition qui émane originairement d'un député du parti ministériel.

J'invite la Chambre à voter en faveur de cet amendement. Je crois qu'il a une valeur importante pour les petites entreprises, les entrepreneurs indépendants et pour ceux et celles qui font face à des situations monopolistiques ou oligopolistiques. Je souhaite que tout le monde appuie cet amendement.

[Traduction]

Le président suppléant (Mme Bakopanos): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

Le président suppléant (Mme Bakopanos): Le vote porte sur la motion n° 1. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (Mme Bakopanos): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (Mme Bakopanos): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (Mme Bakopanos): À mon avis, les non l'emportent.

Une voix: Avec dissidence.

Initiatives ministérielles

Le président suppléant (Mme Bakopanos): Je déclare la motion rejetée.

L'hon. Don Boudria (au nom du ministre de l'Industrie) propose: Que le projet de loi soit agréé à l'étape du rapport et lu pour la deuxième fois.

Le président suppléant (Mme Bakopanos): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

* * *

•(1405)

LOI MODIFIANT CERTAINS TEXTES LÉGISLATIFS ET ABROGEANT LA LOI SUR LE SOUTIEN DES PRIX DES PRODUITS DE LA PÊCHE

La Chambre passe à l'étude du projet de loi C-43, Loi modifiant certains textes législatifs et abrogeant la Loi sur le soutien des prix des produits de la pêche, dont le comité a fait rapport avec des propositions d'amendement.

L'hon. Don Boudria (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.) propose: Que le projet de loi modifié soit agréé.

Le président suppléant (Mme Bakopanos): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (Mme Bakopanos): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (Mme Bakopanos): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (Mme Bakopanos): À mon avis, les oui l'emportent.

Une voix: Est-ce que les oui l'emportent?

Le président suppléant (Mme Bakopanos): Je veux simplement m'assurer que tout le monde est bien réveillé. Tout se déroule très vite. À mon avis, les non l'emportent.

Une voix: Est-ce que les non l'emportent?

Le président suppléant (Mme Bakopanos): Reprenons depuis le début. De cette façon, ce sera fait correctement.

Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: Oui.

Le président suppléant (Mme Bakopanos): Que tous ceux qui sont en faveur veuillent bien dire oui; que tous ceux qui sont contre veuille bien dire non.

Des voix: Oui.

Des voix: Non.

Le président suppléant (Mme Bakopanos): Les oui l'emportent cette fois-ci.

Avec dissidence puisqu'un seul député s'est levé.

(La motion est adoptée.)

M. Ken Epp: Madame la Présidente, j'invoque le Règlement. Je sais bien que je ne peux contester les décisions de la présidence, mais je m'interroge sur le fait de tenir deux fois le vote alors qu'une décision avait déjà été annoncée.

Le président suppléant (Mme Bakopanos): Le député a tout à fait le droit de contester les décisions de la présidence. Par ailleurs, on a agi ainsi parce qu'on n'avait pas réussi à déterminer clairement qui était debout à la Chambre et qui ne l'était pas. Si le député veut en parler au Président, il peut le faire, je crois.

Quand le projet de loi sera-t-il lu pour la troisième fois? Avec la permission de la Chambre, dès maintenant?

Des voix: D'accord.

L'hon. Don Boudria propose: Que le projet de loi soit lu pour la troisième fois et adopté.

—Madame la Présidente, mes commentaires seront brefs. Tous les députés à la Chambre ont appuyé le projet de loi à l'étape de la deuxième lecture. Je les remercie tous. Bien entendu, ils ont aussi appuyé le projet de loi au comité, du moins dans la forme qu'il avait lorsqu'il a quitté le comité. Je remercie tous les députés à cet égard.

Ce projet de loi porte sur un nombre de changements d'ordre pratique. Je remercie la Chambre de son appui. C'est tout ce que j'avais à dire.

[Français]

Comme je le disais précédemment, c'est un projet de loi qui ne comporte que des amendements techniques à certains projets de loi. Compte tenu qu'il a joui de l'appui des parlementaires à toutes les étapes jusqu'à maintenant, j'en profite pour remercier tous les députés de la Chambre de leur appui.

[Traduction]

M. Loyola Hearn (St. John's-Ouest, PC/RD): Madame la Présidente, en écoutant les propos du leader du gouvernement à la Chambre sur le projet de loi, on dirait que ce n'est pas grand-chose, que nous devrions nous contenter d'acquiescer et en rester là. Que nous disions oui ou non, cela n'a sans doute pas d'importance. Il semble que nous devons faire ce que veut le gouvernement, de toute façon.

Je relève un ou deux points très intéressants dans le projet de loi. À l'article 4, le paragraphe 19(1) traite de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique, que bien des gens considèrent comme le moteur du gouvernement dans le Canada atlantique. Au fil des ans, cet organisme a fait énormément de bien, mais il a aussi été manipulé par le gouvernement, qui voulait faire ses propres volontés au lieu de répondre aux besoins des habitants de la région de l'Atlantique.

Lorsque nous entendons les députés en général et le public dire que le gouvernement gaspille, qu'il engouffre de l'argent dans le Canada atlantique, nous, de la région de l'Atlantique, pouvons très souvent défendre l'action gouvernementale. Il arrive cependant que nous ne puissions le faire, à cause des manipulations auxquelles le gouvernement se livre par l'entremise d'organismes comme l'Agence de promotion économique du Canada atlantique. Il n'en demeure pas moins que l'APECA peut faire beaucoup pour aider le Canada atlantique.

Initiatives ministérielles

Il y a quelques années, mes collègues de l'Alliance canadienne, autrefois le parti réformiste, ont parlé du gouffre de la région Atlantique du Canada. Ils parlaient du projet Hibernia, qui a englouti beaucoup d'argent du gouvernement. Maintenant que nous leur avons fait comprendre le potentiel d'Hibernia, ils se rendent compte que le projet est profitable et qu'il rendra plusieurs fois les mises déjà faites par le gouvernement ou à venir.

Il y a des moments où des secteurs comme le Canada Atlantique, certaines parties du Québec et les régions de l'ouest du pays, peut-être pas dans les secteurs marins, mais certainement dans les secteurs agricoles et dans celui de l'exploitation pétrolière, ont besoin d'un coup de pouce de la part des services du gouvernement, tout simplement parce que l'investissement nécessaire est trop grand pour le secteur privé ou que les fonds de démarrage nécessaires sont trop élevés. Nous avons besoin d'incitatifs de la part du gouvernement. C'est dans des cas de ce genre que le gouvernement peut jouer un rôle très important.

Dans le cas d'Hibernia, il a effectivement joué un rôle très important. À l'époque, le secteur privé ne pouvait financer un projet de cette ampleur. Ce n'était pas de l'argent jeté dans un gouffre. Il s'agissait d'argent investi dans une région pour développer un projet dont on constate maintenant les avantages non seulement pour la région, mais pour le Canada dans son ensemble. En fait, je dirais qu'il est plus avantageux pour le centre du pays que pour la région dans lequel le projet a été mis en oeuvre, parce que la plus grande partie des bénéfices sont versés au gouvernement d'Ottawa, certainement pas à celui de Terre-Neuve-et-Labrador.

Dans les Maritimes, l'Agence de promotion économique du Canada atlantique est un instrument qui, bien utilisé, pourrait grandement aider la région.

Que se passe-t-il dans ce projet de loi? Le paragraphe de la loi que j'ai cité, l'article 4, le paragraphe 19(1) de la loi, est remplacé par ce qui suit:

Le conseil se réunit au moins une fois par année aux date, heure et lieu choisis par le président.

Ce qu'on dit maintenant, c'est que le conseil n'a à se réunir qu'une fois par année.

Le conseil de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique, tout comme le conseil de Marine Atlantique ou de tout autre organisme gouvernemental ou société d'État, devrait être le groupe de personnes qui dirige la politique, choisit les projets à financer et surveille de façon indépendante à quoi l'argent est consacré et à quel endroit, ainsi que les avantages qu'on va tirer d'un tel investissement.

●(1410)

Si le conseil est relativement important ou influent, cela posera sans aucun doute certains problèmes à des gouvernements et à des ministres manipulateurs. Je ne veux pas dire que le ministre responsable de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique est un ministre manipulateur, car le ministre de second rang qu'est le ministre d'État à l'Agence de promotion économique du Canada atlantique est une très bonne personne. En fait, il est si bon que, sauf erreur, il pourrait devenir sous peu ministre des Pêches.

J'espère que cette prédiction va s'avérer, car le représentant de la région de l'Atlantique connaîtrait probablement quelque chose aux pêches, contrairement à la personne qui occupe le poste à l'heure actuelle et qui ne saurait faire la différence entre une morue et une sardine. Cela fait partie du problème et, bien sûr...

M. Wayne Easter: Madame la Présidente, j'invoque le Règlement. Je me demande si cette déclaration porte sur le projet de loi. Je pense que le député cherche à se défouler.

Le président suppléant (Mme Eleni Bakopanos): Le député de St. John's-Ouest a la parole.

M. Loyola Hearn: Madame la Présidente, le député veut simplement m'empêcher de traiter de sujets qui sont très pertinents dans le débat, mais un peu embarrassants pour lui et son parti.

Je disais donc que c'est le ministre de l'Industrie qui est réellement responsable de l'APECA. Sachant cela, et peut-être que certains l'ignoraient, les députés pensent-ils qu'une personne occupant un tel poste peut manipuler l'APECA ou les fonds qui y sont affectés? Je laisse le soin aux députés de répondre.

Cependant, l'article 4 du projet de loi stipule que le conseil de l'APECA peut se réunir seulement une fois par année. Laisser entendre que le conseil d'administration d'une organisation aussi importante ne se réunit qu'une fois l'an la diminue et montre que le véritable pouvoir décisionnel est entre les mains du gouvernement. L'ironie est que, sur la même page, le projet de loi crée une loi établissant Téléfilm Canada. Les articles définissent la constitution de Téléfilm Canada, nouvelle organisation que le gouvernement met sur pied et qui comprend six membres nommés par le gouverneur en conseil. Il est prévu ensuite que le conseil se réunit au moins une fois tous les trois mois, de sorte que Téléfilm Canada, que crée le gouvernement dans ce projet de loi, est une organisation assez importante pour que son conseil se réunisse tous les trois mois alors que celui de l'APECA est diminué du fait qu'il se réunit désormais une fois l'an.

Je me demande si mon collègue de l'Île-du-Prince-Édouard est conscient de l'importance qu'accorde maintenant sa province à l'APECA, qui s'est avérée si utile à notre région en lui permettant de bénéficier largement de ses programmes. Comme moi, mon collègue proteste peut-être face au resserrement des pouvoirs de cet organisme.

Le projet de loi comporte un autre article intéressant qui prévoit la suppression de l'Office des prix des produits de la pêche. Si les députés devaient s'adresser à quiconque dans l'industrie de la pêche, personne ne s'opposerait à cette suppression, simplement parce que l'office n'a désormais plus de raison d'être. Dans le contexte actuel de libéralisation des échanges et compte tenu des facteurs concurrentiels touchant l'industrie, des rapports commerciaux entre le Canada et les États-Unis mais également des rapports du Canada avec le reste du monde, l'Office des prix des produits de la pêche et d'autres entités ne sont certainement plus utiles. La suppression de cet office n'aurait par conséquent pas d'incidence négative sur l'industrie des pêches.

Toutefois, nous sommes à quelques jours du départ en congé de la Chambre pour Noël et nous parlons d'éliminer un office des prix qui n'est plus pertinent. Je me demande pourquoi les représentants du ministère des Pêches et des Océans, et en particulier le ministre, ne sont pas ici, devant la Chambre. Je présume que mon ami de l'Île-du-Prince-Édouard, le président du Comité permanent des pêches, sera d'accord sur les remarques que je vais faire car il est conscient, plus que quiconque parmi nous, du manque d'influence du ministre sur la politique en matière de pêche.

Le financement du ministère des Pêches et des Océans a pratiquement été réduit à zéro. Tout ce qui sauve le ministre, ce sont les fonds supplémentaires qu'il a obtenus afin de racheter les permis aux personnes qui abandonnent la pêche.

Recours au Règlement

Toutes sortes de calculs ont été faits. C'est incroyable. Des centaines de permis ont été rachetés, et des millions de dollars sont passés dans le rachat de permis. Pourtant, quand on fait l'addition, il y a plus de personnes qui pêchent aujourd'hui qu'il n'y en avait quand le processus a commencé. Je ne comprends pas ce qui se passe, mais je suis sûr que le ministre ne comprend pas non plus.

• (1415)

Si le ministre compte saisir la Chambre d'une mesure, où est sa demande de financement qui doit lui permettre de répondre aux besoins des pêcheurs en matière de quais, de ports, de dragage et de bassins protégés? Où est passée la demande de financement pour régler les problèmes de la Garde côtière? Quand on arrive au Canada par la voie des airs, on est soumis à différentes inspections. Si l'on arrive par la route, on est bloqué à la frontière par les innombrables voitures faisant la queue. Mais, si l'on arrive par bateau, que ce soit un doris ou un paquebot, on peut toucher terre n'importe où en territoire canadien et personne ne sera au courant de cette arrivée, sauf si l'on a pris la peine de l'annoncer au préalable.

Voilà les difficultés qui, ajoutées au problème de l'aquaculture, nous compliquent la vie. Bien que l'industrie de l'aquaculture soit sur le point de sombrer, du fait de la concurrence du Chili, le ministre du Commerce international ne bouge pas. Les pêcheurs de crevette dans la région de l'Atlantique essaient de vendre leur produit sur les marchés européens. On leur assène des droits de douane, mais le ministre du Commerce international reste sans réaction.

Alors que les problèmes s'amoncellent au ministère, il est frustrant de constater que la seule initiative prise par le ministre pour le compte de l'industrie de la pêche a été de supprimer l'Office des prix des produits de la pêche. Il vaut peut-être mieux ne rien dire. À quoi sert-il de parler à des gens qui ne comprennent rien au processus?

• (1420)

M. Jay Hill: Madame la Présidente, j'invoque le Règlement. Y a-t-il des questions ou observations sur ce projet de loi?

Le président suppléant (Mme Bakopanos): C'était un discours de 40 minutes, sans questions ni observations.

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

LE PROJET DE LOI C-43

M. Ken Epp (Elk Island, Alliance canadienne): Madame la Présidente, je fais un très important recours au Règlement en ce qui a trait à la procédure à la Chambre. Il y a quelques minutes à peine, vous avez demandé la tenue d'un vote. Au moment du vote oral, vous avez eu raison de dire que les voix du côté des non étaient bien plus fortes que du côté des oui. À ce moment-là, cinq députés libéraux se sont levés pour demander un vote par appel nominal. Comme c'est aujourd'hui vendredi, un tel vote serait automatiquement reporté selon le Règlement de la Chambre.

Je pense que la procédure que vous avez employée, en reprenant le vote et en changeant le résultat, est telle qu'on devrait empêcher la tenue du débat actuel. Je pense que vous devriez revenir à la décision déjà prise et annoncée. Les libéraux ont voté et une décision claire a été prise.

On devrait s'en tenir à cela. C'est ce que je suggère très fortement. C'est un appel que je fais et même, pour employer un terme syndical, une revendication.

[Français]

M. Stéphane Bergeron (Verchères—Les-Patriotes, BQ): Madame la Présidente, j'aimerais intervenir très brièvement sur ce recours au Règlement.

Je dois dire que sincèrement qu'au moment où vous avez demandé le vote la première fois, je vous ai entendu dire «In my opinion the yeas have it» mais vous avez pointé le côté du non.

On me signale que rediffusion laisse entendre qu'en effet, vous auriez dit «In my opinion the nays have it». À ce moment-là, nous avons bien vu en effet les collègues libéraux se lever pour demander un vote par appel nominal.

Le recours au Règlement soulevé par notre collègue de Elk Islands est pour le moins pertinent, dans ce sens qu'il est préoccupant, suite à ce qui s'est passé il y a quelques instants, à savoir que la présidence, toute aussi objective soit-elle, puisse, dans certaines circonstances, renverser le résultat d'un vote précédemment pris, et dûment pris.

Je ne sais trop que dire dans les circonstances, sinon que de suggérer de nous en tenir au résultat du premier vote qui, quant à moi, était concluant.

L'hon. Don Boudria (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Madame la Présidente, au sujet du même recours au Règlement, je trouve curieux qu'on ait ce débat, en quelque sorte, sur un projet de loi auquel tous les députés ont donné leur appui, à toutes les étapes jusqu'à maintenant.

Je sais bien que là n'est pas la question, mais c'est quand même curieux qu'on ait un semblable débat en ce moment, puisqu'on part de la prémisse qu'on était d'accord. Au début, j'ai compris un peu ce que vient de suggérer le député de Verchères—Les Patriotes.

Quand j'ai entendu la présidence s'exprimer la première fois, c'était pour l'entendre dire que les oui l'emportaient, tout en pointant du côté des non. Ce n'était pas clair. Pour clarifier la chose, la présidence a interrogé la Chambre une deuxième fois. Là, semble-t-il, c'était clair.

C'est la façon dont j'ai vu les choses, on me dira à tort ou à raison. Mais j'avais bien entendu la première fois «the yeas have it» en pointant les non. On dit que ce sont les oui et on pointent les non. Ce n'était pas clair. C'est comme cela que je l'ai vu.

Pour clarifier la chose la présidence l'a demandé une deuxième fois. Cela m'apparaît comme étant normal.

• (1425)

[Traduction]

M. Loyola Hearn (St. John's-Ouest, PC/RD): Madame la Présidente, j'interviens au sujet du même rappel au Règlement. Le leader du gouvernement à la Chambre a peut-être une ouïe sélective. J'avais l'impression que vous aviez dit «les non l'emportent». Puis vous avez pointé très clairement du côté des non et vous avez dit «les non l'emportent».

Ce pourrait être un dangereux précédent. Il se peut que tout le monde soit d'accord avec le projet de loi proprement dit. Cela ne me pose pas de problème, mais si le gouvernement montre que, dans une situation où il est incapable d'obtenir la décision souhaitée, il peut intervenir auprès de la présidence pour lui faire changer d'idée, c'est très dangereux.

Recours au Règlement

Vous avez donc rendu une décision, madame la Présidente, et à moins que vous ne la mainteniez, je pense que nous établissons ici aujourd'hui un très dangereux précédent qui nous met tous en péril de ce côté-ci par rapport aux votes concernant tout projet de loi dans l'avenir.

M. Jay Hill (Prince George—Peace River, PC/RD): Madame la Présidente, toujours au sujet du même rappel au Règlement, j'appuie mes collègues de l'opposition, ceux de l'Alliance canadienne et du Bloc, ainsi que mon collègue de la Coalition qui vient tout juste de prendre la parole. Je vous ai très clairement entendu dire que les non l'emportent. Vous avez clairement pointé de ce côté-ci de la Chambre.

Comme mon collègue de St. John's vient tout juste de le dire, peu importe les prémisses du projet de loi dont nous discutons, nous sommes vraiment ici en présence d'une question de principe. Si ce principe n'est pas judicieux et n'est pas intact, c'est-à-dire si la décision de la présidence peut être modifiée selon le bon vouloir du gouvernement qui peut essentiellement tout simplement demander un autre vote, cela remet alors en question tout ce que nous faisons à la Chambre, dans le sens où cela désavantage nettement l'opposition.

Par conséquent, madame la Présidente, je pense que si vous preniez avis auprès des greffiers au Bureau, ceux-ci pourraient être en mesure de vous dire exactement ce qui s'est passé et quelle serait maintenant la mesure à adopter.

L'hon. Rey Pagtakhan (secrétaire d'État (Asie-Pacifique), Lib.): Madame la Présidente, j'étais présent à la Chambre lorsque l'opposition est intervenue pour dire que vous avez dit que les non l'emportent en pointant de l'autre côté, c'est vrai. Je l'ai déjà dit. Je me suis levé. Toutefois, il faudrait également préciser que l'on débattait des deux côtés de la Chambre et que l'on n'entendait pas très bien et la présidence...

Des voix: Oh, oh!

L'hon. Rey Pagtakhan: Madame la Présidente, pardonnez-moi, mais j'apprécierais que l'opposition se taise et respecte mon droit de parole sans me déranger comme je l'ai toujours fait à son endroit.

Puis-je poursuivre, madame la Présidente? Vous avez ensuite demandé l'autorisation de la Chambre...

Le président suppléant (Mme Bakopanos): Je m'excuse auprès du secrétaire d'État, mais nous n'allons pas nous lancer dans un débat à ce sujet. Je lui demande de terminer son intervention après quoi je trancherai la question.

L'hon. Rey Pagtakhan: Madame la Présidente, j'ai presque terminé. Puis, voulant confirmer les résultats, vous avez demandé le vote à nouveau, vote auquel l'opposition a laissé entendre qu'elle consentait puisque les deux côtés ont participé en se prononçant pour ou contre la motion. Par conséquent, madame la Présidente, l'opposition a laissé entendre qu'elle donnait son consentement. Vous avez donc tranché correctement et les oui ont l'emporté.

Le président suppléant (Mme Bakopanos): Je remercie tous les députés d'essayer d'éclairer la présidence. Celle-ci n'avait nullement l'intention d'influencer le vote des députés ou le sort réservé à la motion.

En fait, du point de vue de la présidence, la situation n'était pas claire au sujet des oui et des non, même si elle l'était peut-être pour les députés présents. Je m'excuse si cela a causé des problèmes.

Par contre, je voudrais signaler au député d'Elk Island que, lorsque j'ai dit que j'ai demandé si je devais recommencer, personne ne s'y est opposé.

Nous pouvons vérifier. La présidence a le choix entre deux façons de procéder. Je veux aussi mentionner, et on peut vérifier les bleus si le député le souhaite, que je ne me suis pas prononcée sur la première partie. J'ai seulement demandé si je devais recommencer à compter les non et les oui. Je n'ai pas dit que c'était adopté. Je n'ai pas parlé de dissidence. Il n'y a donc pas eu d'indication sur le vote. Nous pouvons vérifier le Règlement. Nous pouvons vérifier les bleus, si vous voulez. Le Président a alors le droit de trancher la question lundi.

Si je puis me permettre, je crois que nous pouvons les vérifier ou, si vous le préférez, je peux juger dès maintenant que la décision est ici...

Une voix: J'invoque le Règlement, madame la Présidente.

Le président suppléant (Mme Bakopanos): Nous pouvons rester ici toute la journée, si vous le désirez.

Une voix: Dites qu'il est 14 h 30.

Le président suppléant (Mme Bakopanos): Il est 14 h 30. On me dit que nous manquons de temps. Comme vous le savez, nous ajournons nos travaux à 14 h 30. Je m'excuse à nouveau mais, lorsque j'ai demandé si cinq députés de l'opposition voulaient se lever, un seul l'a fait.

Comme il est 14 h 30, la Chambre s'ajourne à 11 heures lundi, conformément au paragraphe 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 14 h 31.)

ANNEXE

**LISTE ALPHABÉTIQUE DES MEMBRES AVEC LEUR
CIRCONSCRIPTION, PROVINCE DE LA CIRCONSCRIPTION
ET L'AFFILIATION POLITIQUE;
COMITÉS DE LA CHAMBRE,
LE COMITÉ DES PRÉSIDENTS,
MEMBRES DU MINISTÈRE ET LES SECRÉTAIRES PARLEMENTAIRES**

OCCUPANTS DU FAUTEUIL

Président

L'HON. PETER MILLIKEN

Le vice-président et président des Comités pléniers

M. BOB KILGER

vice-président des Comités pléniers de la Chambre

M. RÉGINALD BÉLAIR

vice-président adjoint des Comités pléniers de la Chambre

MME ELENI BAKOPANOS

BUREAU DE RÉGIE INTERNE

L'HON. PETER MILLIKEN

L'HON. DON BOUDRIA

L'HON. ANDY MITCHELL

M. BILL BLAIKIE

MME MARLENE CATTERALL

M. BOB KILGER

M. PETER MACKAY

M. JACQUES SAADA

M. JOHN REYNOLDS

M. PIERRE BRIEN

M. RICHARD HARRIS

LISTE ALPHABÉTIQUE DES DÉPUTÉS DE LA CHAMBRE DES COMMUNES

Première session, trente-septième Législature

Nom	Circonscription	Province de la circonscription	Affiliation politique
Abbott, Jim	Kootenay—Columbia	Colombie-Britannique	AC
Ablonczy, Diane	Calgary—Nose Hill	Alberta	AC
Adams, Peter	Peterborough	Ontario	Lib.
Alcock, Reg	Winnipeg-Sud	Manitoba	Lib.
Allard, Carole-Marie	Laval-Est	Québec	Lib.
Anders, Rob	Calgary-Ouest	Alberta	AC
Anderson, David	Cypress Hills—Grasslands	Saskatchewan	AC
Anderson, L'hon. David, ministre de l'Environnement	Victoria	Colombie-Britannique	Lib.
Assad, Mark, secrétaire parlementaire de la ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration	Gatineau	Québec	Lib.
Assadourian, Sarkis	Brampton-Centre	Ontario	Lib.
Asselin, Gérard	Charlevoix	Québec	BQ
Augustine, Jean	Etobicoke—Lakeshore	Ontario	Lib.
Bachand, André	Richmond—Arthabaska	Québec	PC/RD
Bachand, Claude	Saint-Jean	Québec	BQ
Bagnell, Larry	Yukon	Yukon	Lib.
Bailey, Roy	Souris—Moose Mountain	Saskatchewan	AC
Baker, L'hon. George	Gander—Grand Falls	Terre-Neuve-et-Labrador	Lib.
Bakopanos, Eleni	Ahuntsic	Québec	Lib.
Barnes, Sue	London-Ouest	Ontario	Lib.
Beaumier, Colleen	Brampton-Ouest—Mississauga	Ontario	Lib.
Bélaïr, Réginald	Timmins—Baie James	Ontario	Lib.
Bélangier, Mauril	Ottawa—Vanier	Ontario	Lib.
Bellehumeur, Michel	Berthier—Montcalm	Québec	BQ
Bellemare, Eugène	Ottawa—Orléans	Ontario	Lib.
Bennett, Carolyn	St. Paul's	Ontario	Lib.
Benoit, Leon	Lakeland	Alberta	AC
Bergeron, Stéphane	Verchères—Les-Patriotes	Québec	BQ
Bertrand, Robert	Pontiac—Gatineau—Labelle	Québec	Lib.
Bevilacqua, Maurizio	Vaughan—King—Aurora	Ontario	Lib.
Bigras, Bernard	Rosemont—Petite-Patrie	Québec	BQ
Binet, Gérard	Frontenac—Mégantic	Québec	Lib.
Blaikie, Bill	Winnipeg—Transcona	Manitoba	NPD
Blondin-Andrew, L'hon. Ethel, secrétaire d'État (Enfance et Jeunesse)	Western Arctic	Territoires du Nord-Ouest	Lib.
Bonin, Raymond	Nickel Belt	Ontario	Lib.
Bonwick, Paul	Simcoe—Grey	Ontario	Lib.
Borotsik, Rick	Brandon—Souris	Manitoba	PC/RD
Boudria, L'hon. Don, ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes	Glengarry—Prescott—Russell	Ontario	Lib.
Bourgeois, Diane	Terrebonne—Blainville	Québec	BQ
Bradshaw, L'hon. Claudette, ministre du Travail	Moncton—Riverview—Dieppe	Nouveau-Brunswick	Lib.
Breitkreuz, Garry	Yorkton—Melville	Saskatchewan	AC
Brien, Pierre	Témiscamingue	Québec	BQ
Brison, Scott	Kings—Hants	Nouvelle-Écosse	PC/RD
Brown, Bonnie	Oakville	Ontario	Lib.
Bryden, John	Ancaster—Dundas—Flamborough—Aldershot	Ontario	Lib.

Nom	Circonscription	Province de la circonscription	Affiliation politique
Bulte, Sarmite, secrétaire parlementaire de la ministre du Patrimoine canadien	Parkdale—High Park	Ontario	Lib.
Burton, Andy	Skeena	Colombie-Britannique	AC
Byrne, Gerry	Humber—St. Barbe—Baie Verte	Terre-Neuve-et-Labrador	Lib.
Caccia, L'hon. Charles	Davenport	Ontario	Lib.
Cadman, Chuck	Surrey-Nord	Colombie-Britannique	AC
Calder, Murray	Dufferin—Peel—Wellington—Grey	Ontario	Lib.
Cannis, John	Scarborough-Centre	Ontario	Lib.
Caplan, L'hon. Elinor, ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration	Thornhill	Ontario	Lib.
Cardin, Serge	Sherbrooke	Québec	BQ
Carignan, Jean-Guy	Québec-Est	Québec	Lib.
Carroll, Aileen, secrétaire parlementaire du ministre des Affaires étrangères	Barrie—Simcoe—Bradford	Ontario	Lib.
Casey, Bill	Cumberland—Colchester	Nouvelle-Écosse	PC/RD
Casson, Rick	Lethbridge	Alberta	AC
Castonguay, Jeannot, secrétaire parlementaire du ministre de la Santé	Madawaska—Restigouche	Nouveau-Brunswick	Lib.
Catterall, Marlene	Ottawa-Ouest—Nepean	Ontario	Lib.
Cauchon, L'hon. Martin, Ministre du Revenu national et Secrétaire d'État (Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec)	Outremont	Québec	Lib.
Chamberlain, Brenda	Guelph—Wellington	Ontario	Lib.
Charbonneau, Yvon	Anjou—Rivière-des-Prairies	Québec	Lib.
Chatters, David	Athabasca	Alberta	AC
Chrétien, Le très hon. Jean, Premier ministre du Canada	Saint-Maurice	Québec	Lib.
Clark, Le très hon. Joe	Calgary-Centre	Alberta	PC/RD
Coderre, L'hon. Denis, secrétaire d'État (Sport amateur)	Bourassa	Québec	Lib.
Collenette, L'hon. David, ministre des Sports	Don Valley-Est	Ontario	Lib.
Comartin, Joe	Windsor—St. Clair	Ontario	NPD
Comuzzi, Joe	Thunder Bay—Superior-Nord	Ontario	Lib.
Copps, L'hon. Sheila, ministre du Patrimoine canadien	Hamilton-Est	Ontario	Lib.
Cotler, Irwin	Mont-Royal	Québec	Lib.
Crête, Paul	Kamouraska—Rivière-du-Loup—Témiscouata—Les Basques	Québec	BQ
Cullen, Roy	Etobicoke-Nord	Ontario	Lib.
Cummins, John	Delta—South Richmond	Colombie-Britannique	AC
Cuzner, Rodger	Bras d'Or—Cape Breton	Nouvelle-Écosse	Lib.
Dalphond-Guiral, Madeleine	Laval-Centre	Québec	BQ
Davies, Libby	Vancouver-Est	Colombie-Britannique	NPD
Day, Stockwell, chef de l'opposition	Okanagan—Coquihalla	Colombie-Britannique	AC
Desjarlais, Bev	Churchill	Manitoba	NPD
Desrochers, Odina	Lotbinière—L'Érable	Québec	BQ
DeVillers, Paul	Simcoe-Nord	Ontario	Lib.
Dhaliwal, L'hon. Herb, ministre des Pêches et des Océans	Vancouver-Sud—Burnaby	Colombie-Britannique	Lib.
Dion, L'hon. Stéphane, Président du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre des Affaires intergouvernementales	Saint-Laurent—Cartierville	Québec	Lib.
Discepola, Nick	Vaudreuil—Soulanges	Québec	Lib.
Doyle, Norman	St. John's-Est	Terre-Neuve-et-Labrador	PC/RD
Dromisky, Stan	Thunder Bay—Atikokan	Ontario	Lib.
Drouin, Claude, secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie	Beauce	Québec	Lib.

Nom	Circonscription	Province de la circonscription	Affiliation politique
Dubé, Antoine	Lévis-et-Chutes-de-la-Chaudière	Québec	BQ
Duceppe, Gilles	Laurier—Sainte-Marie	Québec	BQ
Duhamel, L'hon. Ronald, Ministre des Anciens combattants et secrétaire d'État (Diversification de l'économie de l'Ouest canadien) (Francophonie)	Saint-Boniface	Manitoba	Lib.
Duncan, John	Île de Vancouver-Nord	Colombie-Britannique	AC
Duplain, Claude	Portneuf	Québec	Lib.
Easter, Wayne	Malpeque	Île-du-Prince-Édouard	Lib.
Eggleton, L'hon. Art, ministre de la Défense nationale	York-Centre	Ontario	Lib.
Elley, Reed	Nanaimo—Cowichan	Colombie-Britannique	AC
Epp, Ken	Elk Island	Alberta	AC
Eyking, Mark	Sydney—Victoria	Nouvelle-Écosse	Lib.
Farrah, Georges, secrétaire parlementaire du ministre des Pêches et des Océans	Bonaventure—Gaspé—Îles-de-la-Madeleine—Pabok	Québec	Lib.
Finlay, John, secrétaire parlementaire du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien	Oxford	Ontario	Lib.
Fitzpatrick, Brian	Prince Albert	Saskatchewan	AC
Folco, Raymonde, secrétaire parlementaire de la ministre du Développement des ressources humaines	Laval-Ouest	Québec	Lib.
Fontana, Joe	London-Centre-Nord	Ontario	Lib.
Forseth, Paul	New Westminster—Coquitlam—Burnaby	Colombie-Britannique	AC
Fournier, Ghislain	Manicouagan	Québec	BQ
Fry, L'hon. Hedy, secrétaire d'État (Multiculturalisme) (Situation de la femme)	Vancouver-Centre	Colombie-Britannique	Lib.
Gagliano, L'hon. Alfonso, ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux	Saint-Léonard—Saint-Michel	Québec	Lib.
Gagnon, Christiane	Québec	Québec	BQ
Gagnon, Marcel	Champlain	Québec	BQ
Gallant, Cheryl	Renfrew—Nipissing—Pembroke	Ontario	AC
Galloway, Roger	Sarnia—Lambton	Ontario	Lib.
Gauthier, Michel	Roberval	Québec	BQ
Girard-Bujold, Jocelyne	Jonquière	Québec	BQ
Godfrey, John	Don Valley-Ouest	Ontario	Lib.
Godin, Yvon	Acadie—Bathurst	Nouveau-Brunswick	NPD
Goldring, Peter	Edmonton-Centre-Est	Alberta	AC
Goodale, L'hon. Ralph, Ministre des Ressources naturelles et Ministre responsable de la Commission canadienne du blé	Wascana	Saskatchewan	Lib.
Gouk, Jim	Kootenay—Boundary—Okanagan	Colombie-Britannique	AC
Graham, Bill	Toronto-Centre—Rosedale	Ontario	Lib.
Gray, L'hon. Herb, vice-premier ministre	Windsor-Ouest	Ontario	Lib.
Grewal, Gurmant	Surrey-Centre	Colombie-Britannique	AC
Grey, Deborah	Edmonton-Nord	Alberta	PC/RD
Grose, Ivan	Oshawa	Ontario	Lib.
Guarnieri, Albina	Mississauga-Est	Ontario	Lib.
Guay, Monique	Laurentides	Québec	BQ
Guimond, Michel	Beauport—Montmorency—Côte-de-Beaupré—Île-d'Orléans	Québec	BQ
Hanger, Art	Calgary-Nord-Est	Alberta	AC
Harb, Mac	Ottawa-Centre	Ontario	Lib.

Nom	Circonscription	Province de la circonscription	Affiliation politique
Harris, Richard	Prince George—Bulkley Valley	Colombie-Britannique	AC
Harvard, John	Charleswood St. James— Assiniboia	Manitoba	Lib.
Harvey, André, secrétaire parlementaire du ministre des Transports	Chicoutimi—Le Fjord	Québec	Lib.
Hearn, Loyola	St. John's-Ouest	Terre-Neuve-et-Labrador	PC/RD
Herron, John	Fundy—Royal	Nouveau-Brunswick	PC/RD
Hill, Grant	Macleod	Alberta	AC
Hill, Jay	Prince George—Peace River	Colombie-Britannique	PC/RD
Hilstrom, Howard	Selkirk—Interlake	Manitoba	AC
Hinton, Betty	Kamloops, Thompson and Highland Valleys	Colombie-Britannique	AC
Hubbard, Charles	Miramichi	Nouveau-Brunswick	Lib.
Ianno, Tony	Trinity—Spadina	Ontario	Lib.
Jackson, Ovid	Bruce—Grey—Owen Sound	Ontario	Lib.
Jaffer, Rahim	Edmonton—Strathcona	Alberta	AC
Jennings, Marlene, secrétaire parlementaire du ministre de la Coopération internationale	Notre-Dame-de-Grâce— Lachine	Québec	Lib.
Johnston, Dale	Wetaskiwin	Alberta	AC
Jordan, Joe, secrétaire parlementaire du Premier ministre	Leeds—Grenville	Ontario	Lib.
Karetak-Lindell, Nancy	Nunavut	Nunavut	Lib.
Karygiannis, Jim	Scarborough—Agincourt	Ontario	Lib.
Keddy, Gerald	South Shore	Nouvelle-Écosse	PC/RD
Kenney, Jason	Calgary-Sud-Est	Alberta	AC
Keyes, Stan	Hamilton-Ouest	Ontario	Lib.
Kilger, Bob	Stormont—Dundas— Charlottenburgh	Ontario	Lib.
Kilgour, L'hon. David, secrétaire d'État (Amérique latine et Afrique)	Edmonton-Sud-Est	Alberta	Lib.
Knutson, Gar	Elgin—Middlesex—London	Ontario	Lib.
Kraft Sloan, Karen	York-Nord	Ontario	Lib.
Laframboise, Mario	Argenteuil—Papineau— Mirabel	Québec	BQ
Laliberte, Rick	Rivière Churchill	Saskatchewan	Lib.
Lalonde, Francine	Mercier	Québec	BQ
Lanctôt, Robert	Châteauguay	Québec	BQ
Lastewka, Walt	St. Catharines	Ontario	Lib.
Lavigne, Raymond	Verdun—Saint-Henri—Saint- Paul—Pointe Saint-Charles	Québec	Lib.
Lebel, Ghislain	Chambly	Québec	BQ
LeBlanc, Dominic	Beauséjour—Petitcodiac	Nouveau-Brunswick	Lib.
Lee, Derek	Scarborough—Rouge River	Ontario	Lib.
Leung, Sophia, secrétaire parlementaire du ministre du Revenu national	Vancouver Kingsway	Colombie-Britannique	Lib.
Lill, Wendy	Dartmouth	Nouvelle-Écosse	NPD
Lincoln, Clifford	Lac-Saint-Louis	Québec	Lib.
Longfield, Judi	Whitby—Ajax	Ontario	Lib.
Loubier, Yvan	Saint-Hyacinthe—Bagot	Québec	BQ
Lunn, Gary	Saanich—Gulf Islands	Colombie-Britannique	AC
Lunney, James	Nanaimo—Alberni	Colombie-Britannique	AC
MacAulay, L'hon. Lawrence, Solliciteur général du Canada	Cardigan	Île-du-Prince-Édouard	Lib.
MacKay, Peter	Pictou—Antigonish— Guysborough	Nouvelle-Écosse	PC/RD
Macklin, Paul Harold	Northumberland	Ontario	Lib.

Nom	Circonscription	Province de la circonscription	Affiliation politique
Mahoney, Steve	Mississauga-Ouest	Ontario	Lib.
Malhi, Gurbax, secrétaire parlementaire de la ministre du Travail	Bramalea—Gore—Malton—Springdale	Ontario	Lib.
Maloney, John	Erie—Lincoln	Ontario	Lib.
Manley, L'hon. John, ministre des Affaires étrangères	Ottawa-Sud	Ontario	Lib.
Manning, Preston	Calgary-Sud-Ouest	Alberta	AC
Marceau, Richard	Charlesbourg—Jacques-Cartier	Québec	BQ
Marcil, Serge	Beauharnois—Salaberry	Québec	Lib.
Mark, Inky	Dauphin—Swan River	Manitoba	PC/RD
Marleau, L'hon. Diane	Sudbury	Ontario	Lib.
Martin, Keith	Esquimalt—Juan de Fuca	Colombie-Britannique	AC
Martin, Pat	Winnipeg-Centre	Manitoba	NPD
Martin, L'hon. Paul, ministre des Finances	LaSalle—Émard	Québec	Lib.
Matthews, Bill, secrétaire parlementaire du président du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre des Affaires intergouvernementales	Burin—St. George's	Terre-Neuve-et-Labrador	Lib.
Mayfield, Philip	Cariboo—Chilcotin	Colombie-Britannique	AC
McCallum, John, secrétaire parlementaire du ministre des Finances	Markham	Ontario	Lib.
McCormick, Larry, secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire	Hastings—Frontenac—Lennox and Addington	Ontario	Lib.
McDonough, Alexa	Halifax	Nouvelle-Écosse	NPD
McGuire, Joe	Egmont	Île-du-Prince-Édouard	Lib.
McKay, John	Scarborough-Est	Ontario	Lib.
McLellan, L'hon. Anne, Ministre de la Justice et procureur général du Canada	Edmonton-Ouest	Alberta	Lib.
McNally, Grant	Dewdney—Alouette	Colombie-Britannique	PC/RD
McTeague, Dan	Pickering—Ajax—Uxbridge	Ontario	Lib.
Ménard, Réal	Hochelaga—Maisonneuve	Québec	BQ
Meredith, Val	South Surrey—White Rock—Langley	Colombie-Britannique	PC/RD
Merrifield, Rob	Yellowhead	Alberta	AC
Milliken, L'hon. Peter	Kingston et les Îles	Ontario	Lib.
Mills, Bob	Red Deer	Alberta	AC
Mills, Dennis	Toronto—Danforth	Ontario	Lib.
Minna, L'hon. Maria, ministre de la Coopération internationale	Beaches—East York	Ontario	Lib.
Mitchell, L'hon. Andy, Secrétaire d'État (Développement rural) (Initiative fédérale du développement économique dans le Nord de l'Ontario)	Parry Sound—Muskoka	Ontario	Lib.
Moore, James	Port Moody—Coquitlam—Port Coquitlam	Colombie-Britannique	AC
Murphy, Shawn	Hillsborough	Île-du-Prince-Édouard	Lib.
Myers, Lynn, secrétaire parlementaire du solliciteur général du Canada	Waterloo—Wellington	Ontario	Lib.
Nault, L'hon. Robert, ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien	Kenora—Rainy River	Ontario	Lib.
Neville, Anita	Winnipeg-Centre-Sud	Manitoba	Lib.
Normand, L'hon. Gilbert, secrétaire d'État (Sciences, Recherche et Développement)	Bellechasse—Etchemins—Montmagny—L'Islet	Québec	Lib.
Nystrom, L'hon. Lorne	Regina—Qu'Appelle	Saskatchewan	NPD
O'Brien, Lawrence	Labrador	Terre-Neuve-et-Labrador	Lib.
O'Brien, Pat, secrétaire parlementaire du ministre du Commerce international	London—Fanshawe	Ontario	Lib.

Nom	Circonscription	Province de la circonscription	Affiliation politique
O'Reilly, John, secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale	Haliburton—Victoria—Brock ..	Ontario	Lib.
Obhrai, Deepak	Calgary-Est	Alberta	AC
Owen, Stephen, secrétaire parlementaire du ministre de la Justice et procureur général du Canada	Vancouver Quadra	Colombie-Britannique ...	Lib.
Pagtakhan, L'hon. Rey, secrétaire d'État (Asie-Pacifique)	Winnipeg-Nord—St. Paul	Manitoba	Lib.
Pallister, Brian	Portage—Lisgar	Manitoba	AC
Pankiw, Jim	Saskatoon—Humboldt	Saskatchewan	PC/RD
Paquette, Pierre	Joliette	Québec	BQ
Paradis, Denis	Brome—Missisquoi	Québec	Lib.
Parrish, Carolyn	Mississauga-Centre	Ontario	Lib.
Patry, Bernard	Pierrefonds—Dollard	Québec	Lib.
Penson, Charlie	Peace River	Alberta	AC
Peric, Janko	Cambridge	Ontario	Lib.
Perron, Gilles-A.	Rivière-des-Mille-Îles	Québec	BQ
Peschisolido, Joe	Richmond	Colombie-Britannique ...	AC
Peterson, L'hon. Jim, secrétaire d'État (Institutions financières internationales)	Willowdale	Ontario	Lib.
Pettigrew, L'hon. Pierre, ministre du Commerce international	Papineau—Saint-Denis	Québec	Lib.
Phinney, Beth	Hamilton Mountain	Ontario	Lib.
Picard, Pauline	Drummond	Québec	BQ
Pickard, Jerry	Chatham—Kent Essex	Ontario	Lib.
Pillitteri, Gary	Niagara Falls	Ontario	Lib.
Plamondon, Louis	Bas-Richelieu—Nicolet— Bécancour	Québec	BQ
Pratt, David	Nepean—Carleton	Ontario	Lib.
Price, David	Compton—Stanstead	Québec	Lib.
Proctor, Dick	Palliser	Saskatchewan	NPD
Proulx, Marcel	Hull—Aylmer	Québec	Lib.
Provenzano, Carmen, secrétaire parlementaire du ministre des Anciens combattants	Sault Ste. Marie	Ontario	Lib.
Rajotte, James	Edmonton-Sud-Ouest	Alberta	AC
Redman, Karen, secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement	Kitchener-Centre	Ontario	Lib.
Reed, Julian	Halton	Ontario	Lib.
Regan, Geoff, secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes	Halifax-Ouest	Nouvelle-Écosse	Lib.
Reid, Scott	Lanark—Carleton	Ontario	AC
Reynolds, John	West Vancouver—Sunshine Coast	Colombie-Britannique ...	AC
Richardson, John	Perth—Middlesex	Ontario	Lib.
Ritz, Gerry	Battlefords—Lloydminster	Saskatchewan	AC
Robillard, L'hon. Lucienne, Présidente du Conseil du Trésor et ministre responsable de l'Infrastructure	Westmount—Ville-Marie	Québec	Lib.
Robinson, Svend	Burnaby—Douglas	Colombie-Britannique ...	NPD
Rocheleau, Yves	Trois-Rivières	Québec	BQ
Rock, L'hon. Allan, ministre de la Santé	Etobicoke-Centre	Ontario	Lib.
Roy, Jean-Yves	Matapédia—Matane	Québec	BQ
Saada, Jacques	Brossard—La Prairie	Québec	Lib.
Sauvageau, Benoît	Repentigny	Québec	BQ
Savoy, Andy	Tobique—Mactaquac	Nouveau-Brunswick	Lib.
Scherrer, Hélène	Louis-Hébert	Québec	Lib.

Nom	Circonscription	Province de la circonscription	Affiliation politique
Schmidt, Werner	Kelowna	Colombie-Britannique	AC
Scott, L'hon. Andy	Fredericton	Nouveau-Brunswick	Lib.
Serré, Benoît, secrétaire parlementaire du ministre des Ressources naturelles	Timiskaming—Cochrane	Ontario	Lib.
Sgro, Judy	York-Ouest	Ontario	Lib.
Shepherd, Alex, secrétaire parlementaire de la présidente du Conseil du Trésor	Durham	Ontario	Lib.
Skelton, Carol	Saskatoon—Rosetown—Biggar	Saskatchewan	AC
Solberg, Monte	Medicine Hat	Alberta	AC
Sorenson, Kevin	Crowfoot	Alberta	AC
Speller, Bob	Haldimand—Norfolk—Brant	Ontario	Lib.
Spencer, Larry	Regina—Lumsden—Lake Centre	Saskatchewan	AC
St-Hilaire, Caroline	Longueuil	Québec	BQ
St-Jacques, Diane	Shefford	Québec	Lib.
St-Julien, Guy	Abitibi—Baie-James—Nunavik	Québec	Lib.
St. Denis, Brent	Algoma—Manitoulin	Ontario	Lib.
Steckle, Paul	Huron—Bruce	Ontario	Lib.
Stewart, L'hon. Jane, ministre du Développement des ressources humaines	Brant	Ontario	Lib.
Stinson, Darrel	Okanagan—Shuswap	Colombie-Britannique	AC
Stoffer, Peter	Sackville—Musquodoboit Valley—Eastern Shore	Nouvelle-Écosse	NPD
Strahl, Chuck	Fraser Valley	Colombie-Britannique	PC/RD
Szabo, Paul, secrétaire parlementaire du ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux	Mississauga-Sud	Ontario	Lib.
Telegdi, Andrew	Kitchener—Waterloo	Ontario	Lib.
Thibault, L'hon. Robert, ministre d'État (Agence de promotion économique du Canada atlantique)	Ouest Nova	Nouvelle-Écosse	Lib.
Thibeault, Yolande	Saint-Lambert	Québec	Lib.
Thompson, Greg	Nouveau-Brunswick-Sud-Ouest	Nouveau-Brunswick	PC/RD
Thompson, Myron	Wild Rose	Alberta	AC
Tirabassi, Tony	Niagara-Centre	Ontario	Lib.
Tobin, L'hon. Brian, ministre de l'Industrie	Bonavista—Trinity—Conception	Terre-Neuve-et-Labrador	Lib.
Toews, Vic	Provencher	Manitoba	AC
Tonks, Alan	York-Sud—Weston	Ontario	Lib.
Torsney, Paddy	Burlington	Ontario	Lib.
Tremblay, Stéphan	Lac-Saint-Jean—Saguenay	Québec	BQ
Tremblay, Suzanne	Rimouski-Neigette-et-la Mitis	Québec	BQ
Ur, Rose-Marie	Lambton—Kent—Middlesex	Ontario	Lib.
Valeri, Tony	Stoney Creek	Ontario	Lib.
Vanclief, L'hon. Lyle, ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire	Prince Edward—Hastings	Ontario	Lib.
Vellacott, Maurice	Saskatoon—Wanuskewin	Saskatchewan	AC
Venne, Pierrette	Saint-Bruno—Saint-Hubert	Québec	BQ
Volpe, Joseph	Eglinton—Lawrence	Ontario	Lib.
Wappel, Tom	Scarborough-Sud-Ouest	Ontario	Lib.
Wasylycia-Leis, Judy	Winnipeg-Centre-Nord	Manitoba	NPD
Wayne, Elsie	Saint John	Nouveau-Brunswick	PC/RD
Whelan, Susan	Essex	Ontario	Lib.
White, Randy	Langley—Abbotsford	Colombie-Britannique	AC

Nom	Circonscription	Province de la circonscription	Affiliation politique
White, Ted	North Vancouver	Colombie-Britannique ...	AC
Wilfert, Bryon	Oak Ridges	Ontario	Lib.
Williams, John.....	St. Albert	Alberta	AC
Wood, Bob.....	Nipissing	Ontario	Lib.
Yelich, Lynne.....	Blackstrap	Saskatchewan	AC

N.B.: Sous le titre Affiliation politique: Lib. - Libéral; AC - Alliance canadienne; BQ - Bloc Québécois; NDP - nouveau parti démocratique; PC/RD - Coalition Parti progressiste-conservateur/Caucus de la représentation démocratique; Ind. - indépendant

LISTE ALPHABÉTIQUE DES DÉPUTÉS DE LA CHAMBRE DES COMMUNES PAR PROVINCE

Première session, trente-septième Législature

Nom	Circonscription	Affiliation politique
ALBERTA (26)		
Ablonczy, Diane	Calgary—Nose Hill	AC
Anders, Rob	Calgary-Ouest	AC
Benoit, Leon	Lakeland	AC
Casson, Rick	Lethbridge	AC
Chatters, David	Athabasca	AC
Clark, Le très hon. Joe	Calgary-Centre	PC/RD
Epp, Ken	Elk Island	AC
Goldring, Peter	Edmonton-Centre-Est	AC
Grey, Deborah	Edmonton-Nord	PC/RD
Hanger, Art	Calgary-Nord-Est	AC
Hill, Grant	Macleod	AC
Jaffer, Rahim	Edmonton—Strathcona	AC
Johnston, Dale	Wetaskiwin	AC
Kenney, Jason	Calgary-Sud-Est	AC
Kilgour, L'hon. David , secrétaire d'État (Amérique latine et Afrique)	Edmonton-Sud-Est	Lib.
Manning, Preston	Calgary-Sud-Ouest	AC
McLellan, L'hon. Anne , Ministre de la Justice et procureur général du Canada	Edmonton-Ouest	Lib.
Merrifield, Rob	Yellowhead	AC
Mills, Bob	Red Deer	AC
Obhrai, Deepak	Calgary-Est	AC
Penson, Charlie	Peace River	AC
Rajotte, James	Edmonton-Sud-Ouest	AC
Solberg, Monte	Medicine Hat	AC
Sorenson, Kevin	Crowfoot	AC
Thompson, Myron	Wild Rose	AC
Williams, John	St. Albert	AC
COLOMBIE-BRITANNIQUE (34)		
Abbott, Jim	Kootenay—Columbia	AC
Anderson, L'hon. David , ministre de l'Environnement	Victoria	Lib.
Burton, Andy	Skeena	AC
Cadman, Chuck	Surrey-Nord	AC
Cummins, John	Delta—South Richmond	AC
Davies, Libby	Vancouver-Est	NPD
Day, Stockwell , chef de l'opposition	Okanagan—Coquihalla	AC
Dhaliwal, L'hon. Herb , ministre des Pêches et des Océans	Vancouver-Sud—Burnaby	Lib.
Duncan, John	Île de Vancouver-Nord	AC
Elley, Reed	Nanaimo—Cowichan	AC
Forseth, Paul	New Westminster—Coquitlam—Burnaby	AC
Fry, L'hon. Hedy , secrétaire d'État (Multiculturalisme) (Situation de la femme)	Vancouver-Centre	Lib.
Gouk, Jim	Kootenay—Boundary—Okanagan	AC
Grewal, Gurmant	Surrey-Centre	AC
Harris, Richard	Prince George—Bulkley Valley	AC
Hill, Jay	Prince George—Peace River	PC/RD

Nom	Circonscription	Affiliation politique
Hinton, Betty	Kamloops, Thompson and Highland Valleys	AC
Leung, Sophia , secrétaire parlementaire du ministre du Revenu national	Vancouver Kingsway	Lib.
Lunn, Gary	Saanich—Gulf Islands	AC
Lunney, James	Nanaimo—Alberni	AC
Martin, Keith	Esquimalt—Juan de Fuca	AC
Mayfield, Philip	Cariboo—Chilcotin	AC
McNally, Grant	Dewdney—Alouette	PC/RD
Meredith, Val	South Surrey—White Rock—Langley	PC/RD
Moore, James	Port Moody—Coquitlam—Port Coquitlam	AC
Owen, Stephen , secrétaire parlementaire du ministre de la Justice et procureur général du Canada	Vancouver Quadra	Lib.
Peschisolido, Joe	Richmond	AC
Reynolds, John	West Vancouver—Sunshine Coast	AC
Robinson, Svend	Burnaby—Douglas	NPD
Schmidt, Werner	Kelowna	AC
Stinson, Darrel	Okanagan—Shuswap	AC
Strahl, Chuck	Fraser Valley	PC/RD
White, Randy	Langley—Abbotsford	AC
White, Ted	North Vancouver	AC
ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD (4)		
Easter, Wayne	Malpeque	Lib.
MacAulay, L'hon. Lawrence , Solliciteur général du Canada	Cardigan	Lib.
McGuire, Joe	Egmont	Lib.
Murphy, Shawn	Hillsborough	Lib.
MANITOBA (14)		
Alcock, Reg	Winnipeg-Sud	Lib.
Blaikie, Bill	Winnipeg—Transcona	NPD
Borotsik, Rick	Brandon—Souris	PC/RD
Desjarlais, Bev	Churchill	NPD
Duhamel, L'hon. Ronald , Ministre des Anciens combattants et secrétaire d'État (Diversification de l'économie de l'Ouest canadien) (Francophonie)	Saint-Boniface	Lib.
Harvard, John	Charleswood St. James—Assiniboia	Lib.
Hilstrom, Howard	Selkirk—Interlake	AC
Mark, Inky	Dauphin—Swan River	PC/RD
Martin, Pat	Winnipeg-Centre	NPD
Neville, Anita	Winnipeg-Centre-Sud	Lib.
Pagtakhan, L'hon. Rey , secrétaire d'État (Asie-Pacifique)	Winnipeg-Nord—St. Paul	Lib.
Pallister, Brian	Portage—Lisgar	AC
Toews, Vic	Provencher	AC
Wasylycia-Leis, Judy	Winnipeg-Centre-Nord	NPD
NOUVEAU-BRUNSWICK (10)		
Bradshaw, L'hon. Claudette , ministre du Travail	Moncton—Riverview—Dieppe	Lib.
Castonguay, Jeannot , secrétaire parlementaire du ministre de la Santé	Madawaska—Restigouche	Lib.
Godin, Yvon	Acadie—Bathurst	NPD
Herron, John	Fundy—Royal	PC/RD
Hubbard, Charles	Miramichi	Lib.

Nom	Circonscription	Affiliation politique
LeBlanc, Dominic	Beauséjour—Petitcodiac	Lib.
Savoy, Andy	Tobique—Mactaquac	Lib.
Scott, L'hon. Andy	Fredericton	Lib.
Thompson, Greg	Nouveau-Brunswick-Sud-Ouest	PC/RD
Wayne, Elsie	Saint John	PC/RD
NOUVELLE-ÉCOSSE (11)		
Brison, Scott	Kings—Hants	PC/RD
Casey, Bill	Cumberland—Colchester	PC/RD
Cuzner, Rodger	Bras d'Or—Cape Breton	Lib.
Eyking, Mark	Sydney—Victoria	Lib.
Keddy, Gerald	South Shore	PC/RD
Lill, Wendy	Dartmouth	NPD
MacKay, Peter	Pictou—Antigonish—Guysborough	PC/RD
McDonough, Alexa	Halifax	NPD
Regan, Geoff , secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes	Halifax-Ouest	Lib.
Stoffer, Peter	Sackville—Musquodoboit Valley—Eastern Shore	NPD
Thibault, L'hon. Robert , ministre d'État (Agence de promotion économique du Canada atlantique)	Ouest Nova	Lib.
NUNAVUT (1)		
Karetak-Lindell, Nancy	Nunavut	Lib.
ONTARIO (103)		
Adams, Peter	Peterborough	Lib.
Assadourian, Sarkis	Brampton-Centre	Lib.
Augustine, Jean	Etobicoke—Lakeshore	Lib.
Barnes, Sue	London-Ouest	Lib.
Beaumier, Colleen	Brampton-Ouest—Mississauga	Lib.
Bélaïr, Réginald	Timmins—Baie James	Lib.
Bélangier, Mauril	Ottawa—Vanier	Lib.
Bellemare, Eugène	Ottawa—Orléans	Lib.
Bennett, Carolyn	St. Paul's	Lib.
Bevilacqua, Maurizio	Vaughan—King—Aurora	Lib.
Bonin, Raymond	Nickel Belt	Lib.
Bonwick, Paul	Simcoe—Grey	Lib.
Boudria, L'hon. Don , ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes	Glengarry—Prescott—Russell	Lib.
Brown, Bonnie	Oakville	Lib.
Bryden, John	Ancaster—Dundas—Flamborough—Aldershot	Lib.
Bulte, Sarmite , secrétaire parlementaire de la ministre du Patrimoine canadien	Parkdale—High Park	Lib.
Caccia, L'hon. Charles	Davenport	Lib.
Calder, Murray	Dufferin—Peel—Wellington—Grey	Lib.
Cannis, John	Scarborough-Centre	Lib.
Caplan, L'hon. Elinor , ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration	Thornhill	Lib.
Carroll, Aileen , secrétaire parlementaire du ministre des Affaires étrangères	Barrie—Simcoe—Bradford	Lib.
Catterall, Marlene	Ottawa-Ouest—Nepean	Lib.
Chamberlain, Brenda	Guelph—Wellington	Lib.

Nom	Circonscription	Affiliation politique
Collenette, L'hon. David , ministre des Transports	Don Valley-Est	Lib.
Comartin, Joe	Windsor—St. Clair	NPD
Comuzzi, Joe	Thunder Bay—Superior-Nord	Lib.
Copps, L'hon. Sheila , ministre du Patrimoine canadien	Hamilton-Est	Lib.
Cullen, Roy	Etobicoke-Nord	Lib.
DeVillers, Paul	Simcoe-Nord	Lib.
Dromisky, Stan	Thunder Bay—Atikokan	Lib.
Eggleton, L'hon. Art , ministre de la Défense nationale	York-Centre	Lib.
Finlay, John , secrétaire parlementaire du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien	Oxford	Lib.
Fontana, Joe	London-Centre-Nord	Lib.
Gallant, Cheryl	Renfrew—Nipissing—Pembroke	AC
Galloway, Roger	Sarnia—Lambton	Lib.
Godfrey, John	Don Valley-Ouest	Lib.
Graham, Bill	Toronto-Centre—Rosedale	Lib.
Gray, L'hon. Herb , vice-premier ministre	Windsor-Ouest	Lib.
Grose, Ivan	Oshawa	Lib.
Guarnieri, Albina	Mississauga-Est	Lib.
Harb, Mac	Ottawa-Centre	Lib.
Ianno, Tony	Trinity—Spadina	Lib.
Jackson, Ovid	Bruce—Grey—Owen Sound	Lib.
Jordan, Joe , secrétaire parlementaire du Premier ministre	Leeds—Grenville	Lib.
Karygiannis, Jim	Scarborough—Agincourt	Lib.
Keyes, Stan	Hamilton-Ouest	Lib.
Kilger, Bob	Stormont—Dundas—Charlottenburgh	Lib.
Knutson, Gar	Elgin—Middlesex—London	Lib.
Kraft Sloan, Karen	York-Nord	Lib.
Lastewka, Walt	St. Catharines	Lib.
Lee, Derek	Scarborough—Rouge River	Lib.
Longfield, Judi	Whitby—Ajax	Lib.
Macklin, Paul Harold	Northumberland	Lib.
Mahoney, Steve	Mississauga-Ouest	Lib.
Malhi, Gurbax , secrétaire parlementaire de la ministre du Travail	Bramalea—Gore—Malton—Springdale	Lib.
Maloney, John	Erie—Lincoln	Lib.
Manley, L'hon. John , ministre des Affaires étrangères	Ottawa-Sud	Lib.
Marleau, L'hon. Diane	Sudbury	Lib.
McCallum, John , secrétaire parlementaire du ministre des Finances	Markham	Lib.
McCormick, Larry , secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire	Hastings—Frontenac—Lennox and Addington	Lib.
McKay, John	Scarborough-Est	Lib.
McTeague, Dan	Pickering—Ajax—Uxbridge	Lib.
Milliken, L'hon. Peter	Kingston et les Îles	Lib.
Mills, Dennis	Toronto—Danforth	Lib.
Minna, L'hon. Maria , ministre de la Coopération internationale	Beaches—East York	Lib.
Mitchell, L'hon. Andy , Secrétaire d'État (Développement rural) (Initiative fédérale du développement économique dans le Nord de l'Ontario)	Parry Sound—Muskoka	Lib.
Myers, Lynn , secrétaire parlementaire du solliciteur général du Canada	Waterloo—Wellington	Lib.
Nault, L'hon. Robert , ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien	Kenora—Rainy River	Lib.
O'Brien, Pat , secrétaire parlementaire du ministre du Commerce international	London—Fanshawe	Lib.
O'Reilly, John , secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale	Haliburton—Victoria—Brock	Lib.
Parrish, Carolyn	Mississauga-Centre	Lib.

Nom	Circonscription	Affiliation politique
Peric, Janko	Cambridge	Lib.
Peterson, L'hon. Jim , secrétaire d'État (Institutions financières internationales)	Willowdale	Lib.
Phinney, Beth	Hamilton Mountain	Lib.
Pickard, Jerry	Chatham—Kent Essex	Lib.
Pillitteri, Gary	Niagara Falls	Lib.
Pratt, David	Nepean—Carleton	Lib.
Provenzano, Carmen , secrétaire parlementaire du ministre des Anciens combattants	Sault Ste. Marie	Lib.
Redman, Karen , secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement	Kitchener-Centre	Lib.
Reed, Julian	Halton	Lib.
Reid, Scott	Lanark—Carleton	AC
Richardson, John	Perth—Middlesex	Lib.
Rock, L'hon. Allan , ministre de la Santé	Etobicoke-Centre	Lib.
Serré, Benoît , secrétaire parlementaire du ministre des Ressources naturelles	Timiskaming—Cochrane	Lib.
Sgro, Judy	York-Ouest	Lib.
Shepherd, Alex , secrétaire parlementaire de la présidente du Conseil du Trésor	Durham	Lib.
Speller, Bob	Haldimand—Norfolk—Brant	Lib.
St. Denis, Brent	Algoma—Manitoulin	Lib.
Steckle, Paul	Huron—Bruce	Lib.
Stewart, L'hon. Jane , ministre du Développement des ressources humaines	Brant	Lib.
Szabo, Paul , secrétaire parlementaire du ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux	Mississauga-Sud	Lib.
Telegdi, Andrew	Kitchener—Waterloo	Lib.
Tirabassi, Tony	Niagara-Centre	Lib.
Tonks, Alan	York-Sud—Weston	Lib.
Torsney, Paddy	Burlington	Lib.
Ur, Rose-Marie	Lambton—Kent—Middlesex	Lib.
Valeri, Tony	Stoney Creek	Lib.
Vanclief, L'hon. Lyle , ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire	Prince Edward—Hastings	Lib.
Volpe, Joseph	Eglinton—Lawrence	Lib.
Wappel, Tom	Scarborough-Sud-Ouest	Lib.
Whelan, Susan	Essex	Lib.
Wilfert, Bryon	Oak Ridges	Lib.
Wood, Bob	Nipissing	Lib.

QUÉBEC (75)

Allard, Carole-Marie	Laval-Est	Lib.
Assad, Mark , secrétaire parlementaire de la ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration	Gatineau	Lib.
Asselin, Gérard	Charlevoix	BQ
Bachand, André	Richmond—Arthabaska	PC/RD
Bachand, Claude	Saint-Jean	BQ
Bakopanos, Eleni	Ahuntsic	Lib.
Bellehumeur, Michel	Berthier—Montcalm	BQ
Bergeron, Stéphane	Verchères—Les-Patriotes	BQ
Bertrand, Robert	Pontiac—Gatineau—Labelle	Lib.
Bigras, Bernard	Rosemont—Petite-Patrie	BQ
Binet, Gérard	Frontenac—Mégantic	Lib.
Bourgeois, Diane	Terrebonne—Blainville	BQ
Brien, Pierre	Témiscamingue	BQ
Cardin, Serge	Sherbrooke	BQ
Carignan, Jean-Guy	Québec-Est	Lib.

Nom	Circonscription	Affiliation politique
Cauchon, L'hon. Martin , Ministre du Revenu national et Secrétaire d'État (Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec)	Outremont	Lib.
Charbonneau, Yvon	Anjou—Rivière-des-Prairies	Lib.
Chrétien, Le très hon. Jean , Premier ministre du Canada	Saint-Maurice	Lib.
Coderre, L'hon. Denis , secrétaire d'État (Sport amateur)	Bourassa	Lib.
Cotler, Irwin	Mont-Royal	Lib.
Crête, Paul	Kamouraska—Rivière-du-Loup— Témiscouata—Les Basques	BQ
Dalphond-Guiral, Madeleine	Laval-Centre	BQ
Desrochers, Odina	Lotbinière—L'Érable	BQ
Dion, L'hon. Stéphane , Président du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre des Affaires intergouvernementales	Saint-Laurent—Cartierville	Lib.
Discepolo, Nick	Vaudreuil—Soulanges	Lib.
Drouin, Claude , secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie	Beauce	Lib.
Dubé, Antoine	Lévis-et-Chutes-de-la-Chaudière	BQ
Duceppe, Gilles	Laurier—Sainte-Marie	BQ
Duplain, Claude	Portneuf	Lib.
Farrah, Georges , secrétaire parlementaire du ministre des Pêches et des Océans ...	Bonaventure—Gaspé—Îles-de-la- Madeleine—Pabok	Lib.
Folco, Raymonde , secrétaire parlementaire de la ministre du Développement des ressources humaines	Laval-Ouest	Lib.
Fournier, Ghislain	Manicouagan	BQ
Gagliano, L'hon. Alfonso , ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux	Saint-Léonard—Saint-Michel	Lib.
Gagnon, Christiane	Québec	BQ
Gagnon, Marcel	Champlain	BQ
Gauthier, Michel	Roberval	BQ
Girard-Bujold, Jocelyne	Jonquière	BQ
Guay, Monique	Laurentides	BQ
Guimond, Michel	Beauport—Montmorency—Côte-de- Beaupré—Île-d'Orléans	BQ
Harvey, André , secrétaire parlementaire du ministre des Transports	Chicoutimi—Le Fjord	Lib.
Jennings, Marlene , secrétaire parlementaire du ministre de la Coopération internationale	Notre-Dame-de-Grâce—Lachine	Lib.
Laframboise, Mario	Argenteuil—Papineau—Mirabel	BQ
Lalonde, Francine	Mercier	BQ
Lancôt, Robert	Châteauguay	BQ
Lavigne, Raymond	Verdun—Saint-Henri—Saint-Paul— Pointe Saint-Charles	Lib.
Lebel, Ghislain	Chambly	BQ
Lincoln, Clifford	Lac-Saint-Louis	Lib.
Loubier, Yvan	Saint-Hyacinthe—Bagot	BQ
Marceau, Richard	Charlesbourg—Jacques-Cartier	BQ
Marcil, Serge	Beauharnois—Salaberry	Lib.
Martin, L'hon. Paul , ministre des Finances	LaSalle—Émard	Lib.
Ménard, Réal	Hochelaga—Maisonnette	BQ
Normand, L'hon. Gilbert , secrétaire d'État (Sciences, Recherche et Développement)	Bellechasse—Etchemins—Montmagny— L'Islet	Lib.
Paquette, Pierre	Joliette	BQ
Paradis, Denis	Brome—Missisquoi	Lib.
Patry, Bernard	Pierrefonds—Dollard	Lib.
Perron, Gilles-A.	Rivière-des-Mille-Îles	BQ
Pettigrew, L'hon. Pierre , ministre du Commerce international	Papineau—Saint-Denis	Lib.

Nom	Circonscription	Affiliation politique
Picard, Pauline	Drummond	BQ
Plamondon, Louis	Bas-Richelieu—Nicolet—Bécancour	BQ
Price, David	Compton—Stanstead	Lib.
Proulx, Marcel	Hull—Aylmer	Lib.
Robillard, L'hon. Lucienne, Présidente du Conseil du Trésor et ministre responsable de l'Infrastructure	Westmount—Ville-Marie	Lib.
Rocheleau, Yves	Trois-Rivières	BQ
Roy, Jean-Yves	Matapédia—Matane	BQ
Saada, Jacques	Brossard—La Prairie	Lib.
Sauvageau, Benoît	Repentigny	BQ
Scherrer, Hélène	Louis-Hébert	Lib.
St-Hilaire, Caroline	Longueuil	BQ
St-Jacques, Diane	Shefford	Lib.
St-Julien, Guy	Abitibi—Baie-James—Nunavik	Lib.
Thibeault, Yolande	Saint-Lambert	Lib.
Tremblay, Stéphan	Lac-Saint-Jean—Saguenay	BQ
Tremblay, Suzanne	Rimouski-Neigette-et-la Mitis	BQ
Venne, Pierrette	Saint-Bruno—Saint-Hubert	BQ

SASKATCHEWAN (14)

Anderson, David	Cypress Hills—Grasslands	AC
Bailey, Roy	Souris—Moose Mountain	AC
Breitkreuz, Garry	Yorkton—Melville	AC
Fitzpatrick, Brian	Prince Albert	AC
Goodale, L'hon. Ralph, Ministre des Ressources naturelles et Ministre responsable de la Commission canadienne du blé	Wascana	Lib.
Laliberte, Rick	Rivière Churchill	Lib.
Nystrom, L'hon. Lorne	Regina—Qu'Appelle	NPD
Pankiw, Jim	Saskatoon—Humboldt	PC/RD
Proctor, Dick	Palliser	NPD
Ritz, Gerry	Battlefords—Lloydminster	AC
Skelton, Carol	Saskatoon—Rosetown—Biggar	AC
Spencer, Larry	Regina—Lumsden—Lake Centre	AC
Vellacott, Maurice	Saskatoon—Wanuskewin	AC
Yelich, Lynne	Blackstrap	AC

TERRE-NEUVE-ET-LABRADOR (7)

Baker, L'hon. George	Gander—Grand Falls	Lib.
Byrne, Gerry	Humber—St. Barbe—Baie Verte	Lib.
Doyle, Norman	St. John's-Est	PC/RD
Hearn, Loyola	St. John's-Ouest	PC/RD
Matthews, Bill, secrétaire parlementaire du président du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre des Affaires intergouvernementales	Burin—St. George's	Lib.
O'Brien, Lawrence	Labrador	Lib.
Tobin, L'hon. Brian, ministre de l'Industrie	Bonavista—Trinity—Conception	Lib.

TERRITOIRES DU NORD-OUEST (1)

Blondin-Andrew, L'hon. Ethel, secrétaire d'État (Enfance et Jeunesse)	Western Arctic	Lib.
---	----------------	------

Nom	Circonscription	Affiliation politique
-----	-----------------	--------------------------

YUKON

Bagnell, Larry Yukon..... Lib.

LISTE DES COMITÉS PERMANENTS ET DES SOUS-COMITÉS

(Au 7 décembre 2001 — 1^{re} Session, 37^e Législature)

AFFAIRES AUTOCHTONES, DÉVELOPPEMENT DU GRAND NORD ET RESSOURCES NATURELLES

Président: Raymond Bonin

Vice-présidents: Nancy Karetak-Lindell
Maurice Vellacott

Larry Bagnell	David Chatters	John Godfrey	Pat Martin	(16)
Gérard Binet	Reed Elley	Gerald Keddy	Benoît Serré	
Serge Cardin	John Finlay	Richard Marceau	Guy St-Julien	
Jean-Guy Carignan				

Membres associés

Jim Abbott	Norman Doyle	Jason Kenney	Gilles-A. Perron
Diane Ablonczy	John Duncan	Robert Lanctôt	Joe Pescholido
Rob Anders	Ken Epp	Gary Lunn	James Rajotte
David Anderson	Brian Fitzpatrick	James Lunney	Scott Reid
Gérard Asselin	Paul Forseth	Peter MacKay	John Reynolds
André Bachand	Ghislain Fournier	Preston Manning	Gerry Ritz
Claude Bachand	Cheryl Gallant	Inky Mark	Jean-Yves Roy
Roy Bailey	Yvon Godin	Keith Martin	Werner Schmidt
Leon Benoit	Peter Goldring	Philip Mayfield	Carol Skelton
Stéphane Bergeron	Jim Gouk	Joe McGuire	Monte Solberg
Bernard Bigras	Gurmant Grewal	Grant McNally	Kevin Sorenson
Rick Borotsik	Deborah Grey	Val Meredith	Larry Spencer
Garry Breitkreuz	Art Hanger	Rob Merrifield	Darrel Stinson
Scott Brison	Richard Harris	Bob Mills	Chuck Strahl
Andy Burton	Loyola Hearn	James Moore	Greg Thompson
Chuck Cadman	John Herron	Anita Neville	Myron Thompson
Bill Casey	Grant Hill	Lorne Nystrom	Vic Toews
Rick Casson	Jay Hill	Deepak Obhrai	Elsie Wayne
Joe Clark	Howard Hilstrom	Brian Pallister	Randy White
Joe Comartin	Betty Hinton	Jim Pankiw	Ted White
John Cummins	Rahim Jaffer	Pierre Paquette	John Williams
Stockwell Day	Dale Johnston	Charlie Penson	Lynne Yelich

AGRICULTURE ET AGROALIMENTAIRE

Président: Charles Hubbard

Vice-présidents: Murray Calder
Howard Hilstrom

David Anderson
Rick Borotsik
Garry Breitzkreuz
Claude Duplain

Mark Eyking
Marcel Gagnon
Rick Laliberte

Larry McCormick
Dick Proctor
Bob Speller

Paul Steckle
Suzanne Tremblay
Rose-Marie Ur

(16)

Membres associés

Jim Abbott
Diane Ablonczy
Peter Adams
Rob Anders
André Bachand
Roy Bailey
Leon Benoit
Scott Brison
Andy Burton
Chuck Cadman
Bill Casey
Rick Casson
David Chatters
Joe Clark
Joe Comartin
Paul Crête
John Cummins
Stockwell Day
Odina Desrochers
Norman Doyle
John Duncan
Reed Elley

Ken Epp
Brian Fitzpatrick
Paul Forseth
Cheryl Gallant
Peter Goldring
Jim Gouk
Gurmant Grewal
Deborah Grey
Art Hanger
Richard Harris
Loyola Hearn
John Herron
Grant Hill
Jay Hill
Betty Hinton
Rahim Jaffer
Dale Johnston
Gerald Keddy
Jason Kenney
Mario Laframboise
Robert Lanctôt

Gary Lunn
James Lunney
Peter MacKay
Preston Manning
Richard Marceau
Inky Mark
Keith Martin
Philip Mayfield
Grant McNally
Val Meredith
Rob Merrifield
Bob Mills
James Moore
Lorne Nystrom
Deepak Obhrai
Brian Pallister
Jim Pankiw
Pierre Paquette
Charlie Penson
Gilles-A. Perron
Joe Peschisolido

James Rajotte
Scott Reid
John Reynolds
Gerry Ritz
Jean-Yves Roy
Werner Schmidt
Carol Skelton
Monte Solberg
Kevin Sorenson
Larry Spencer
Darrel Stinson
Chuck Strahl
Greg Thompson
Myron Thompson
Vic Toews
Maurice Vellacott
Elsie Wayne
Randy White
Ted White
John Williams
Lynne Yelich

CITOYENNETÉ ET IMMIGRATION

Président: Joe Fontana

Vice-présidents: Paul Forseth
Steve Mahoney

Mark Assad
Yvon Charbonneau
Madeleine Dalphond-Guiral
John Godfrey

Art Hanger
Inky Mark
Anita Neville

Jerry Pickard
David Price
Stéphan Tremblay

Tony Valeri
Judy Wasylcyia-Leis
Lynne Yelich

(16)

Membres associés

Jim Abbott
Diane Ablonczy
Rob Anders
David Anderson
André Bachand
Roy Bailey
Leon Benoit
Bernard Bigras
Rick Borotsik
Garry Breitzkreuz
Scott Brison
Andy Burton
Chuck Cadman
Serge Cardin
Bill Casey
Rick Casson
David Chatters
Joe Clark
John Cummins
Stockwell Day

Norman Doyle
John Duncan
Reed Elley
Ken Epp
Brian Fitzpatrick
Cheryl Gallant
Peter Goldring
Jim Gouk
Gurmant Grewal
Deborah Grey
Richard Harris
Loyola Hearn
John Herron
Grant Hill
Jay Hill
Howard Hilstrom
Betty Hinton
Rahim Jaffer
Dale Johnston
Gerald Keddy

Jason Kenney
Francine Lalonde
Gary Lunn
James Lunney
Peter MacKay
Preston Manning
Richard Marceau
Keith Martin
Philip Mayfield
Grant McNally
Val Meredith
Rob Merrifield
Bob Mills
James Moore
Deepak Obhrai
Brian Pallister
Jim Pankiw
Charlie Penson
Joe Peschisolido

James Rajotte
Scott Reid
John Reynolds
Gerry Ritz
Werner Schmidt
Carol Skelton
Monte Solberg
Kevin Sorenson
Larry Spencer
Darrel Stinson
Chuck Strahl
Greg Thompson
Myron Thompson
Vic Toews
Maurice Vellacott
Elsie Wayne
Randy White
Ted White
John Williams

COMPTES PUBLICS**Président:** John Williams**Vice-présidents:** Mac Harb
Beth Phinney

Robert Bertrand	John Finlay	Philip Mayfield	Alex Shepherd	(17)
John Bryden	Rahim Jaffer	Shawn Murphy	Greg Thompson	
Gerry Byrne	Sophia Leung	Gilles-A. Perron	Myron Thompson	
Odina Desrochers	Pat Martin			

Membres associés

Jim Abbott	Norman Doyle	Gerald Keddy	James Rajotte
Diane Ablonczy	John Duncan	Jason Kenney	Scott Reid
Rob Anders	Reed Elley	Gary Lunn	John Reynolds
David Anderson	Ken Epp	James Lunney	Gerry Ritz
André Bachand	Brian Fitzpatrick	Peter MacKay	Benoît Sauvageau
Roy Bailey	Paul Forseth	Preston Manning	Werner Schmidt
Leon Benoit	Cheryl Gallant	Inky Mark	Carol Skelton
Rick Borotsik	Peter Goldring	Keith Martin	Monte Solberg
Garry Breitkreuz	Jim Gouk	Grant McNally	Kevin Sorenson
Scott Brison	Gurmant Grewal	Val Meredith	Larry Spencer
Andy Burton	Deborah Grey	Rob Merrifield	Darrel Stinson
Chuck Cadman	Art Hanger	Bob Mills	Peter Stoffer
Serge Cardin	Richard Harris	James Moore	Chuck Strahl
Bill Casey	Loyola Hearn	Deepak Obhrai	Vic Toews
Rick Casson	John Herron	Brian Pallister	Maurice Vellacott
David Chatters	Grant Hill	Jim Pankiw	Elsie Wayne
Joe Clark	Jay Hill	Denis Paradis	Randy White
John Cummins	Howard Hilstrom	Charlie Penson	Ted White
Stockwell Day	Betty Hinton	Joe Peschisolido	Lynne Yelich
Bev Desjarlais	Dale Johnston		

SOUS-COMITÉ POUR COMBATTRE LA CORRUPTION**Président:** John Williams**Vice-président:**

Robert Bertrand	Pat Martin	Shawn Murphy	Alex Shepherd	(10)
John Bryden	Philip Mayfield	Beth Phinney	Greg Thompson	
Odina Desrochers				

DÉVELOPPEMENT DES RESSOURCES HUMAINES ET DE LA CONDITION DES PERSONNES HANDICAPÉES

Président: Judi Longfield

Vice-présidents: Joe Peschisolido
Diane St-Jacques

Eugène Bellemare	Monique Guay	Serge Marcil	Larry Spencer	(18)
Paul Crête	Tony Ianno	Joe McGuire	Greg Thompson	
Libby Davies	Dale Johnston	Anita Neville	Alan Tonks	
Raymonde Folco	Gurbax Malhi	Carol Skelton		

Membres associés

Jim Abbott	John Duncan	Nancy Karetak-Lindell	Jim Pankiw
Diane Ablonczy	Reed Elley	Gerald Keddy	Charlie Penson
Peter Adams	Ken Epp	Jason Kenney	James Rajotte
Rob Anders	Brian Fitzpatrick	Robert Lanctôt	Scott Reid
David Anderson	Paul Forseth	Wendy Lill	John Reynolds
André Bachand	Christiane Gagnon	Gary Lunn	Gerry Ritz
Roy Bailey	Marcel Gagnon	James Lunney	Jean-Yves Roy
Carolyn Bennett	Cheryl Gallant	Peter MacKay	Werner Schmidt
Leon Benoit	Jocelyne Girard-Bujold	Preston Manning	Monte Solberg
Rick Borotsik	John Godfrey	Richard Marceau	Kevin Sorenson
Diane Bourgeois	Yvon Godin	Inky Mark	Darrel Stinson
Garry Breitreuz	Peter Goldring	Keith Martin	Chuck Strahl
Scott Brison	Jim Gouk	Pat Martin	Myron Thompson
Andy Burton	Gurmant Grewal	Philip Mayfield	Tony Tirabassi
Chuck Cadman	Deborah Grey	Larry McCormick	Vic Toews
Bill Casey	Art Hanger	Grant McNally	Stéphan Tremblay
Rick Casson	Richard Harris	Réal Ménard	Maurice Vellacott
David Chatters	Loyola Hearn	Val Meredith	Judy Wasylcyia-Leis
Joe Clark	John Herron	Rob Merrifield	Elsie Wayne
John Cummins	Grant Hill	Bob Mills	Randy White
Madeleine Dalphond-Guiral	Jay Hill	James Moore	Ted White
Stockwell Day	Howard Hilstrom	Deepak Obhrai	John Williams
Norman Doyle	Betty Hinton	Brian Pallister	Lynne Yelich
Antoine Dubé	Rahim Jaffer		

SOUS-COMITÉ DES ENFANTS ET JEUNES À RISQUE

Président: John Godfrey

Vice-président:

Libby Davies	Anita Neville	Diane St-Jacques	Tony Tirabassi	(9)
Monique Guay	Carol Skelton	Greg Thompson	Alan Tonks	

SOUS-COMITÉ DE LA CONDITION DES PERSONNES HANDICAPÉES

Président: Carolyn Bennett

Vice-président:

Madeleine Dalphond-Guiral	Nancy Karetak-Lindell	Anita Neville	Greg Thompson	(9)
Raymonde Folco	Wendy Lill	Larry Spencer	Tony Tirabassi	

ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

Président: Charles Caccia

Vice-présidents: Karen Kraft Sloan
Bob Mills

Roy Bailey
Bernard Bigras
Joe Comartin
Paul Forseth

Marcel Gagnon
John Herron
Gar Knutson

Rick Laliberte
Karen Redman
Julian Reed

Andy Savoy
Hélène Scherrer
Alan Tonks

(16)

Membres associés

Jim Abbott
Diane Ablonczy
Peter Adams
Rob Anders
David Anderson
André Bachand
Leon Benoit
Stéphane Bergeron
Rick Borotsik
Garry Breitzkreuz
Scott Brison
Andy Burton
Chuck Cadman
Serge Cardin
Bill Casey
Rick Casson
David Chatters
Joe Clark
John Cummins
Stockwell Day
Bev Desjarlais

Norman Doyle
John Duncan
Reed Elley
Ken Epp
Brian Fitzpatrick
Cheryl Gallant
Peter Goldring
Jim Gouk
Gurmant Grewal
Deborah Grey
Art Hanger
Richard Harris
Loyola Hearn
Grant Hill
Jay Hill
Howard Hilstrom
Betty Hinton
Rahim Jaffer
Dale Johnston
Gerald Keddy
Jason Kenney

Robert Lanctôt
Clifford Lincoln
Gary Lunn
James Lunney
Peter MacKay
Preston Manning
Richard Marceau
Inky Mark
Keith Martin
Pat Martin
Philip Mayfield
Grant McNally
Val Meredith
Rob Merrifield
James Moore
Deepak Obhrai
Brian Pallister
Jim Pankiw
Charlie Penson
Joe Peschisolido
James Rajotte

Scott Reid
John Reynolds
Gerry Ritz
Svend Robinson
Werner Schmidt
Carol Skelton
Monte Solberg
Kevin Sorenson
Larry Spencer
Darrel Stinson
Peter Stoffer
Chuck Strahl
Greg Thompson
Myron Thompson
Vic Toews
Maurice Vellacott
Elsie Wayne
Randy White
Ted White
John Williams
Lynne Yelich

FINANCES

Président: Maurizio Bevilacqua

Vice-présidents: Nick Discepola
Ken Epp

Sue Barnes
Carolyn Bennett
Scott Brison
Roy Cullen

Albina Guarnieri
Rahim Jaffer
Jason Kenney
Sophia Leung

Yvan Loubier
John McCallum
Shawn Murphy
Lorne Nystrom

Pauline Picard
Gary Pillitteri
Monte Solberg

(18)

Membres associés

Jim Abbott
Diane Ablonczy
Rob Anders
David Anderson
André Bachand
Roy Bailey
Leon Benoit
Bernard Bigras
Rick Borotsik
Garry Breitzkreuz
Andy Burton
Chuck Cadman
Bill Casey
Rick Casson
David Chatters
Joe Clark
John Cummins
Stockwell Day
Odina Desrochers
Norman Doyle
Antoine Dubé
John Duncan

Reed Elley
Brian Fitzpatrick
Paul Forseth
Christiane Gagnon
Cheryl Gallant
Jocelyne Girard-Bujold
Yvon Godin
Peter Goldring
Jim Gouk
Gurmant Grewal
Deborah Grey
Monique Guay
Art Hanger
Richard Harris
Loyola Hearn
John Herron
Grant Hill
Jay Hill
Howard Hilstrom
Betty Hinton
Dale Johnston

Gerald Keddy
Gary Lunn
James Lunney
Peter MacKay
Preston Manning
Richard Marceau
Inky Mark
Keith Martin
Philip Mayfield
Alexa McDonough
Grant McNally
Val Meredith
Rob Merrifield
Bob Mills
James Moore
Deepak Obhrai
Brian Pallister
Jim Pankiw
Pierre Paquette
Charlie Penson
Gilles-A. Perron

Joe Peschisolido
James Rajotte
Scott Reid
John Reynolds
Gerry Ritz
Werner Schmidt
Carol Skelton
Kevin Sorenson
Larry Spencer
Darrel Stinson
Chuck Strahl
Greg Thompson
Myron Thompson
Vic Toews
Stéphan Tremblay
Maurice Vellacott
Elsie Wayne
Randy White
Ted White
John Williams
Lynne Yelich

INDUSTRIE, DES SCIENCES ET DE LA TECHNOLOGIE

Président: Susan Whelan

Vice-présidents: Walt Lastewka
Charlie Penson

Larry Bagnell
Stéphane Bergeron
Bev Desjarlais
Claude Drouin

Jocelyne Girard-Bujold
Preston Manning
Dan McTeague

James Rajotte
Andy Savoy
Brent St. Denis

Chuck Strahl
Paddy Torsney
Joseph Volpe

(16)

Membres associés

Jim Abbott
Diane Ablonczy
Peter Adams
Rob Anders
David Anderson
André Bachand
Roy Bailey
Mauril Bélanger
Leon Benoit
Bernard Bigras
Rick Borotsik
Garry Breitzkreuz
Pierre Brien
Scott Brison
Andy Burton
Chuck Cadman
Serge Cardin
Bill Casey
Rick Casson
David Chatters
Joe Clark
John Cummins
Stockwell Day

Odina Desrochers
Norman Doyle
Antoine Dubé
John Duncan
Reed Elley
Ken Epp
Brian Fitzpatrick
Paul Forseth
Christiane Gagnon
Cheryl Gallant
Yvon Godin
Peter Goldring
Jim Gouk
Gurmant Grewal
Deborah Grey
Art Hanger
Richard Harris
Loyola Hearn
John Herron
Grant Hill
Jay Hill
Howard Hilstrom
Betty Hinton

Rahim Jaffer
Dale Johnston
Gerald Keddy
Jason Kenney
Mario Laframboise
Gary Lunn
James Lunney
Peter MacKay
Richard Marceau
Inky Mark
Keith Martin
Pat Martin
Philip Mayfield
Grant McNally
Réal Ménard
Val Meredith
Rob Merrifield
Bob Mills
James Moore
Lorne Nystrom
Deepak Obhrai
Brian Pallister
Jim Pankiw

Pierre Paquette
Joe Peschisolido
Dick Proctor
Scott Reid
John Reynolds
Gerry Ritz
Werner Schmidt
Carol Skelton
Monte Solberg
Kevin Sorenson
Larry Spencer
Darrel Stinson
Peter Stoffer
Greg Thompson
Myron Thompson
Vic Toews
Maurice Vellacott
Elsie Wayne
Randy White
Ted White
John Williams
Lynne Yelich

JUSTICE ET DROITS DE LA PERSONNE

Président: Andy Scott

Vice-présidents: Chuck Cadman
Denis Paradis

Carole-Marie Allard	Paul DeVillers	John Maloney	Kevin Sorenson	(18)
Michel Bellehumeur	Brian Fitzpatrick	John McKay	Vic Toews	
Bill Blaikie	Ivan Grose	Lynn Myers	Pierrette Venne	
Irwin Cotler	Peter MacKay	Stephen Owen		

Membres associés

Jim Abbott	John Duncan	Derek Lee	Geoff Regan
Diane Ablonczy	Reed Elley	Gary Lunn	Scott Reid
Rob Anders	Ken Epp	James Lunney	John Reynolds
David Anderson	Paul Forseth	Preston Manning	Gerry Ritz
André Bachand	Cheryl Gallant	Richard Marceau	Svend Robinson
Roy Bailey	Peter Goldring	Inky Mark	Werner Schmidt
Leon Benoit	Jim Gouk	Keith Martin	Carol Skelton
Bernard Bigras	Gurmant Grewal	Philip Mayfield	Monte Solberg
Rick Borotsik	Deborah Grey	Grant McNally	Larry Spencer
Diane Bourgeois	Art Hanger	Réal Ménard	Darrel Stinson
Garry Breitkreuz	Richard Harris	Val Meredith	Chuck Strahl
Scott Brison	Loyola Hearn	Rob Merrifield	Greg Thompson
Andy Burton	John Herron	Bob Mills	Myron Thompson
Bill Casey	Grant Hill	James Moore	Suzanne Tremblay
Rick Casson	Jay Hill	Anita Neville	Maurice Vellacott
David Chatters	Howard Hilstrom	Deepak Obhrai	Tom Wappel
Joe Clark	Betty Hinton	Brian Pallister	Judy Wasylcia-Leis
Joe Comartin	Rahim Jaffer	Jim Pankiw	Elsie Wayne
John Cummins	Marlene Jennings	Pierre Paquette	Randy White
Madeleine Dalphond-Guiral	Dale Johnston	Charlie Penson	Ted White
Stockwell Day	Gerald Keddy	Joe Peschisolido	Bryon Wilfert
Bev Desjarlais	Jason Kenney	David Pratt	John Williams
Norman Doyle	Dominic LeBlanc	James Rajotte	Lynne Yelich

SOUS-COMITÉ SUR LA SÉCURITÉ NATIONALE

Président: Derek Lee

Vice-président:

Bill Blaikie	Lynn Myers	Kevin Sorenson	Pierrette Venne	(11)
Marlene Jennings	David Pratt	Vic Toews	Bryon Wilfert	
Peter MacKay	Geoff Regan			

LIAISON

Président:	Bill Graham	Vice-président:	Susan Whelan	
Peter Adams	Bonnie Brown	Gurmant Grewal	Judi Longfield	(18)
Mauril Bélanger	Charles Caccia	Charles Hubbard	David Pratt	
Maurizio Bevilacqua	Wayne Easter	Ovid Jackson	Andy Scott	
Raymond Bonin	Joe Fontana	Clifford Lincoln	John Williams	

Membres associés

Jim Abbott	Reed Elley	Walt Lastewka	James Rajotte
Diane Ablonczy	Ken Epp	James Lunney	Scott Reid
Reg Alcock	Brian Fitzpatrick	Peter MacKay	John Reynolds
Rob Anders	Paul Forseth	Steve Mahoney	Gerry Ritz
David Anderson	Cheryl Gallant	Preston Manning	Jacques Saada
Jean Augustine	Yvon Godin	Keith Martin	Werner Schmidt
Roy Bailey	Peter Goldring	Philip Mayfield	Carol Skelton
Leon Benoit	Jim Gouk	Rob Merrifield	Monte Solberg
Bill Blaikie	Michel Guimond	Bob Mills	Kevin Sorenson
Garry Breitreuz	Art Hanger	Dennis Mills	Larry Spencer
Pierre Brien	Mac Harb	James Moore	Diane St-Jacques
Andy Burton	Richard Harris	Lorne Nystrom	Paul Steckle
Chuck Cadman	Grant Hill	Deepak Obhrai	Darrel Stinson
Murray Calder	Jay Hill	Brian Pallister	Yolande Thibeault
Rick Casson	Howard Hilstrom	Jim Pankiw	Myron Thompson
David Chatters	Betty Hinton	Denis Paradis	Vic Toews
John Cummins	Rahim Jaffer	Charlie Penson	Maurice Vellacott
Libby Davies	Dale Johnston	Joe Peschisolido	Tom Wappel
Stockwell Day	Nancy Karetak-Lindell	Beth Phinney	Randy White
Nick Discepola	Jason Kenney	David Price	Ted White
John Duncan	Karen Kraft Sloan	Marcel Proulx	Lynne Yelich

SOUS-COMITÉ SUR LES SALLES DE COMITÉ

Président:	Bill Graham	Vice-président:		
Joe Fontana	Clifford Lincoln	John Williams		(4)

SOUS-COMITÉ DU BUDGET

Président:	Bill Graham	Vice-président:		
Bonnie Brown	Clifford Lincoln	Susan Whelan	John Williams	(7)
Wayne Easter	Judi Longfield			

PATRIMOINE CANADIEN**Président:** Clifford Lincoln**Vice-présidents:** Jim Abbott
Dennis Mills

Paul Bonwick	Christiane Gagnon	John Harvard	Grant McNally	(16)
Sarmite Bulte	Cheryl Gallant	Betty Hinton	Caroline St-Hilaire	
Rodger Cuzner	Roger Gallaway	Wendy Lill	Tony Tirabassi	
Claude Duplain				

Membres associés

Diane Ablonczy	Norman Doyle	Robert Lanctôt	Scott Reid
Rob Anders	Antoine Dubé	Gary Lunn	John Reynolds
David Anderson	John Duncan	James Lunney	Gerry Ritz
André Bachand	Reed Elley	Peter MacKay	Benoît Sauvageau
Roy Bailey	Ken Epp	Preston Manning	Hélène Scherrer
Leon Benoit	Brian Fitzpatrick	Richard Marceau	Werner Schmidt
Bernard Bigras	Paul Forseth	Serge Marcil	Carol Skelton
Bill Blaikie	Peter Goldring	Inky Mark	Monte Solberg
Rick Borotsik	Jim Gouk	Keith Martin	Kevin Sorenson
Diane Bourgeois	Gurmant Grewal	Philip Mayfield	Larry Spencer
Garry Breitzkreuz	Deborah Grey	Val Meredith	Darrel Stinson
Scott Brison	Art Hanger	Rob Merrifield	Chuck Strahl
Andy Burton	Richard Harris	Bob Mills	Greg Thompson
Chuck Cadman	Loyola Hearn	James Moore	Myron Thompson
Serge Cardin	John Herron	Deepak Obhrai	Vic Toews
Bill Casey	Grant Hill	Brian Pallister	Suzanne Tremblay
Rick Casson	Jay Hill	Jim Pankiw	Maurice Vellacott
David Chatters	Howard Hilstrom	Pierre Paquette	Elsie Wayne
Joe Clark	Rahim Jaffer	Charlie Penson	Randy White
Joe Comartin	Dale Johnston	Joe Peschisolido	Ted White
John Cummins	Gerald Keddy	Dick Proctor	John Williams
Libby Davies	Jason Kenney	James Rajotte	Lynne Yelich
Stockwell Day	Stan Keyes		

SOUS-COMITÉ DU SPORT**Président:** Dennis Mills**Vice-président:**

Rodger Cuzner	John Harvard	Robert Lanctôt	Dick Proctor	(9)
Cheryl Gallant	Loyola Hearn	Serge Marcil	Hélène Scherrer	

PÊCHES ET OCÉANS

Président: Wayne Easter

Vice-présidents: John Cummins
Paul Steckle

Sarkis Assadourian
Andy Burton
Rodger Cuzner
Georges Farrah

Loyola Hearn
Dominic LeBlanc
James Lunney

Bill Matthews
Lawrence O'Brien
Jean-Yves Roy

Peter Stoffer
Suzanne Tremblay
Tom Wappel

(16)

Membres associés

Jim Abbott
Diane Ablonczy
Rob Anders
David Anderson
Gérard Asselin
André Bachand
Roy Bailey
Leon Benoit
Rick Borotsik
Garry Breitzkreuz
Scott Brison
Chuck Cadman
Bill Casey
Rick Casson
David Chatters
Joe Clark
Stockwell Day
Norman Doyle
John Duncan
Reed Elley

Ken Epp
Brian Fitzpatrick
Paul Forseth
Ghislain Fournier
Marcel Gagnon
Cheryl Gallant
Yvon Godin
Peter Goldring
Jim Gouk
Gurmant Grewal
Deborah Grey
Art Hanger
Richard Harris
John Herron
Grant Hill
Jay Hill
Howard Hilstrom
Betty Hinton
Rahim Jaffer
Dale Johnston

Gerald Keddy
Jason Kenney
Gary Lunn
Peter MacKay
Preston Manning
Inky Mark
Keith Martin
Philip Mayfield
Grant McNally
Val Meredith
Rob Merrifield
Bob Mills
James Moore
Deepak Obhrai
Brian Pallister
Jim Pankiw
Charlie Penson
Joe Peschisolido
James Rajotte
Scott Reid

John Reynolds
Gerry Ritz
Svend Robinson
Yves Rocheleau
Werner Schmidt
Carol Skelton
Monte Solberg
Kevin Sorenson
Larry Spencer
Darrel Stinson
Chuck Strahl
Greg Thompson
Myron Thompson
Vic Toews
Maurice Vellacott
Elsie Wayne
Randy White
Ted White
John Williams
Lynne Yelich

PROCÉDURE ET AFFAIRES DE LA CHAMBRE

Président: Peter Adams

Vice-présidents: Richard Harris
Jacques Saada

Pierre Brien	Michel Guimond	Paul Harold Macklin	John Reynolds	(16)
Marlene Catterall	Jay Hill	Carolyn Parrish	John Richardson	
Cheryl Gallant	Joe Jordan	Geoff Regan	Tony Tirabassi	
Yvon Godin				

Membres associés

Jim Abbott	Stockwell Day	Gary Lunn	James Rajotte
Diane Ablonczy	Norman Doyle	James Lunney	Scott Reid
Rob Anders	John Duncan	Peter MacKay	Gerry Ritz
David Anderson	Reed Elley	John Maloney	Werner Schmidt
André Bachand	Ken Epp	Preston Manning	Carol Skelton
Roy Bailey	Brian Fitzpatrick	Inky Mark	Monte Solberg
Sue Barnes	Paul Forseth	Keith Martin	Kevin Sorenson
Michel Bellehumeur	Peter Goldring	Philip Mayfield	Larry Spencer
Leon Benoit	Jim Gouk	Grant McNally	Caroline St-Hilaire
Stéphane Bergeron	Gurmant Grewal	Réal Ménard	Darrel Stinson
Bill Blaikie	Deborah Grey	Val Meredith	Chuck Strahl
Rick Borotsik	Art Hanger	Rob Merrifield	Paul Szabo
Garry Breitkreuz	John Harvard	Bob Mills	Greg Thompson
Scott Brison	Loyola Hearn	Dennis Mills	Myron Thompson
Andy Burton	John Herron	James Moore	Vic Toews
Chuck Cadman	Grant Hill	Lorne Nystrom	Maurice Vellacott
Bill Casey	Howard Hilstrom	Deepak Obhrai	Elsie Wayne
Rick Casson	Betty Hinton	Brian Pallister	Randy White
David Chatters	Rahim Jaffer	Jim Pankiw	Ted White
Joe Clark	Dale Johnston	Charlie Penson	Bryon Wilfert
John Cummins	Gerald Keddy	Joe Peschisolido	John Williams
Madeleine Dalphond-Guiral	Jason Kenney	Marcel Proulx	Lynne Yelich

SOUS-COMITÉ DU CALENDRIER PARLEMENTAIRE

Président: Marlene Catterall

Vice-président:

Pierre Brien	Yvon Godin	Richard Harris	Jay Hill	(5)
--------------	------------	----------------	----------	-----

SOUS-COMITÉ DES AFFAIRES ÉMANANT DES DÉPUTÉS

Président: Carolyn Parrish

Vice-président:

Bill Blaikie	Michel Guimond	Jay Hill	Marcel Proulx	(6)
Garry Breitkreuz				

SANTÉ**Président:** Bonnie Brown**Vice-présidents:** Reg Alcock
Rob MerrifieldDiane Ablonczy
André Bachand
Colleen Beaumier
Diane BourgeoisJeannot Castonguay
Brenda Chamberlain
Stan DromiskyJames Lunney
Réal Ménard
Hélène ScherrerJudy Sgro
Yolande Thibeault
Judy Wasylcyia-Leis

(16)

Membres associésJim Abbott
Rob Anders
David Anderson
Roy Bailey
Leon Benoit
Bernard Bigras
Rick Borotsik
Garry Breitzkreuz
Scott Brison
Andy Burton
Chuck Cadman
Bill Casey
Rick Casson
David Chatters
Joe Clark
John Cummins
Madeleine Dalphond-Guiral
Libby Davies
Stockwell Day
Norman Doyle
John DuncanReed Elley
Ken Epp
Brian Fitzpatrick
Paul Forseth
Cheryl Gallant
Jocelyne Girard-Bujold
Peter Goldring
Jim Gouk
Gurmant Grewal
Deborah Grey
Art Hanger
Richard Harris
Loyola Hearn
John Herron
Grant Hill
Jay Hill
Howard Hilstrom
Betty Hinton
Rahim Jaffer
Dale JohnstonGerald Keddy
Jason Kenney
Gary Lunn
Peter MacKay
Preston Manning
Richard Marceau
Inky Mark
Keith Martin
Pat Martin
Philip Mayfield
Grant McNally
Val Meredith
Bob Mills
James Moore
Deepak Obhrai
Brian Pallister
Jim Pankiw
Charlie Penson
Joe Peschisolido
Pauline PicardJames Rajotte
Scott Reid
John Reynolds
Gerry Ritz
Werner Schmidt
Carol Skelton
Monte Solberg
Kevin Sorenson
Larry Spencer
Darrel Stinson
Chuck Strahl
Greg Thompson
Myron Thompson
Vic Toews
Maurice Vellacott
Elsie Wayne
Randy White
Ted White
John Williams
Lynne Yelich

COMITÉS MIXTES PERMANENTS

BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

Coprésident:
Vice-coprésident:

Représentant le Sénat:
Les honorables sénateurs

Représentant la Chambre des communes:

Gérald Beaudoin
John Bryden
Jane Marie Cordy

Donald Oliver
Vivienne Poy

Mauril Bélanger
Carolyn Bennett
Robert Bertrand
Marlene Catterall
Marcel Gagnon
Grant Hill
Jay Hill
Betty Hinton

Jim Karygiannis
Raymond Lavigne
Wendy Lill
Jerry Pickard
Louis Plamondon
Jacques Saada
Darrel Stinson
Andrew Telegdi

(21)

Membres associés

Jim Abbott
Diane Ablonczy
Rob Anders
David Anderson
André Bachand
Roy Bailey
Leon Benoit
Rick Borotsik
Garry Breitkreuz
Scott Brison
Andy Burton
Chuck Cadman
Bill Casey
Rick Casson
David Chatters
Joe Clark
John Cummins
Libby Davies
Stockwell Day

Norman Doyle
John Duncan
Reed Elley
Ken Epp
Brian Fitzpatrick
Paul Forseth
Cheryl Gallant
Peter Goldring
Jim Gouk
Gurmant Grewal
Deborah Grey
Art Hanger
Richard Harris
Loyola Hearn
John Herron
Howard Hilstrom
Rahim Jaffer
Dale Johnston
Gerald Keddy

Jason Kenney
Gary Lunn
James Lunney
Peter MacKay
Preston Manning
Inky Mark
Keith Martin
Philip Mayfield
Grant McNally
Val Meredith
Rob Merrifield
Bob Mills
James Moore
Deepak Obhrai
Brian Pallister
Jim Pankiw
Charlie Penson
Joe Peschisolido
James Rajotte

Scott Reid
John Reynolds
Gerry Ritz
Benoît Sauvageau
Werner Schmidt
Carol Skelton
Monte Solberg
Kevin Sorenson
Larry Spencer
Chuck Strahl
Greg Thompson
Myron Thompson
Vic Toews
Maurice Vellacott
Elsie Wayne
Randy White
Ted White
John Williams
Lynne Yelich

EXAMEN DE LA RÉGLEMENTATION

Coprésidents: Gurmant Grewal
Céline Hervieux-Payette

Vice-coprésident: Tom Wappel

Représentant le Sénat:
Les honorables sénateurs

Représentant la Chambre des communes:

John Bryden
Sheila Finestone
Mobina Jaffer

Noël Kinsella
Wilfred Moore
Pierre Claude Nolin

Sue Barnes
Paul Bonwick
Pierre Brien
Jean-Guy Carignan
Joe Comuzzi
John Cummins
Jim Gouk
Michel Guimond

Gar Knutson
Derek Lee
Paul Harold Macklin
Lynn Myers
Lorne Nystrom
Jim Pankiw
Ted White

(24)

Membres associés

Jim Abbott
Diane Ablonczy
Rob Anders
David Anderson
André Bachand
Roy Bailey
Michel Bellehumeur
Leon Benoit
Rick Borotsik
Garry Breitzkreuz
Scott Brison
Andy Burton
Chuck Cadman
Bill Casey
Rick Casson
David Chatters
Joe Clark
Stockwell Day
Norman Doyle
John Duncan

Reed Elley
Ken Epp
Brian Fitzpatrick
Paul Forseth
Cheryl Gallant
Peter Goldring
Deborah Grey
Art Hanger
Richard Harris
Loyola Hearn
John Herron
Grant Hill
Jay Hill
Howard Hilstrom
Betty Hinton
Rahim Jaffer
Dale Johnston
Gerald Keddy
Jason Kenney

Robert Lanctôt
Ghislain Lebel
Gary Lunn
James Lunney
Peter MacKay
Preston Manning
Inky Mark
Keith Martin
Philip Mayfield
Grant McNally
Val Meredith
Rob Merrifield
Bob Mills
James Moore
Deepak Obhrai
Brian Pallister
Charlie Penson
Joe Peschisolido
James Rajotte

Scott Reid
John Reynolds
Gerry Ritz
Werner Schmidt
Carol Skelton
Monte Solberg
Kevin Sorenson
Larry Spencer
Darrel Stinson
Chuck Strahl
Greg Thompson
Myron Thompson
Vic Toews
Maurice Vellacott
Pierrette Venne
Elsie Wayne
Randy White
John Williams
Lynne Yelich

LANGUES OFFICIELLES

Coprésidents: Mauril Bélanger
Shirley Maheu

Vice-coprésidents: Scott Reid
Yolande Thibeault

Représentant le Sénat:
Les honorables sénateurs

Représentant la Chambre des communes:

Gérald Beaudoin
Joan Fraser
Jean-Robert Gauthier
Laurier LaPierre

Viola Léger
Jean-Claude Rivest
Raymond Setlakwe

Eugène Bellemare
Gérard Binet
Sarmite Bulte
Claude Drouin
Christiane Gagnon
John Godfrey
Yvon Godin

Peter Goldring
Richard Harris
John Herron
Raymond Lavigne
Dan McTeague
Benoît Sauvageau

(24)

Membres associés

Jim Abbott
Diane Ablonczy
Rob Anders
David Anderson
André Bachand
Roy Bailey
Leon Benoit
Stéphane Bergeron
Rick Borotsik
Garry Breitzkreuz
Scott Brison
Andy Burton
Chuck Cadman
Bill Casey
Rick Casson
David Chatters
Joe Clark
Joe Comartin
John Cummins
Stockwell Day

Norman Doyle
John Duncan
Reed Elley
Ken Epp
Brian Fitzpatrick
Paul Forseth
Cheryl Gallant
Jim Gouk
Gurmant Grewal
Deborah Grey
Art Hanger
Loyola Hearn
Grant Hill
Jay Hill
Howard Hilstrom
Betty Hinton
Rahim Jaffer
Dale Johnston
Gerald Keddy
Jason Kenney

Gary Lunn
James Lunney
Peter MacKay
Preston Manning
Richard Marceau
Inky Mark
Keith Martin
Philip Mayfield
Grant McNally
Val Meredith
Rob Merrifield
Bob Mills
James Moore
Lorne Nystrom
Deepak Obhrai
Brian Pallister
Jim Pankiw
Charlie Penson
Joe Peschisolido
Louis Plamondon

James Rajotte
John Reynolds
Gerry Ritz
Werner Schmidt
Carol Skelton
Monte Solberg
Kevin Sorenson
Larry Spencer
Darrel Stinson
Chuck Strahl
Greg Thompson
Myron Thompson
Vic Toews
Suzanne Tremblay
Maurice Vellacott
Elsie Wayne
Randy White
Ted White
John Williams
Lynne Yelich

Le Président de la Chambre

L'HON. PETER MILLIKEN

Comités des Présidents des Comités législatifs

Le vice-président et président des comités pléniers

M. BOB KILGER

Le vice-président des comités pléniers de la Chambre

M. RÉGINALD BÉLAIR

Le vice-président adjoint des comités pléniers de la Chambre

MME ELENI BAKOPANOS

MEMBRE DU MINISTÈRE

Par ordre de préséance

Le très hon. Jean Chrétien	Premier ministre du Canada
L'hon. Herb Gray	Vice-premier ministre
L'hon. David Collenette	Ministre des Transports
L'hon. David Anderson	Ministre de l'Environnement
L'hon. Ralph Goodale	Ministre des Ressources naturelles et Ministre responsable de la Commission canadienne du blé
L'hon. Brian Tobin	Ministre de l'Industrie
L'hon. Sheila Copps	Ministre du Patrimoine canadien
L'hon. John Manley	Ministre des Affaires étrangères
L'hon. Paul Martin	Ministre des Finances
L'hon. Art Eggleton	Ministre de la Défense nationale
L'hon. Anne McLellan	Ministre de la Justice et procureur général du Canada
L'hon. Allan Rock	Ministre de la Santé
L'hon. Lawrence MacAulay	Solliciteur général du Canada
L'hon. Alfonso Gagliano	Ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux
L'hon. Lucienne Robillard	Présidente du Conseil du Trésor et ministre responsable de l'Infrastructure
L'hon. Martin Cauchon	Ministre du Revenu national et Secrétaire d'État (Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec)
L'hon. Jane Stewart	Ministre du Développement des ressources humaines
L'hon. Stéphane Dion	Président du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre des Affaires intergouvernementales
L'hon. Pierre Pettigrew	Ministre du Commerce international
L'hon. Don Boudria	Ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes
L'hon. Lyle Vanclief	Ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire
L'hon. Herb Dhaliwal	Ministre des Pêches et des Océans
L'hon. Ronald Duhamel	Ministre des Anciens combattants et secrétaire d'État (Diversification de l'économie de l'Ouest canadien) (Francophonie)
L'hon. Claudette Bradshaw	Ministre du Travail
L'hon. Robert Nault	Ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien
L'hon. Maria Minna	Ministre de la Coopération internationale
L'hon. Elinor Caplan	Ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration
L'hon. Sharon Carstairs	Leader du gouvernement du Sénat
L'hon. Robert Thibault	Ministre d'État (Agence de promotion économique du Canada atlantique)
L'hon. Ethel Blondin-Andrew	Secrétaire d'État (Enfance et Jeunesse)
L'hon. Hedy Fry	Secrétaire d'État (Multiculturalisme) (Situation de la femme)
L'hon. David Kilgour	Secrétaire d'État (Amérique latine et Afrique)
L'hon. Jim Peterson	Secrétaire d'État (Institutions financières internationales)
L'hon. Andy Mitchell	Secrétaire d'État (Développement rural) (Initiative fédérale du développement économique dans le Nord de l'Ontario)
L'hon. Gilbert Normand	Secrétaire d'État (Sciences, Recherche et Développement)
L'hon. Denis Coderre	Secrétaire d'État (Sport amateur)
L'hon. Rey Pagtakhan	Secrétaire d'État (Asie-Pacifique)

SECRÉTAIRES PARLEMENTAIRES

M. Joe Jordan	du Premier ministre
M. André Harvey	du ministre des Transports
Mme Karen Redman	du ministre de l'Environnement
M. Benoît Serré	du ministre des Ressources naturelles
M. Claude Drouin	du ministre de l'Industrie
Mme Sarmite Bulte	de la ministre du Patrimoine canadien
Mme Aileen Carroll	du ministre des Affaires étrangères
M. John McCallum	du ministre des Finances
M. John O'Reilly	du ministre de la Défense nationale
M. Stephen Owen	du ministre de la Justice et procureur général du Canada
M. Jeannot Castonguay	du ministre de la Santé
M. Lynn Myers	du solliciteur général du Canada
M. Paul Szabo	du ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux
M. Alex Shepherd	de la présidente du Conseil du Trésor
Mme Sophia Leung	du ministre du Revenu national
Mme Raymonde Folco	de la ministre du Développement des ressources humaines
M. Pat O'Brien	du ministre du Commerce international
M. Geoff Regan	du leader du gouvernement à la Chambre des communes
M. Larry McCormick	du ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire
M. Georges Farrah	du ministre des Pêches et des Océans
M. Carmen Provenzano	du ministre des Anciens combattants
M. Gurbax Malhi	de la ministre du Travail
M. John Finlay	du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien
Mme Marlene Jennings	du ministre de la Coopération internationale
M. Mark Assad	de la ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration

TABLE DES MATIÈRES

Le vendredi 7 décembre 2001

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

Le Code criminel

Mme McLellan.....	7995
Projet de loi C-46. Deuxième lecture.....	7995
M. Cadman.....	7996
M. Bigras.....	7996
Mme Davies.....	8000

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

Frank Doyle

M. Harb.....	8000
--------------	------

L'explosion à Halifax en 1917

Mme Gallant.....	8001
------------------	------

Leo McIsaac

M. Easter.....	8001
----------------	------

Le programme des Lumières de Noël

Mme Thibeault.....	8001
--------------------	------

Les actes de bravoure

Mme Scherrer.....	8001
-------------------	------

Le bois d'oeuvre

M. Burton.....	8001
----------------	------

L'industrie du film et de la télévision

M. Myers.....	8002
---------------	------

L'assurance-emploi

Mme Guay.....	8002
---------------	------

Le Prix de la femme entrepreneure

Mme Bulte.....	8002
----------------	------

Le Canada aime New York

Mme Hinton.....	8002
-----------------	------

L'hôpital Montfort

M. Bélanger.....	8002
------------------	------

Le logement

Mme Davies.....	8003
-----------------	------

Le Programme d'infrastructures

Mme Girard-Bujold.....	8003
------------------------	------

Le bois d'oeuvre

M. Hill (Prince George—Peace River).....	8003
--	------

Les lauréats du Nunavut

Mme Karetak-Lindell.....	8003
--------------------------	------

Pearl Harbor

M. Pallister.....	8003
-------------------	------

La journée du hockey

M. Brison.....	8004
----------------	------

QUESTIONS ORALES

Le rapport de la vérificatrice générale

M. Day.....	8004
M. Martin (LaSalle—Émard).....	8004
M. Day.....	8004

M. Gray.....	8004
M. Day.....	8004
Le Président.....	8004
M. Gray.....	8004

La fiscalité

M. Kenney.....	8005
M. Martin (LaSalle—Émard).....	8005
Le Président.....	8005
M. Kenney.....	8005
M. Martin (LaSalle—Émard).....	8005

L'assurance-emploi

Mme St-Hilaire.....	8005
M. Martin (LaSalle—Émard).....	8005
Mme St-Hilaire.....	8005
M. Martin (LaSalle—Émard).....	8005
M. Guimond.....	8005
Mme Stewart.....	8006
M. Guimond.....	8006
Mme Stewart.....	8006

L'économie

M. Nystrom.....	8006
M. Gray.....	8006
M. Nystrom.....	8006
M. Martin (LaSalle—Émard).....	8006
Le Président.....	8006

La Banque de développement du Canada

M. Clark.....	8006
M. Gray.....	8006
M. Clark.....	8007
M. Tobin.....	8007

L'immigration

M. Benoit.....	8007
Le Président.....	8007
Mme Caplan.....	8007
Le Président.....	8007
M. Benoit.....	8007
Mme Caplan.....	8007

Le Supplément du revenu garanti

M. Gagnon (Champlain).....	8007
Mme Stewart.....	8007
M. Gagnon (Champlain).....	8007
Mme Stewart.....	8008

La justice

M. Sorenson.....	8008
M. Myers.....	8008
M. Sorenson.....	8008
M. Myers.....	8008

La santé

M. Ménard.....	8008
M. Castonguay.....	8008
M. Ménard.....	8008
M. Castonguay.....	8008

La sécurité nationale	
M. Thompson (Wild Rose).....	8009
M. Myers.....	8009
M. Thompson (Wild Rose).....	8009
M. Myers.....	8009
La conduite avec facultés affaiblies	
M. Bertrand.....	8009
Mme McLellan.....	8009
L'assurance-emploi	
M. Godin.....	8009
M. Martin (LaSalle—Émard).....	8009
Les médias	
M. Martin (Winnipeg-Centre).....	8009
M. Tobin.....	8009
L'économie	
M. Brison.....	8010
M. Martin (LaSalle—Émard).....	8010
L'assurance-emploi	
M. Hearn.....	8010
Mme Stewart.....	8010
La société Radio-Canada	
M. Moore.....	8010
Mme Bulte.....	8010
M. Moore.....	8010
Mme Bulte.....	8010
Les taux d'intérêt	
M. Bergeron.....	8010
M. Martin (LaSalle—Émard).....	8011
M. Bergeron.....	8011
M. Martin (LaSalle—Émard).....	8011
Le bois d'oeuvre	
M. Lunney.....	8011
M. O'Brien (London—Fanshawe).....	8011
M. Lunney.....	8011
M. O'Brien (London—Fanshawe).....	8011
Le Programme d'infrastructure	
Mme Karetak-Lindell.....	8011
M. Shepherd.....	8011
Les soins de santé	
M. Merrifield.....	8011
M. Martin (LaSalle—Émard).....	8012
M. Merrifield.....	8012
M. Martin (LaSalle—Émard).....	8012
L'immigration	
Mme Dalphond-Guiral.....	8012
Mme Caplan.....	8012
Le Président.....	8012
La frontière entre le Canada et les États-Unis	
M. Harb.....	8012
Mme Leung.....	8012
Le Président.....	8012
L'industrie aérienne	
Mme Meredith.....	8012
M. Harvey.....	8012

Recours au Règlement	
La période des questions orales	
M. O'Brien (London—Fanshawe).....	8012
La période des questions orales	
M. Clark.....	8013

AFFAIRES COURANTES

Réponse du gouvernement à des pétitions	
M. Owen.....	8013
Les comités de la Chambre	
Comptes publics	
M. Williams.....	8013
Transports et opérations gouvernementales	
M. Jackson.....	8013
Le Président.....	8013
Le Code criminel	
M. Pratt.....	8013
Projet de loi C-419. Présentation et première lecture.....	8013
Adoption des motions; première lecture et impression du projet de loi.....	8013
Pétitions	
Les émissions de télévision	
Mme Meredith.....	8013
Questions au <i>Feuilleton</i>	
M. Owen.....	8013
Le Président.....	8013

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

Le Code criminel	
Projet de loi C-46. Deuxième lecture.....	8014
M. Hill (Prince George—Peace River).....	8014
M. Epp.....	8015
M. Harris.....	8017
Mme Davies.....	8018
M. Hearn.....	8019
Adoption de la motion; deuxième lecture du projet de loi et renvoi à un comité.....	8019
M. Boudria.....	8019
Motion.....	8019
Adoption de la motion.....	8019
Étude en comité; rapport; approbation; troisième lecture et adoption du projet de loi.....	8019
La Loi sur la concurrence	
Projet de loi C-23. Étape du rapport.....	8019
Décision de la présidence	
Le président suppléant (Mme Bakopanos).....	8019
Motions d'amendement	
Mme Dalphond-Guiral.....	8019
Motion n° 1.....	8019
M. Martin (Winnipeg-Centre).....	8021
M. Tobin.....	8021
M. Loubier.....	8023
M. Penson.....	8024
Mme Meredith.....	8025
M. Bergeron.....	8026
Le président suppléant (Mme Bakopanos).....	8027
(La motion n° 1 est rejetée.).....	8028
Motion d'approbation et de deuxième lecture.....	8028
Adoption de la motion.....	8028

**Loi modifiant certains textes législatifs et abrogeant la
Loi sur le soutien des prix des produits de la pêche**

Projet de loi C-43. Étape du rapport.....	8028
Motion d'approbation.....	8028
M. Boudria	8028
Adoption de la motion	8028
Troisième lecture	8028
M. Hearn	8028
Mme Bakopanos	8029

Recours au Règlement

Le projet de loi C-43

M. Epp	8030
--------------	------

M. Bergeron.....	8030
M. Boudria	8030
M. Hearn	8030
M. Hill (Prince George—Peace River)	8031
M. Pagtakhan.....	8031
Le président suppléant (Mme Bakopanos).....	8031
Le président suppléant (Mme Bakopanos).....	8031

ANNEXE

POSTE  MAIL

Société canadienne des postes / Canada Post Corporation

Port payé

Postage paid

Poste-lettre

Lettermail

**1782711
Ottawa**

*En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à :
Communication Canada - Édition
Ottawa (Ontario) K1A 0S9*

*If undelivered, return COVER ONLY to:
Communication Canada - Publishing
Ottawa, Ontario K1A 0S9*

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes

Published under the authority of the Speaker of the House of Commons

Aussi disponible sur le réseau électronique « Parliamentary Internet Parlementaire » à l'adresse suivante :

Also available on the Parliamentary Internet Parlementaire at the following address:

<http://www.parl.gc.ca>

Le Président de la Chambre des communes accorde, par la présente, l'autorisation de reproduire la totalité ou une partie de ce document à des fins éducatives et à des fins d'étude privée, de recherche, de critique, de compte rendu ou en vue d'en préparer un résumé de journal. Toute reproduction de ce document à des fins commerciales ou autres nécessite l'obtention au préalable d'une autorisation écrite du Président.

On peut obtenir des copies supplémentaires en écrivant à : Communication Canada - Édition, Ottawa (Ontario) K1A 0S9

The Speaker of the House hereby grants permission to reproduce this document, in whole or in part, for use in schools and for other purposes such as private study, research, criticism, review or newspaper summary. Any commercial or other use or reproduction of this publication requires the express prior written authorization of the Speaker of the House of Commons.

Additional copies may be obtained from Communication Canada - Canadian Government Publishing, Ottawa, Ontario K1A 0S9

**The English version of this publication may be obtained from Communication Canada - Canadian Government Publishing
Ottawa, Ontario K1A 0S9**